



SÉNÉGAL

Janvier 2019

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SEPTIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES D'ÉVALUATION — ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE, COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE SÉNÉGAL

Dans le cadre du rapport des services du FMI pour les consultations de 2018 au titre de l'Article IV, de la septième revue de l'instrument de soutien à la politique économique et de la demande de modification de critères d'évaluation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration et résumant les avis du conseil d'administration tels que formulés le 15 janvier 2019 lors de l'examen du rapport des services du FMI relatif aux consultations au titre de l'Article IV et à l'accord conclu entre le FMI et le Sénégal.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 15 janvier 2019. Ce rapport a été rédigé à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 31 octobre 2018 avec les autorités sénégalaises sur les développements et politiques économiques du pays. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 27 décembre 2018.
- Une **annexe d'information** établie par les services du FMI.
- Une **analyse de la viabilité de la dette** établie conjointement par les services du FMI et ceux de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Sénégal.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités sénégalaises*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités sénégalaises*
Protocole d'accord technique*
Questions générales

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n°19/05
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
18 janvier 2019

Fonds monétaire international
Washington DC, 20431 États-Unis

Le Conseil d'Administration du FMI achève la septième revue du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) pour le Sénégal et les Consultations de 2018 au titre de l'Article IV

Le 15 janvier 2019, le Conseil d'Administration a achevé la septième revue des résultats économiques obtenus par le Sénégal dans le cadre du programme appuyé par l'[instrument de soutien à la politique économique \(ISPE\)](#)¹, approuvé le 24 juin 2015 (voir le [communiqué de presse n°15/297](#)). Il a également mené à terme les Consultations de 2018 au titre de l'Article IV conduites avec le pays.

La situation macroéconomique du Sénégal est stable. En 2017, la croissance du PIB réel a été de 7,2 % et devrait rester vigoureuse en 2018, avec une projection de 6,2 %, tandis que l'inflation reste faible. Le déficit budgétaire devrait atteindre 3,5 % du PIB en 2018 et le budget de 2019 est conforme au critère de convergence de l'UEMOA en matière de déficit budgétaire (3 % du PIB). Le déficit des transactions courantes s'est nettement creusé en 2017, ce qui s'explique en partie par une augmentation des cours des produits de base à l'échelle mondiale, et devrait se maintenir à un niveau supérieur à 7 % du PIB en 2018.

Les résultats économiques obtenus dans le cadre du programme appuyé par l'ISPE restent globalement satisfaisants, étant donné que tous les critères d'évaluation et objectifs indicatifs pour la fin du mois de juin 2018 ont été respectés, à une exception près. Des progrès ont été accomplis sur le plan des réformes : deux mesures préalables ont été menées à terme et quatre des six repères structurels définis pour la septième revue du programme appuyé par l'ISPE ont été atteints.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, président par intérim et directeur général adjoint, a prononcé la déclaration ci-après.

¹ L'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) offre aux pays à faible revenu ne souhaitant pas bénéficier, ou n'ayant pas besoin, d'un concours financier du FMI, un outil adaptable leur permettant de faire appel aux conseils et à l'appui du FMI sans avoir à conclure un accord d'emprunt.

Évaluation par le conseil d'administration²

Le Sénégal a enregistré des résultats économiques encourageants, caractérisés par une croissance forte et une inflation faible. La stratégie de réforme globale définie dans le Plan Sénégal Émergent (PSE) II devra être résolument mise en œuvre pour faire en sorte que la croissance se maintienne à des taux élevés à moyen terme et que le secteur privé en devienne le moteur principal. Les mesures prises pour lutter contre les inégalités, y compris entre hommes et femmes, favoriseront une réduction de la pauvreté et une meilleure répartition des fruits de la croissance.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par l'ISPE à fin juin 2018 ont été globalement satisfaisants, étant donné que tous les critères d'évaluation et objectifs indicatifs ont été respectés, à une exception près. Des progrès ont été accomplis sur le plan des réformes : deux mesures préalables ont été menées à terme et quatre des six repères structurels définis pour la septième revue du programme appuyé par l'ISPE ont été atteints.

Les perspectives macroéconomiques à court terme restent favorables, mais des risques de dégradation existent, notamment ceux liés aux hausses des prix mondiaux de l'énergie, aux effets néfastes de la sécheresse, aux menaces sécuritaires, aux hausses du coût des emprunts publics et au ralentissement de la mise en œuvre des réformes visant à accroître les recettes et l'investissement privé. Le budget de 2019 est conforme au critère de convergence de l'UEMOA en matière de déficit budgétaire (3 % du PIB). La mise en œuvre des réformes relatives à la mobilisation de recettes, y compris une rationalisation des dépenses fiscales, favoriserait la concrétisation de prévisions ambitieuses dans ce domaine et la réalisation de progrès constants au cours des prochaines années dans l'optique de satisfaire au critère de convergence de l'UEMOA en matière de recettes fiscales (20 % du PIB).

En 2018, d'importantes réductions des dépenses ont été nécessaires pour compenser des recettes inférieures aux prévisions. À l'avenir, il faudra appliquer les niveaux d'investissement public et de dépenses sociales définis dans le budget tout en faisant preuve de discipline budgétaire. Il sera indispensable de mettre résolument en œuvre les mesures approuvées afin de renforcer l'exécution du budget. La création d'un cadre stratégique solide de gestion des ressources pétrolières et gazières, conforme aux meilleures pratiques en la matière à l'échelle internationale, garantirait une utilisation optimale et transparente de ces ressources.

²À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

Le Sénégal présente un faible risque de surendettement, mais la dynamique de sa dette devra faire l'objet d'un suivi rigoureux. Dans ces conditions, il sera essentiel de poursuivre l'assainissement des finances publiques, d'accélérer la mise en œuvre des réformes visant à pérenniser la vitalité de la croissance et d'appliquer une stratégie d'endettement prudente qui donne la priorité aux emprunts concessionnels.

Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–23¹

	2015	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Eff.	Eff.	Eff.	EBS/ 18/57	Prél.	Projections				
(Variations annuelles en pourcentage)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	6,4	6,2	7,2	7,0	6,2	6,9	7,5	7,1	11,6	10,4
<i>Dont : PIB hors agriculture</i>	5,5	6,5	6,3	6,7	6,0	6,7	7,1	6,6	12,0	10,4
<i>Dont : PIB hydrocarbures</i>									...	50,2
<i>Part totale des hydrocarbures</i>	0,0					0,0	0,0	0,0	4,6	6,4
PIB (%)										
Déflateur du PIB	1,1	0,8	1,8	2,2	2,3	1,8	2,0	1,3	2,0	1,1
Prix à la consommation										
Moyenne annuelle	0,1	0,8	1,3	1,4	0,3	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5
Fin de période	0,4	2,1	-0,7	1,4	0,0	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5
Secteur extérieur										
Exportations, f. à b. (FCFA)	11,7	3,6	12,0	12,2	11,7	11,9	11,5	10,5	46,6	15,7
Importations, f. à b. (FCFA)	2,7	-2,6	20,6	11,8	10,9	8,2	14,6	9,8	2,5	5,8
Volume d'exportations	12,7	8,9	9,4	4,6	4,9	11,9	11,3	10,1	53,3	16,2
Volume d'importations	16,1	2,9	18,9	7,7	5,7	8,7	14,7	9,8	5,0	6,2
Termes de l'échange (« - » = dégradation)	12,0	0,4	0,8	3,4	1,4	0,5	0,3	0,4	-2,1	-0,1
Taux de change effectif nominal	-3,9	2,0	0,5
Taux de change effectif réel	-5,9	1,3	-0,5
(Variations en pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année)										
Monnaie au sens large	19,3	13,8	9,2	10,7	5,8	12,6	9,6
Avoirs intérieurs nets	10,6	13,6	6,6	8,3	-2,1	8,8	8,7
Crédit à l'État (net)	5,2	6,3	-0,8	-2,6	-5,2	5,7	1,1
Crédit à l'économie (net)	8,1	8,9	12,9	10,8	2,9	6,9	11,6
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) ¹										
Opérations financières de l'État										
Recettes	19,3	20,7	19,4	19,4	18,7	19,1	19,5	19,6	20,1	20,3
Dons	2,2	2,2	2,2	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9
Dépenses totales	23,0	24,0	22,3	22,9	22,1	22,0	22,4	22,6	23,0	23,3
Prêts/emprunts nets (solde global)										
Dons non compris	-5,9	-5,5	-5,1	-5,6	-5,4	-5,0	-4,9	-5,0	-4,9	-4,9
Dons compris	-3,7	-3,3	-2,9	-3,5	-3,4	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire primaire	-2,2	-1,6	-1,0	-1,6	-1,4	-1,0	-1,1	-1,2	-1,2	-1,2
Épargne et investissement										
Solde courant (transferts officiels compris)	-5,6	-4,0	-7,3	-8,0	-7,3	-7,5	-10,3	-10,8	-4,6	-4,4
Solde courant (transferts officiels non compris)	-6,2	-4,6	-0,4	-8,4	-7,7	-7,9	-10,7	-11,1	-4,9	-4,7
Investissements intérieurs bruts	26,1	25,3	27,5	25,9	26,3	27,7	28,7	30,7	29,5	33,2
Publics ²	6,3	7,0	7,6	6,5	9,6	10,1	10,2	10,4	10,1	10,3
Non publics	19,8	18,3	20,0	19,3	16,7	17,6	18,5	20,3	19,4	22,9
Épargne intérieure brute	20,4	21,3	20,3	17,9	19,0	20,2	18,4	20,0	24,9	28,9
Publique	5,0	6,6	5,5	6,3	5,6	6,3	7,2	7,0	8,2	9,0
Non publique	15,5	14,7	14,7	11,6	13,4	13,9	11,2	13,0	16,8	19,9
Dettes publiques totales ³	44,5	47,7	60,6	49,4	64,5	61,9	60,2	59,2	55,0	52,2
Dettes publiques intérieures ⁴	12,2	14,1	20,2	6,6	16,9	14,7	15,3	16,2	16,3	16,5
Dettes publiques extérieures	32,3	33,6	40,4	42,8	47,6	47,2	44,9	43,0	38,7	35,7
Service de la dette publique totale ³										
Pourcentage des recettes de l'État	34,0	39,7	28,2	46,6	40,9	30,9	23,8	26,3	19,8	19,5
Pour mémoire :										
Produit intérieur brut (En milliards de FCFA)	10.509	11.252	12.278	13.407	13.340	14.524	15.924	17.268	19.653	21.921
Produit intérieur brut (en milliards de dollars)	17,8	19,0	21,1
Monnaie nationale pour 1 dollar (moyenne)	591	593	581
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (en milliards de dollars) ⁵	12,5	10,5	13,0	...	15,1
(% de la monnaie au sens large)	47,0	37,7	38,7
(mois d'importations de BSNF de l'UEMOA)	5,0	3,8	3,8

Sources autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ À partir des comptes nationaux qui ont pour nouvelle base l'année 2014.² Tient compte de la reclassification des investissements publics.³ À partir du niveau d'endettement de 2017, le service de la dette et les recettes de l'État tiennent compte des données préliminaires portant sur le secteur public au sens large.⁴ La dette publique comprend les titres publics émis en monnaie locale et détenus par des résidents de l'UEMOA.⁵ Les valeurs pour 2018 portent sur la période allant jusqu'à la fin du mois de septembre. Pour les autres années, les valeurs portent sur l'année dans son intégralité.



SENEGAL

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SEPTIEME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN A LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES D'EVALUATION

RESUME

Consultations au titre de l'Article IV. Le principal enjeu pour le Sénégal consiste à maintenir une croissance élevée du PIB tout en préservant la stabilité budgétaire et en améliorant le climat des affaires afin de créer des emplois pour sa population en pleine expansion. La deuxième phase du Plan Sénégal Émergent (PSE), qui couvre la période 2019-23, définit un programme de réformes exhaustif tourné vers ces objectifs. Les réformes budgétaires doivent cibler l'augmentation des recettes, le renforcement de la gestion des finances publiques, et l'amélioration de la composition et de la qualité des dépenses. Des réformes structurelles en faveur de l'investissement privé et de la compétitivité apporteront des sources de croissance durables. Par ailleurs, l'élaboration d'un cadre budgétaire inspiré des meilleures pratiques internationales pour le pétrole et le gaz garantirait que ces ressources naturelles offrent des rendements économiques et sociaux élevés. L'amélioration du climat des affaires passera par une simplification de l'administration fiscale et des réformes visant à faciliter l'accès des PME aux services financiers, et par la poursuite du développement des zones économiques spéciales (ZES). Des mesures qui s'attaquent aux disparités hommes-femmes et aux inégalités permettraient de réduire la pauvreté et de mieux distribuer les fruits de la croissance.

Viabilité des finances publiques. Les pressions sur les dépenses sont en train de s'accroître à l'approche des élections et les subventions énergétiques continuent à peser sur le budget. Les autorités devront donc prendre des mesures fortes au dernier trimestre 2018 afin de rester dans l'enveloppe annuelle de financement budgétaire, dans un contexte marqué par la faiblesse des recettes. Le budget 2019 est conforme au critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) de 3% du PIB pour le déficit budgétaire, mais des efforts seront nécessaires pour s'assurer que les ambitieuses projections de recettes du budget seront atteintes et pour réduire les subventions à l'énergie. Les autorités ont effectué des progrès notables dans l'amélioration de l'exécution du budget et dans la réduction des financements « au-dessous de la ligne », mais elles doivent continuer à avancer sur le front des réformes de la politique budgétaire et de l'administration des recettes afin que l'endettement nouveau ne dépasse pas les besoins de financement figurant dans le budget approuvé et que les recettes fiscales atteignent la cible de 20% du PIB fixée par l'UEMOA à moyen terme. Afin d'assurer la viabilité des finances publiques, il est primordial de mettre en œuvre une stratégie de gestion de la dette qui augmente la proportion de la dette intérieure et privilégie au maximum la dette concessionnelle.

Mise en œuvre du programme. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme soutenu par l'ISPE ont été globalement satisfaisants, tous les critères d'évaluation et les objectifs indicatifs de fin juin 2018 ayant été respectés, à l'exception de l'objectif indicatif relatif à la part des contrats publics conclus de gré à gré. Les résultats obtenus en matière de réformes structurelles ont été contrastés : deux mesures préalables ont été respectées alors que deux des six repères structurels établis par la septième revue de l'ISPE n'ont pas été atteints.

Les services du FMI recommandent l'achèvement de la septième revue de l'ISPE.

Approuvé par
Dominique Desruelle
 et **Maria Gonzalez**

Les entretiens ont eu lieu à Dakar du 18 au 31 octobre 2018. L'équipe des services du FMI était composée de MM. Lazare (chef de mission), Leichter et Versailles (tous du département Afrique), de M. Reynaud (département des finances publiques), de M. Yehoué (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de Mme Sancak (représentante résidente du FMI à Dakar), et de MM. Ba et Famé (économistes locaux). Mme. Malta (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) s'est jointe à la mission pour présenter des études sur les inégalités hommes-femmes et animer un atelier consacré à l'inégalité des revenus. L'équipe du FMI a rencontré le Président, M. Sall, les ministres de l'Économie et des Finances, et du Pétrole et des Énergies, le directeur national de la BCEAO, et d'autres hauts responsables, ainsi que des représentants du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds. Mme Devine et Mme Mensah ont réalisé des travaux de recherche, et Mme Quartey (toutes du département Afrique) a contribué à la préparation de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

EVOLUTION RECENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	5
EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	5
PERSPECTIVES A MOYEN TERME ET RISQUES	7
ENTRETIENS	7
A. Politique budgétaire : améliorer la mise en œuvre du budget et maîtriser les besoins de financement	8
B. Renforcer la compétitivité et la stabilité extérieure	13
C. Augmenter le soutien du secteur privé à la croissance	15
D. Promouvoir le développement et la stabilité du secteur financier	18
E. Pétrole et gaz	20
F. Inégalités et disparités hommes-femmes	23
PROGRAMME ET AUTRES POINTS	25

EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI _____ **27****ENCADRES**

1. Réformes des recettes proposées _____	12
2. Principales conclusions et recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) _____	13
3. Principaux résultats et recommandations de l'évaluation de la transparence des finances publiques (FTE) _____	18

GRAPHIQUES

1. Indicateurs de fréquence élevée, 2015-18 _____	30
2. Secteurs réel et extérieur, 2012-2017 _____	31
3. Indicateurs budgétaires et financiers, 2012-2017 _____	32
4. Perspectives, 2017-2023 _____	33
5. Viabilité de la dette extérieure, 2018-28 _____	34
6. Viabilité de la dette extérieure, 2018-28 _____	35

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–23 _____	36
2. Balance des paiements, 2015–23 _____	37
3. Balance des paiements, 2015–23 _____	38
4. Opérations financières des administrations publiques et du FSE, 2015-23 _____	39
5. Opérations financières des administrations publiques et du FSE, 2015–23 ¹ _____	40
6. Situation monétaire, 2015–20 _____	41
7. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2010–17 _____	42

ANNEXES

I. Évaluation du secteur extérieur _____	43
II. Évolution du secteur financier au Sénégal _____	48
III. Réponses des autorités aux recommandations faisant Consultations de 2016 au titre de l'Article IV _____	57
IV. Matrice d'évaluation des risques _____	59

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	60
Pièce jointe I : Mémoire sur les Politiques Économiques et _____	62
Pièce jointe II : Protocole d'accord technique _____	78

EVOLUTION RECENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

Contexte politique et économique

1. Le maintien d'une croissance soutenue sur le moyen terme nécessitera une mise en œuvre efficace d'un resserrement de la politique budgétaire et de réformes structurelles. La croissance devrait être supérieure à 6 % pour la quatrième année consécutive, malgré le faible niveau des précipitations en 2018. Cependant, si elles comptent maintenir les taux de croissance prévus dans le Plan Sénégal Émergent (PSE), et solutionner les problèmes de développement et de société de façon viable sur le moyen terme, les autorités devront se montrer inflexibles dans la mise en œuvre des réformes. Des progrès additionnels dans l'amélioration du climat des affaires stimuleraient l'investissement privé, y compris l'investissement direct étranger (IDE), et permettrait au secteur privé de tirer la croissance sur le moyen terme. La correction des lacunes constatées dans la gestion des finances publiques et l'administration des recettes garantirait une utilisation efficiente de l'investissement public, tout en contribuant à la viabilité budgétaire. La mise en œuvre du vaste programme de réformes élaboré pour la deuxième phase du PSE (2019-23), notamment en ce qui concerne l'application des meilleures pratiques internationales dans la gestion des ressources de pétrole et de gaz, sera primordiale pour relever ces défis.

2. Les élections présidentielles programmées pour février 2019 ont ralenti l'avancée des réformes et ont créé des risques concernant la réalisation des objectifs budgétaires. Les élections à venir ont déjà affecté la politique budgétaire sous la forme du maintien de prix intérieurs fixes pour l'énergie malgré le niveau élevé des prix internationaux du pétrole pendant l'essentiel de l'année 2018, d'une augmentation notable des salaires, et de transferts en faveur de l'éducation et de la santé engagés pour les deux prochaines années. Ces facteurs, conjugués à l'accélération de la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure et à des recettes inférieures aux objectifs de collecte, ont exercé une pression considérable sur les finances publiques et provoqué des retards dans les paiements au secteur privé. Pour atteindre l'objectif de déficit budgétaire, les autorités devront procéder à d'importantes réductions de dépenses au dernier trimestre. Si le budget 2019 respecte le critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire (3 % du PIB), des efforts vigoureux devront être déployés pour concrétiser les ambitieuses projections de recettes, réduire les subventions énergétiques et assumer le report des engagements budgétaires des exercices précédents.

EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

3. La croissance devrait rester vigoureuse en 2018, et l'inflation faible. La croissance du PIB réel était de 7,2 % en 2017 et devrait rester robuste à 6,2 % en 2018, tirée par l'exploitation minière, la construction et les services (en particulier les transports et l'immobilier), qui ont en partie compensé une moindre croissance de la production agricole provoqué par l'arrivée tardive des pluies (**MPEF 13**). Sur le front de la demande, la croissance est principalement entraînée par la demande intérieure, avec une importante contribution de l'investissement public au cours de la

première phase du PSE (2014-2018). Comme les années précédentes, l'inflation devrait rester faible, au-dessous de 2 %, sous l'effet d'une forte baisse des prix des services téléphoniques.

4. Les pressions sur le budget représentent un défi significatif dans la mise en œuvre de la politique économique. La faiblesse des recettes et les pressions préélectorales sur les dépenses pèsent sur la mise en œuvre du budget 2018. Par ailleurs, l'augmentation des cours mondiaux du pétrole au cours des neuf premiers mois de l'année et le maintien de prix intérieurs fixes pour l'énergie depuis début 2017 ont entraîné une hausse des subventions à l'énergie et une baisse des recettes issues de ce secteur. L'objectif budgétaire de fin juin 2018 a certes été atteint, mais tous ces facteurs, ainsi que le financement du groupe SN La Poste par le biais d'opérations du Trésor « sous la ligne » ont contribué à l'accumulation d'engagements non honorés envers le secteur de l'énergie et à des retards de paiements dus à d'autres acteurs du secteur privé¹. Ces dérapages budgétaires vont nécessiter des efforts importants (à hauteur de 1,2 point de pourcentage du PIB) pour réduire les dépenses au dernier trimestre 2018 afin de rester dans l'enveloppe budgétaire convenue.

5. La situation extérieure reste stable, même si elle s'est détériorée au cours des deux dernières années. Le déficit courant s'est considérablement creusé en 2017, sous l'effet de l'augmentation des cours mondiaux des produits de base et du caractère expansionniste de la politique budgétaire. En 2018, ce déficit devrait continuer à excéder 7 % du PIB. L'importante émission d'euro-obligations en 2018 a apporté un ballon d'oxygène bienvenu en termes de financement. Les réserves mises en commun au sein de l'UEMOA s'élevaient à 15,1 milliards de dollars fin septembre 2018 (soit 4,3 mois d'importations), contre 13,0 milliards de dollars fin 2017, cette augmentation tenant essentiellement aux émissions d'euro-obligations du Sénégal et de la Côte d'Ivoire au premier semestre de l'année. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est légèrement apprécié au cours des deux dernières années et il reste plus ou moins conforme aux paramètres fondamentaux.

6. La croissance du crédit a ralenti notablement en 2018, le secteur bancaire négociant sa transition vers de nouvelles normes prudentielles. La croissance du crédit à l'économie en glissement annuel était à peine positive à la fin septembre, à 0,6%, et elle était tombée à -4,1 % depuis décembre 2017. Cela s'explique principalement par le remboursement en 2018 de prêts de montant élevé à des entreprises publiques qui ont été contractés au deuxième semestre 2017². La croissance du crédit au secteur privé (0,4 % à la fin septembre 2018, en glissement annuel) a été lente aussi, les banques assurant leur conformité avec les normes Bâle II/III et le nouveau plan comptable, qui impliquent un renforcement des exigences de fonds propres.

¹ Les autorités s'efforcent de recouvrer 19,3 milliards de FCFA auprès du groupe SN La Poste (**MPEF 15**).

² Des données anecdotiques font apparaître une situation comparable dans des entreprises privées relativement importantes affectées par les retards de paiement de l'État à la fin 2017.

PERSPECTIVES A MOYEN TERME ET RISQUES

7. Les perspectives à moyen terme de l'économie sénégalaise restent globalement positives, sous réserve que le resserrement de la politique budgétaire et les réformes structurelles soient effectivement mis en œuvre. Le maintien d'une croissance élevée sur le moyen terme nécessitera des réformes visant à améliorer le climat des affaires et à encourager l'investissement privé afin qu'il devienne le moteur de la croissance. Parallèlement à la poursuite des investissements publics liés au PSE, une réduction des coûts de l'énergie, un renforcement de l'administration fiscale et l'élimination des obstacles à l'accès des PME au crédit bancaire permettront d'améliorer le climat des affaires et de maintenir la croissance soutenue de l'investissement privé. Ces réformes, qui sont inscrites dans le PSE II, devront être mises en œuvre avec la plus grande détermination, faute de quoi la dynamique de croissance sera enrayerée, ramenant le Sénégal aux faibles taux de croissance du PIB par habitant enregistrés dans le passé et mettant la pression sur la viabilité de la dette. Le secteur extérieur devrait rester stable. Toutefois, le Sénégal présente un faible niveau d'IDE par rapport aux pays comparables, d'où la nécessité de réformes pour stimuler la compétitivité et attirer l'investissement orienté vers les exportations. Au cours des trois prochaines années, le niveau élevé des importations liées aux investissements dans le pétrole et le gaz au cours de la période de préproduction devrait creuser le déficit courant. Cette tendance devrait s'inverser de façon marquée en 2022, quand la production d'hydrocarbures accroîtra considérablement les exportations.

8. Le Sénégal est confronté à des risques intérieurs et extérieurs. Les principales sources de risques à court terme sont les suivantes : i) des augmentations des prix mondiaux de l'énergie et une réduction insuffisante des subventions énergétiques sur le marché intérieur ; et ii) un impact de la sécheresse sur la croissance et le budget supérieur aux prévisions. Sur le long terme, les risques sont les suivants : iii) un impact néfaste d'un ralentissement de la mise en œuvre des réformes favorables aux recettes et à l'investissement privé ; iv) des menaces sécuritaires intérieures et régionales ; et v) une augmentation possible du coût de l'emprunt public. Du côté positif, d'éventuelles découvertes de nouveaux gisements de pétrole et de gaz (exploration en cours) pourraient avoir des bienfaits macroéconomiques de taille : il est donc d'autant plus nécessaire de mettre en place un cadre budgétaire aligné sur les meilleures pratiques internationales.

ENTRETIENS

9. Les entretiens ont porté principalement sur les mesures qui permettraient de pérenniser la forte croissance et d'atteindre les objectifs de développement sans compromettre la stabilité. L'objectif global de la stratégie du PSE est de *s'inscrire, grâce à une transformation structurelle de l'économie, dans une trajectoire de croissance forte, inclusive et durable qui améliore le bien-être des populations*. Plus concrètement, le PSE II vise, pour la période 2018-2023, des taux de croissance supérieurs à 9 %, et une réorientation de l'activité économique vers le secteur industriel. L'objectif est également de relever significativement les principaux indicateurs dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la pauvreté et des inégalités. L'accent a

donc été mis sur les mesures et réformes visant à : i) renforcer la gestion des finances publiques afin de maîtriser les besoins de financement et d'améliorer l'efficacité de l'investissement ; ii) améliorer la mobilisation des recettes intérieures ; et iii) améliorer le climat des affaires afin de stimuler l'investissement privé et la compétitivité. Dans le cadre des Consultations au titre de l'Article IV, les entretiens ont également porté sur : iv) l'impact macroéconomique et le cadre budgétaire liés au secteur du pétrole et du gaz ; v) des thèmes relatifs aux disparités hommes-femmes et à l'inégalité ; et vi) des réformes visant à promouvoir le développement et la stabilité du secteur financier. Dans l'ensemble, les autorités ont mis en œuvre les recommandations formulées par les services lors des Consultations de 2016 au titre de l'Article IV³ (annexe III).

A. Politique budgétaire : améliorer la mise en œuvre du budget et maîtriser les besoins de financement

10. Etant donné les moins-values de recettes, il convient de réduire sensiblement les dépenses afin de rester dans l'enveloppe budgétaire 2018. S'agissant des recettes fiscales, les impôts sur les sociétés se sont inscrits au-dessous des projections, les nouvelles mesures introduites dans la loi de finances 2018 et la loi de

finances rectificative de juin 2018 n'ayant pas encore engendré les résultats escomptés — même s'il est peut-être trop tôt pour en juger car leur mise en œuvre n'a débuté qu'en mars 2018 et juillet 2018⁴. Par ailleurs, des mesures importantes visant à rationaliser les exonérations et améliorer le

Projections budgétaires pour fin 2018		
	% du PIB	milliards de FCFA
Besoins d'emprunts visés par l'ISPE	-4.1	-551
<i>Baisse des recettes</i>	-0.9	-115
<i>Hausse des dépenses</i>	-0.2	-30
<i>Hausse du financement en dessous de la ligne</i>	-0.2	-21
Besoins de financement estimatifs sans mesures	-5.4	-717
Effort requis conformément à l'objectif de l'ISPE	1.2	166
<i>dont mesures portant sur les recettes (perception de l'impôt)</i>	0.2	34
<i>dont réduction des dépenses courantes</i>	0.4	51
<i>dont dépenses d'équipement</i>	0.6	82

recouvrement de l'impôt n'ont pas été mises en œuvre. Dans l'ensemble, et avant les nouvelles mesures, les recettes devraient s'inscrire en-dessous de l'objectif de fin d'année de 0,9 pourcent du PIB. S'agissant des dépenses, au-delà de l'augmentation de la masse salariale et des transferts incorporés lors de la dernière revue de l'ISPE, les dépenses devraient encore augmenter de 0, 2 pourcent du PIB, sous l'effet principalement d'un relèvement des transferts en faveur du secteur de l'éducation. Afin de maîtriser l'impact sur le solde budgétaire et sachant que la fenêtre d'intervention avant fin 2018 est réduite, les autorités ont décidé de prendre des mesures fortes afin de réduire substantiellement les dépenses d'investissement non prioritaires financées sur ressources intérieures et les dépenses courantes hors salaires dans les proportions requises pour rester dans

³ Rapport pays FMI No. 17/1.

⁴ Parmi les nouvelles mesures fiscales figuraient une augmentation des droits d'accise sur l'alcool, les cosmétiques, le tabac, les sodas et les aliments gras, une généralisation de la taxe sur les automobiles, une nouvelle taxe sur les armes à feu, une fusion du prélèvement sur les télécommunications et la contribution au développement économique, une nouvelle taxe sur le fret pétrolier à bord de navires de charge, et un nouveau prélèvement sur les compagnies d'assurances.

l'enveloppe budgétaire convenue, tout en préservant au mieux les dépenses sociales. Les autorités ont également accepté de compenser les opérations de financement dépassant l'objectif du programme en ajoutant des réductions de dépenses à hauteur de 0,15 pourcent du PIB.

11. Le budget 2019 respecte le critère de convergence de 3 pourcent du PIB pour le déficit budgétaire. Les autorités devront déployer des efforts de grande ampleur pour atteindre les ambitieux objectifs de recettes et réduire les subventions au secteur énergétique, tout en assumant l'éventuel report des engagements budgétaires des exercices précédents⁵.

La mauvaise tenue des recettes prévues pour 2018, y compris des recettes tirées des nouvelles mesures, est source d'incertitude quant aux projections de recettes pour 2019. Les autorités s'engagent à redoubler d'efforts pour accroître les recettes intérieures en 2019 et à ajuster les dépenses budgétaires dans les

Financement budgétaire 2019 (Milliards de FCFA)

Financement total	979
Compte séquestre	236
Prêts des bailleurs	618
Émission obligatoire dans l'UEMOA	125
Besoin de financement brut	979
Déficit budgétaire	430
Emprunts supplémentaires du Trésor	0
Amortissement	548

proportions nécessaires afin d'atteindre l'objectif de 3 pourcent du PIB pour le déficit budgétaire. Les autorités étudieront en temps voulu si une loi de finances complémentaire s'impose. La chute des cours mondiaux du pétrole fin 2018 contribuera, si elle se poursuit, à l'abaissement du montant des subventions énergétiques nécessaires, mais les services du FMI recommandent que les prix intérieurs de l'énergie soient ajustés par étapes et suffisamment alignés sur les prix mondiaux du pétrole afin d'éliminer les subventions au secteur énergétique. Il est également recommandé que les retards de paiement au secteur de l'énergie et au secteur privé dans son ensemble soient réglés au fil du temps. Le financement prévu pour le budget 2019 comportera le prélèvement complet du compte séquestre correspondant au surfinancement (1,6 pourcent du PIB) issu de l'émission d'euro-obligations de 2018, des financements concessionnels auprès de partenaires pour le développement et un retour sur le marché obligataire de l'UEMOA.

12. Des réformes visant à augmenter les recettes s'imposent afin de financer le développement de façon viable. Le changement de l'année de base du PIB réalisé début 2018 a abaissé le ratio recettes fiscales/PIB à environ 15 pourcent, soit bien au-dessous du critère de convergence de l'UEMOA de 20 pourcent. Il sera donc primordial de mettre en œuvre des réformes visant à stimuler les recettes afin de financer l'ambitieux programme d'investissement public du PSE et d'augmenter les dépenses sociales sans accentuer la vulnérabilité liée à la dette (voir encadré 1). Les autorités ont certes réalisé de belles avancées dans les réformes sur les recettes, mais pour atteindre l'objectif de l'UEMOA, elles devront déployer des efforts de taille, notamment dans des

⁵ Les services du FMI estiment que la subvention totale au secteur de l'énergie atteindra environ 2 pourcent du PIB d'ici à la fin 2018. En 2018, le budget devrait indemniser le secteur à hauteur de 0,6 pourcent du PIB, et le montant restant sera réglé d'ici à 2023. Les autorités ont lettre de confort d'un montant proche d'un point de pourcentage du PIB. Par cet effet, l'État reconnaît qu'il doit ce montant à la SENELEC et peut autoriser cette entreprise publique à emprunter pour renflouer sa trésorerie à court terme.

domaines où les progrès sont lents à se matérialiser, comme le recouvrement de l'impôt et les exonérations fiscales. Les services du FMI ont enjoint les autorités à envisager des mesures portant à la fois sur la politique fiscale et sur l'administration des recettes, notamment : i) poursuivre la rationalisation des exonérations fiscales, en veillant à ce qu'elles soient octroyées au moyen d'un processus transparent fondé sur des règles et renforcer l'analyse *ex-post* en coordination avec le processus d'évaluation des dépenses fiscales, ii) perfectionner la plateforme d'échange des données entre les administrations fiscales et douanières, iii) procéder à une mise en œuvre complète des solutions informatiques innovantes, et iv) renforcer les impôts fonciers, notamment en proposant un plan et un échéancier bien définis pour l'élaboration d'un cadastre complet pour l'ensemble du pays. Les initiatives dans le domaine informatique sont les suivantes : 1) *E-tax* pour les déclarations et le paiement en ligne, 2) *M-tax* pour permettre aux contribuables sans accès à Internet de déclarer et payer leurs impôts avec leur téléphone mobile, et 3) *Mon Espace Perso*, un espace fiscal personnalisé qui permet aux particuliers et aux entreprises d'accéder facilement à leur situation fiscale. Les autorités sont déterminées à atteindre l'objectif de recettes de l'UEMOA à moyen terme et elles travaillent sur une stratégie exhaustive, en exploitant l'assistance technique actuellement fournie par le FMI. La mise en œuvre d'un cadre budgétaire pour le pétrole et le gaz aligné sur les meilleures pratiques internationales contribuera également à accroître les recettes sur le long terme (voir section E ci-dessous).

13. Il convient de continuer à maîtriser les dépenses courantes et à améliorer l'efficience de l'investissement. L'augmentation des dépenses courantes et des subventions énergétiques durant la période pré-électorale a conduit à un retard dans l'exécution des dépenses d'investissement, suggérant que des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de maîtriser les dépenses courantes et améliorer l'efficience de l'investissement public. La mise en place de plafonds concernant le recrutement dans la fonction publique en 2019 devrait aider à maîtriser les dépenses salariales. Une réforme complète de la fonction publique pourrait établir un cadre plus large afin de veiller à ce que les objectifs de développement puissent être financés en respectant la prudente enveloppe de financement prévue. La récente création d'une banque de projets (une liste de projets d'investissements ayant déjà été intégralement évalués) va dans le bon sens, mais la mise en œuvre de l'investissement public pourrait être optimisée si les recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) du FMI étaient mises en œuvre (voir encadré 2). Ces mesures veillent à ce que les projets d'investissements cadrent avec le budget pluriannuel, que les décisions d'investissement soient prises en fonction du rendement économique et non de la disponibilité des financements, et que les passifs conditionnels liés aux partenariats public-privé soient correctement gérés.

14. Des réformes destinées à renforcer la gestion des finances publiques et à traiter les sources potentielles de financement complémentaires (« au-dessous de la ligne ») du Trésor sont en cours de mise en œuvre. Les dernières années ont été marquées par une forte déconnexion entre les besoins de financement totaux et les déficits budgétaires. En particulier, le financement par le Trésor de la SN La Poste, du Fonds National de Retraites (FNR), ainsi que l'accumulation de crédits antérieurs dans les comptes de dépôt et l'utilisation de lettres de confort pour assurer le préfinancement de dépenses et mettre en œuvre des dépenses hors budget se sont

traduits par une accumulation de dette au-delà des besoins de financement impliqués par le déficit budgétaire. Les autorités ont bien avancé dans le traitement de ces problèmes, notamment en mettant en œuvre des **mesures préalables** pour la septième revue de l'ISPE :

- *SN La Poste (MPEF 115, 1144)* – En octobre 2018, une nouvelle convention a été signée entre La Poste et le Trésor afin de limiter la garantie du Trésor s'agissant de la compensation des chèques postaux (**mesure préalable**). Par ailleurs, les autorités travaillent avec des partenaires de développement sur un plan de restructuration complet destiné à améliorer les opérations postales et à séparer Poste Finances, établissement financier collecteur de dépôts, de La Poste, entité gérant les opérations postières plus classiques. Cette séparation permettrait d'octroyer une licence bancaire à Poste Finances, qui serait alors sous l'égide de la commission bancaire de l'UEMOA.
- *Lettres de confort (MPEF 130)* – En novembre 2018, un décret a été signé pour mettre fin à l'utilisation de lettres budgétaires qui engagent l'administration centrale pour ce qui est de dépenses au-delà de l'exercice en cours ou de dépenses exécutées en dehors du budget (**mesure préalable**). L'utilisation de ces instruments sera désormais limitée aux lettres qui i) n'impliquent aucun engagement financier, ii) constituent des garanties officielles pour des établissements parapublics, ou iii) soutiennent l'exécution dans l'année de dépenses liées à la défense nationale et à l'agriculture.
- *Comptes de dépôt (MPEF 116)* – Un décret a été signé. À partir de décembre 2018, il supprimera la capacité à reporter les soldes de « dépenses courantes » dans les comptes de dépôt d'une année à l'autre, et il limitera le montant des « dépenses d'équipement » pouvant être reportées à 5 pourcent du solde restant. Le résidu des soldes dans les comptes de dépôt à la fin décembre 2018 sera éliminé, à l'exception des soldes restants de trois agences parapublics, qui seront convertis en bons à émettre début 2019. L'avancement dans la mise en œuvre de la programmation budgétaire pluriannuelle va contribuer à réduire les éventuelles difficultés créées par les grands projets d'investissement public, qui ont entraîné une accumulation de crédits antérieurs dans les comptes de dépôt et des accords de pré-financement avec les banques sous la forme de lettres de confort.
- *FNR (MPEF 111)* – Un régime de retraite complémentaire a été mis en place, ce qui a amené le système de retraite de la fonction publique en territoire légèrement excédentaire. Des mesures supplémentaires sont prévues s'agissant des réformes paramétriques, ce qui créera un système de contribution défini et une institution séparée chargée de gérer les retraites des fonctionnaires et des militaires.

Encadré 1. Réformes des recettes proposées

Sur le court terme, la priorité doit être donnée aux mesures portant sur l'administration fiscale, secteur dans lequel les gains marginaux sont les plus élevés. Des efforts considérables doivent être déployés afin d'améliorer la discipline fiscale des contribuables et d'accroître les recettes. Après de nombreuses missions d'assistance technique, une feuille de route de réformes a été élaborée. Cette dernière comprend un ensemble de mesures concrètes visant à augmenter le ratio impôts/PIB de quatre points de pourcentage en quatre ans. Les actions prioritaires sont les suivantes : 1) amélioration des capacités de recouvrement, recouvrement des arriérés fiscaux recouvrables et poursuite des contrevenants restants, 2) réorientation des contrôles fiscaux vers les contribuables présentant les risques les plus élevés (ex. : revenus commerciaux non déclarés, et demandes abusives de déductions et d'abattements) et amélioration des recoupements entre les montants figurant dans les déclarations fiscales et les informations obtenues auprès de sources tierces, 3) révision du régime de l'acompte sur importations afin de maîtriser l'évasion et la fraude en matière de TVA dans l'ensemble des segments de la TVA (grandes, petites et moyennes entreprises), et 4) désinscription des entreprises assujetties à la TVA qui sont inactives.

La mise en œuvre d'un plan de numérisation en 20 points est également primordiale pour améliorer l'efficacité de la Direction générale des impôts et des domaines (DGID). Des progrès ont été effectués dans la mise en place des recommandations issues du hackathon de novembre 2016, comme la généralisation des procédures électroniques, l'amélioration de la qualité et de la qualité des données, et l'adaptation de l'organisation, de l'infrastructure et du processus informatiques aux besoins de la DGID. Plus spécifiquement, les résultats à court terme devraient être les suivants : 1) élargissement des procédures électroniques aux moyennes entreprises, 2) amélioration de l'espace fiscal personnalisé — *Mon Espace Perso*— (l'une des solutions gagnantes du hackathon, qui a été officiellement lancée le 26 juillet 2018), 3) amélioration du système de rappel des obligations fiscales par SMS ou message vocal, et 4) mise en œuvre de la deuxième solution du hackathon (*M-tax*), qui permettra aux contribuables sans accès à Internet de déclarer et payer leurs impôts par téléphone mobile d'ici à avril 2019.

S'agissant de la fiscalité, les autorités doivent préparer une stratégie pour une nouvelle réforme fiscale de grande ampleur à mettre en œuvre après les élections présidentielles. Cette stratégie devra mettre l'accent sur l'élargissement de la base d'imposition, notamment en soumettant le secteur informel à la fiscalité, afin de pouvoir envisager une baisse des taux. Elle pourrait se matérialiser par les mesures suivantes :

1. Augmentation de l'impôt sur les sociétés (IS) à la source sur les importations des petits contribuables, qui sont davantage susceptibles de ne rien déclarer ou de sous-déclarer ;
2. Relèvement du plafond de l'impôt minimum forfaitaire, au moins dans le secteur commercial — cela pourrait être en partie compensé par un abaissement du taux de l'IS dans une réforme visant à augmenter les recettes, si le relèvement du plafond n'est pas limité au secteur commercial ;
3. Lancement d'un contrôle systématique des exonérations de TVA sur les aliments et autres produits de base afin de concentrer ces exonérations sur les biens principalement consommés par les segments les plus pauvres de la société ;
4. Élimination du taux réduit de TVA (dans le tourisme) pour le remplacer par un taux plein ;
5. Ajustement des taux et tranches de l'impôt sur le revenu afin de rendre le système fiscal plus équitable pour tous les niveaux de revenus.

Encadré 2. Principales conclusions et recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP)

L'EGIP dresse un diagnostic complet des forces et faiblesses du système de gestion des investissements publics d'un pays, en permettant d'effectuer des comparaisons avec des groupes de pays similaires.

Une mission a réalisé une EGIP à Dakar en novembre 2018. Elle est arrivée à la conclusion que les institutions du Sénégal étaient globalement plus robustes que celles d'autres pays ouest-africains déjà évalués. Cependant, le pays présente encore des écarts d'efficience (par exemple : accès aux infrastructures et indicateurs d'efficience physique), qui devraient être corrigés grâce à une augmentation viable du stock de capital du pays.

La mission a formulé quatre recommandations principales, conformes aux programmes de réformes actuellement menés par les autorités : 1) réviser et rationaliser le plan d'investissement triennal, ce qui passe par l'annulation des projets qui génèrent pas ou peu de résultats ; 2) ramener la mise en œuvre de projets d'investissement ad hoc (notamment les offres non sollicitées) dans le cadre de procédures normales, avec une évaluation et une surveillance adaptées ; 3) mettre à jour le cadre juridique des PPP afin de réduire les risques et mettre en place des procédures saines pour répondre aux besoins croissants de dépenses d'équipement de l'État ; et 4) activer une fonctionnalité de gestion de projets dans le système d'information (en cours de développement) afin d'assurer le financement et le contrôle des projets depuis leur conception jusqu'à leur finalisation.

B. Renforcer la compétitivité et la stabilité extérieure

15. L'aggravation du déficit courant au cours des deux dernières années s'est accompagné d'augmentations notables du financement extérieur. Le déficit du compte courant du Sénégal exprimé en pourcentage du PIB a pratiquement doublé depuis 2016 pour dépasser 7 % du PIB. Si cette augmentation tient en partie aux importations liées aux investissements soutenant la forte croissance du pays, les finances publiques y ont aussi contribué, avec une augmentation des dépenses courantes et des financements hors budget du Trésor liés à SN La Poste et aux retraites de la fonction publique, ainsi qu'à l'augmentation des prix du pétrole à l'importation. L'accroissement du déficit du compte courant s'est accompagné d'augmentations considérables de la dette extérieure, notamment via l'émission de 3,3 milliards de dollars d'euro-obligations depuis 2016 à des conditions largement favorables. L'IDE n'a pas enregistré d'augmentation notable, s'établissant en moyenne juste au-dessus de 2% du PIB.

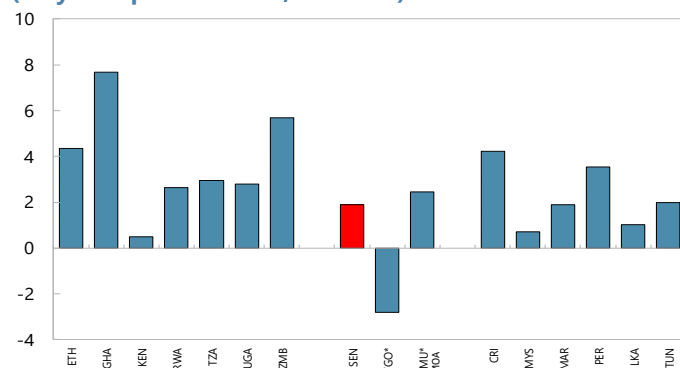
16. La position extérieure du Sénégal est globalement conforme aux fondamentaux du moyen terme et à la politique économique souhaitée (annexe I). Le déficit du compte courant devrait se creuser au cours des 3 prochaines années en raison d'investissements liés au pétrole et au gaz dans la phase de préproduction, et sera financé par une augmentation combinée de l'IDE et de la dette. Toutefois, cette tendance du déficit du compte courant devrait s'inverser radicalement en 2022, avec le lancement prévu de la production de pétrole et de gaz, ainsi que les exportations connexes qui devraient augmenter sensiblement. Les envois de fonds vont demeurer une source fiable d'apport pour les flux du compte courant, même si leur part en pourcentage du PIB devrait diminuer sur le long terme, ce qui s'explique par la croissance rapide du PIB et par les efforts déployés par le Sénégal pour atteindre le statut de pays à moyen revenu. Une stratégie d'endettement visant à augmenter la proportion de la dette intérieure dans la dette totale du

secteur public aidera également à atténuer la vulnérabilité extérieure. Les réserves mises en commun au sein de l’UEMOA s’élevaient à 15,1 milliards de dollars à la fin septembre 2018 (soit plus de 4 mois d’importations régionales), contre 13,1 milliards de dollars fin 2017, cette augmentation étant essentiellement attribuable aux émissions d’euro-obligations par le Sénégal et la Côte d’Ivoire au cours du premier semestre 2018. Les estimations utilisant la méthode allégée d’évaluation du solde extérieur du FMI (EBA-lite) montrent que l’écart du taux de change effectif réel (TCER) se situe à 5 % de son niveau d’équilibre et celui du compte courant à environ -1 %, ce qui indique que le TCER du Sénégal est globalement conforme aux fondamentaux et à la politique économique souhaitée⁶. Les autorités conviennent que la position extérieure est globalement conforme aux fondamentaux à moyen terme.

17. Des réformes s’imposent pour renforcer la compétitivité extérieure et l’IDE.

Le Sénégal a réalisé des progrès en matière de réformes structurelles, comme le montre l’amélioration des scores dans plusieurs domaines sur des outils d’étalonnage tels que l’enquête « Doing Business » de la Banque mondiale ou le rapport sur la compétitivité globale du Forum économique mondial. Ces progrès se sont toutefois tassés ces derniers temps. En effet, il est nécessaire d’adopter des réformes plus poussées pour grimper de nouveaux échelons, sachant que les pays comparables font eux aussi des progrès⁷. Le Sénégal présente un faible niveau d’IDE par rapport à ses pairs (voir graphique 1 du texte) ; il y a des marges pour le Sénégal de faire plus pour stimuler l’investissement privé. L’intérêt croissant du secteur privé pour les zones économiques spéciales (ZES) est un signe de bon augure à cet égard (voir section C ci-dessous).

Graphique 1 du texte. Investissement direct étranger (net) (moyenne pour 2015-17, % du PIB)



* La moyenne de l’UEMOA (WAEMU) exclut le SEN et le TGO. Ce dernier est exclu parce que l’IDE net était négatif en 2015-17. Source : base de données des Perspectives de l’économie mondiale du FMI.

⁶ L’annexe I contient les détails de l’évaluation.

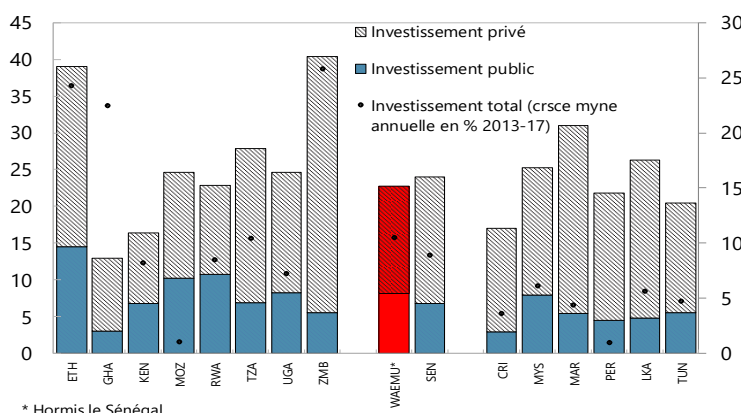
⁷ L’enquête « Doing Business » de la Banque mondiale et l’indice de compétitivité globale du Forum économique mondial utilisent des méthodologies pour l’évaluation de la performance relative des pays sur un ensemble d’indicateurs. Il n’existe toutefois aucune norme statistique acceptée à l’échelle internationale pour ces méthodologies. Par ailleurs, il convient de noter que le classement des pays est soumis à des incertitudes. L’indicateur « Doing Business » ne représente pas une mesure exhaustive du contexte des affaires dans l’ensemble de l’économie. De plus, la prudence s’impose dans l’interprétation d’indices basés sur la perception tels que celui sur la compétitivité globale. L’enquête « Doing Business » fait actuellement l’objet d’une revue externe afin d’évaluer les récents changements apportés à la méthodologie.

18. Le Sénégal présente un risque de surendettement faible, mais il convient de gérer la vulnérabilité liée à la dette. Depuis l'AVD précédente (rapport pays No. 18/8) : i) l'année de base du PIB a été modifiée, ce qui s'est traduit par une augmentation de 30 % en termes nominaux, ii) l'impact macroéconomique des découvertes de gisements de pétrole et de gaz a été incorporé aux projections, et iii) les autorités ont consenti des efforts considérables pour étendre le périmètre de la dette afin de couvrir le secteur public dans son ensemble et elles sont déterminées à continuer à remédier aux lacunes existantes en matière de données. Les services du FMI estiment que le Sénégal présente toujours un risque de surendettement faible, mais qu'il constitue un cas limite. Le ratio dette/exportations présente deux légers dépassements du seuil, tandis que le ratio service de la dette/exportations présente un pic temporaire qui dépasse le seuil de façon plus marquée dans un tests de résistance en raison de refinancement par l'émission d'euro-obligations. Ce dépassement du seuil du service de la dette tient davantage à des difficultés de liquidités qu'à des problèmes de solvabilité. Dans l'ensemble, la dette publique et le service de la dette ont augmenté ces dernières années, ce qui souligne la nécessité d'adopter une gestion prudente de la dette. Le jugement de risque de surendettement faible repose sur : i) la gestion en cours des passifs liés à la dette, les garanties concernant la couverture du risque de change, l'accès à des actifs financiers liquides et les bons résultats antérieurs en termes d'accès aux marchés ; et ii) le respect du planning de rééquilibrage budgétaire prévu, une accélération des réformes et une stratégie d'emprunt prudente.

C. Augmenter le soutien du secteur privé à la croissance

19. Le secteur privé devra devenir le moteur de l'économie pour que le Sénégal atteigne l'objectif de croissance à moyen terme de 8 % du PSE II (**MPEF 116**). Le Sénégal est en train d'élaborer le PSE II (2019-23), la deuxième phase de sa stratégie visant à le faire accéder au statut de pays émergent d'ici à 2035. Les progrès réalisés au cours du PSE I (2014-18), qui se sont traduits par des taux de croissance supérieurs à 6 %, doivent être consolidés, notamment en renforçant le rôle du secteur privé par le biais de réformes structurelles. Le PSE I a bénéficié d'un soutien direct de l'État, en particulier avec le financement de « projets

Graphique 2 du texte. Investissement (% du PIB, 2017)



structurants », qui ont modernisé l'infrastructure et donné du souffle au secteur de la construction. Mais l'État est également intervenu indirectement, dans le secteur agricole par exemple. Pendant cette période, l'investissement a augmenté, bien que pas beaucoup plus rapide que chez les pays comparables, tandis que l'IDE est restée relativement faible (voir graphiques 1 et 2 du texte), et les

gains de productivité ont été relativement ténus. S'agissant du financement, les PPP ont été bien moins utilisés que prévu, malgré la révision de la loi régissant les PPP en 2014. Le PSE II vise à corriger cela. Le pays pourrait aussi bénéficier d'assistance financière et technique dans le cadre du Pacte avec l'Afrique.

20. Le développement du secteur privé reste ralenti par des contraintes, bien que d'importants progrès aient été réalisés dans plusieurs domaines au cours du PSE I. Ces contraintes sont les suivantes : i) accès à/coût de l'énergie, ii) lourdeur des procédures dans le système fiscal et le domaine judiciaire, iii) réglementation du travail, iv) accès au/coût du crédit, (v) efficience de l'investissement public, et (vi) faiblesse du capital humain, dans un climat des affaires où il est généralement difficile d'opérer. Des améliorations ont été apportées pendant le PSE I, avec l'appui du Programme de Réforme de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC), qui est désormais mis à jour pour la période 2019-21 (**MPEF 146**). Pendant le PSE I, la fiabilité de l'alimentation électrique et l'accès à l'électricité ont été améliorés (ex. : les taux d'électrification des zones rurales sont passés de 33 à 40 % entre 2014 et 2017, et la fréquence des coupures de courant dans les villes a été considérablement réduite). Le secteur de l'énergie est un moteur important du PSE II. Son développement devrait bénéficier des investissements conclus par le *Millennium Challenge Account* (600 millions de dollars de dons sur 5 ans), et du lancement de la production intérieure de gaz (en 2022) destiné à une utilisation dans de nouveaux projets de génération d'électricité ou à la conversion au gaz de projets thermiques existants. Le système juridique régissant le commerce devrait s'améliorer par le biais du tribunal de commerce récemment créé à Dakar, les prochaines étapes impliquant la mise en place de chambres d'appel, voire d'un deuxième tribunal hors de Dakar (**MPEF 147**). Des avancées ont également été réalisées dans l'élaboration de programmes visant à améliorer l'accès au crédit (voir la section D ci-dessous), et la gestion des finances publiques (voir section A ci-dessus). Le PSE II reconnaît que les coûts élevés de la main d'œuvre et les rigidités du marché du travail freinent l'activité du secteur privé. Une révision du droit du travail est en cours.

21. La stratégie de croissance du PSE II vise à développer des pôles d'activité économique, les ZES étant désormais opérationnelles. Les investissements prévus dans les trois ZES établies, Diamniadio, Diass et Sandiara

s'élèvent à environ 3,7 % du PIB (voir le tableau du texte sur les zones économiques spéciales). Issues de plusieurs pays, dont la Chine et la Tunisie, les entreprises concernées représentent différents secteurs comme l'industrie plastique, la transformation alimentaire, les cartes bancaires, les services médicaux et la recherche (MPEF 148). Il sera

Zones économiques spéciales			
	Diass	Diamniadio	Sandiara
Investissements (milliards FCFA)			
réalisés	2.2	25.0	1.0
prévus	261.3	92.8	111.6
Emplois			
créés	135	635	0
prévus	1159	5180	5340

Source : autorités sénégalaises.

important que les règles régissant les ZES soient simples et cohérentes (ex. : à l'heure actuelle, les trois ZES ont des règles légèrement différentes s'agissant du

pourcentage requis des exportations dans le total des ventes pour bénéficier d'incitations). De façon plus générale, les services du FMI ont insisté sur le fait que les ZES devaient être gouvernées par des règles transparentes, sans octroi d'exonérations fiscales au cas par cas, et que toutes les entreprises doivent payer un taux d'impôt sur les sociétés raisonnable. Dans le secteur agricole, trois agropoles intégrées sont en cours de lancement afin d'aider le secteur à développer des projets agroalimentaires à forte valeur ajoutée et de réduire la dépendance à l'égard des denrées alimentaires importées. Une approche similaire est prévue pour le secteur du tourisme. Toutes ces initiatives jouent un rôle dans l'avancement de l'activité économique en dehors de Dakar. Le développement de plateformes d'investissement ouvrant aux entreprises et aux particuliers l'accès à des services administratifs en dehors de Dakar, va également dans le sens de cette stratégie.

22. Le Sénégal a réalisé des progrès en matière de gouvernance, mais d'autres réformes s'imposent. Le Sénégal présente un bon niveau par rapport aux moyennes de l'Afrique subsaharienne et de l'UEMOA s'agissant des indicateurs de gouvernance et de transparence (voir le graphique I.2 dans l'annexe I). L'adhésion à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et au MSFP2001/14 du FMI ainsi que les efforts visant à communiquer les données budgétaires au-delà de l'administration centrale améliorent les données sur le budget et fournissent un tableau plus complet des passifs conditionnels et des vulnérabilités liées à la dette. La création d'une « banque de projets » qui contiendra des projets d'investissement public financés sur ressources intérieures et examinés *ex ante* est bienvenue, mais cette entité doit maintenant être mise en œuvre avec soin. L'incapacité à respecter régulièrement le plafond de l'ISPE (objectif indicatif) s'agissant de la part des marchés publics faisant appel à une seule source suggère que le processus d'appel d'offres pourrait être renforcé, notamment en soumettant les offres d'investissement non sollicitées (spontanées) au processus d'approbation normal des investissements publics (voir également l'encadré 2 ci-dessus). L'accumulation d'obligations non honorées envers la SENELEC et le secteur privé illustre également les difficultés à atteindre les projections de recettes et les faiblesses dans la mise en œuvre du budget. Le fait que le Trésor continue de financer La Poste hors budget est une source d'inquiétude. Au-delà des réformes récemment adoptées, cette situation nécessite des réformes de restructuration de La Poste et des estimations précises des transferts nécessaires dans la formulation du budget. Par ailleurs, il sera primordial que la structure de gouvernance des institutions gérant les ressources pétrolières et gazières soit alignée sur les meilleures pratiques internationales (voir section E ci-dessous). Tous ces points s'inscrivent dans un programme plus large visant à ouvrir l'espace économique pour tous les acteurs de l'économie sénégalaise, et à combattre la recherche de rente et des intérêts bien ancrés.

23. La participation des autorités à différents exercices internationaux d'évaluation comparative reflète leur volonté d'améliorer la transparence et la gouvernance de la politique publique. Une évaluation de la transparence des finances publiques (*FTE*) menée au début de l'année 2018 permet d'effectuer des progrès dans ce domaine. Quant à l'EGIP en cours, elle devrait aider à définir des mesures pour améliorer l'efficacité de l'investissement public (voir encadrés 2 et 3). L'exercice en cours portant sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (*PEFA*) permettra de situer le système de gestion des finances publiques du Sénégal par rapport à ses pairs et d'identifier des domaines dans lesquels des progrès peuvent être accomplis (**MPEF 139, 140**).

Encadré 3. Principaux résultats et recommandations de l'évaluation de la transparence des finances publiques (FTE)¹

L'exercice d'évaluation de la transparence des finances publiques est le diagnostic de transparence budgétaire du FMI. Ces exercices fournissent aux pays une évaluation complète de leurs pratiques de transparence budgétaire par rapport aux normes différenciées établies par le code de transparence des finances publiques du FMI. Cela prend la forme d'une analyse rigoureuse de l'ampleur et des sources de la vulnérabilité budgétaire sur la base d'un ensemble d'indicateurs de transparence budgétaire et dresse un tableau plus complet des activités du secteur public en estimant la position financière du secteur public dans son intégralité.

Une mission a réalisé une évaluation de la transparence des finances publiques à Dakar en mai 2018. Elle a conclu que le Sénégal a effectué des progrès remarquables dans le renforcement des pratiques de transparence budgétaire qu'elle a récemment mises en place. L'indice d'ouverture budgétaire 2017 donnait au Sénégal un score de 51 sur 100, supérieur au score mondial moyen, ce qui reflète les efforts en termes de diffusion de la documentation sur le budget ainsi qu'un renforcement du rôle du Parlement et de l'institution d'audit suprême dans la surveillance du budget. Par ailleurs, le cadre juridique de la gestion des finances publiques a été considérablement modernisé avec la mise en œuvre des directives régionales de l'UEMOA, qui constituent des moteurs clés pour les réformes et l'amélioration de la transparence dans la gestion des finances publiques. Le Sénégal a adhéré à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) en 2017, ce qui a également contribué à améliorer la qualité et l'exhaustivité des données budgétaires.

Les principales recommandations du rapport concernent cinq objectifs : 1) renforcement de la couverture et de la crédibilité des informations sur le budget et les finances ; 2) harmonisation et conformité des classifications comptables et budgétaires ; 3) amélioration de l'évaluation des risques budgétaires et anticipation de leurs impacts ; 4) renforcement de l'analyse des projections macro-budgétaires ; et 5) implication de la société civile dans la discussion sur la préparation et le suivi du budget.

¹Le code de transparence des finances publiques du FMI peut être consulté ici : <http://blog-pfm.imf.org/files/ft-code.pdf>

D. Promouvoir le développement et la stabilité du secteur financier⁸

24. Il convient d'améliorer le fonctionnement des marchés du crédit afin de pouvoir financer une croissance rapide de l'économie. L'introduction des normes Bâle II/III constitue probablement un facteur temporaire dans l'évolution actuelle du crédit, mais il existe également d'importants obstacles structurels à l'accès du secteur privé au crédit. Le cadre de Bâle II/III devrait améliorer la résilience du système bancaire et la qualité du crédit. Les études montrent que l'accès au financement représente un frein important pour la croissance du secteur privé. Le secteur financier formel éprouve en effet des difficultés à servir certains segments du marché qui sont des moteurs pour la croissance, tels que les PME. Le fait que la croissance des dépôts ait été supérieure à celle du crédit ces dernières années est une illustration de ce phénomène. Le Sénégal a pris de nombreuses mesures afin de remédier à ce problème, entre autres la réforme des bureaux de crédit (avec une récente loi améliorant les flux de données depuis les banques vers ces bureaux) (**MPEF 149**) et le lancement de programmes visant à aider les PME à accéder au crédit (**MPEF 150, 51**). Le

⁸ L'annexe II fournit une description plus détaillée des récentes évolutions du secteur financier.

défi consiste désormais à assurer le bon fonctionnement de toutes ces initiatives, grâce à une évaluation adéquate des risques, d'éviter le chevauchement des efforts et de faire le suivi des progrès réalisés. Les coûts et avantages doivent être correctement évalués dans les programmes d'emprunt subventionnés tels que ceux administrés par la Caisse nationale du crédit agricole du Sénégal (CNCAS) et la Délégation générale à l'Entreprenariat Rapide (DER). Nouvellement créée, cette dernière a octroyé des prêts express à des femmes et des jeunes au cours du premier semestre 2018 (avec un budget de 30 milliards de FCFA, soit 0,2 % du PIB pour l'ensemble de l'année 2018). Une attention toute particulière doit être accordée aux institutions qui ne sont pas soumises aux réglementations du secteur bancaire de l'UEMOA (ex. : activités de la DER) et aux instruments bancaires non conventionnels (ex. : établissements de microfinance et services bancaires mobiles).

25. Le système financier reste stable, avec des poches de vulnérabilité. Le nouveau plan comptable introduit une nouvelle définition des prêts improductifs qui devrait abaisser leur ratio dans le total des prêts au-dessous de 15,5 % à la fin 2017. En tenant compte des provisionnements, cette proportion tombe à 6,3 %. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le nouveau tribunal du commerce de Dakar pourrait aider à faire baisser le niveau encore élevé des prêts improductifs, tout comme la bonne application des normes prudentielles. Il existe néanmoins quelques poches de vulnérabilité dans le système bancaire, à l'image d'un établissement financier présentant des fonds propres négatifs. L'institution qui est l'actionnaire majoritaire de cette banque est en cours de restructuration, ce qui a des répercussions sur cette banque. Par ailleurs, l'État a accepté d'injecter 50 milliards de FCFA sous forme de titres négociables dans une banque publique en mal de liquidités. En échange, les prêts difficiles à recouvrer de cette banque ont été transférés à la Société Nationale de Recouvrement (SNR), les éventuels fonds récupérés revenant à l'État. Cette banque respecte actuellement toutes les normes prudentielles, mais l'État prévoit une émission de titres dans un futur proche.

26. La récente évaluation du Sénégal portant sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a révélé d'importantes déficiences stratégiques qu'il convient de corriger. Le Sénégal a fait l'objet d'une évaluation par rapport aux normes 2012 du GAFI lors d'une visite sur site réalisée en septembre 2017. Les conclusions du rapport d'évaluation adopté par le Groupe d'action intergouvernemental contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest (GIABA), qui est encore en cours de révision par le GAFI, a révélé un certain nombre de déficiences stratégiques qui pourraient donner lieu à une surveillance rapprochée par le GAFI, voire à une déclaration publique. La transposition de la loi uniforme de l'UEMOA relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans la législation nationale en février 2018 constitue un pas en avant dans la correction des lacunes législatives. Il convient toutefois de prendre rapidement d'autres mesures afin de se conformer avec la norme du GAFI et de veiller à sa bonne mise en œuvre, et d'éviter toute pression sur les relations de correspondants bancaires, ce qui pourrait accroître les coûts d'intermédiation financière, notamment pour le commerce et les envois de fonds.

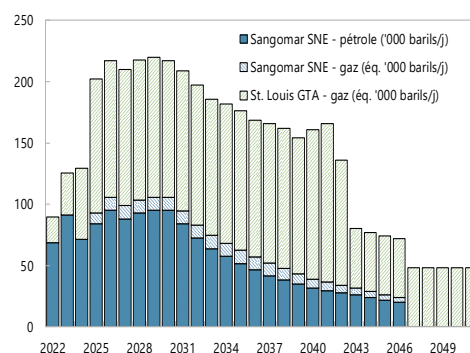
Point de vue des autorités

27. Les autorités souscrivent globalement aux vues des services du FMI s’agissant du dosage de politique macroéconomique. Elles conviennent qu’il est important de maîtriser les besoins de financement budgétaire afin de garantir la viabilité de la dette. Dans ce contexte, elles s’engagent à atteindre les objectifs budgétaires de 2018, ce qui supposera principalement de réduire les dépenses, et de veiller à ce que le budget 2019 respecte le critère de convergence de l’UEMOA de 3 % du PIB pour le déficit budgétaire. Par ailleurs, elles reconnaissent l’importance d’entreprendre des réformes des recettes au cours des années qui viennent afin de se conformer au critère de l’UEMOA de 20 % s’agissant de la part des recettes fiscales dans le PIB, et de réformer la gestion des finances publiques afin de maîtriser les besoins de financement. Les autorités reconnaissent que pour soutenir la croissance sur le moyen terme, elles devront procéder à des réformes structurelles afin de stimuler la compétitivité et l’investissement privé, notamment en soutenant les PME, et continuer de faciliter l’accès au crédit tout en consolidant la stabilité financière. Les autorités ont insisté sur leur détermination à mettre en œuvre un large programme de réformes détaillé dans le PSE II couvrant la période 2019-23.

E. Pétrole et gaz⁹

28. Les récentes découvertes de gisements de pétrole et de gaz sont importantes, mais pas au point d’entraîner un bouleversement de la structure économique du Sénégal. D’importantes découvertes de gisements de pétrole et de gaz ont été faites dans le bloc Sangomar en 2014 et dans le bloc Saint-Louis 2016. Ces deux blocs sont situés offshore, en eaux profondes. S’agissant de Sangomar, deux champs exploitables ont été identifiés —SNE et FAN— les réserves du SNE s’élevant à environ 530 millions de barils de pétrole et 1.3 billion de pieds cubes (bpc) de gaz. Pour Saint-Louis, 15 bpc ont été découverts dans le champ de Grand Tortue Ahmeyin (GTA), situé près de la frontière mauritanienne. Une grande compagnie pétrolière internationale pilote le développement de ce champ

Graphique 3 du texte. Projections de production d’hydrocarbures au Sénégal (Équivalent en '000 barils/jour, 2022-2051)



Sources : autorités sénégalaises; estimations des services du FMI.

⁹ Voir le document de la série des Questions Générales « Natural Resources in Senegal Before and After the Recent Oil and Gas Discoveries ».

en étroite collaboration avec la Mauritanie et le Sénégal. L'accord de coopération intergouvernemental indique que la production de gaz est divisée à parts égales entre les deux pays. Les décisions finales d'investissement sont attendues pour la fin 2018 (GTA) et mi-2019 (SNE), le lancement de la production de pétrole et de gaz étant prévu pour 2022 dans les deux cas. La compagnie pétrolière nationale du Sénégal, PETROSEN, détient une participation de 10 % dans ces champs, mais elle pourrait la porter à 18-20 %. Selon les estimations, la production devrait s'étaler sur une trentaine d'années environ (voir graphique 3 du texte pour les profils de production). Cette activité de production de pétrole et de gaz devrait exercer un impact positif sur l'économie sénégalaise et aider à sa diversification, mais le Sénégal ne serait pas pour autant considéré comme un « pays riche en ressources naturelles » selon la définition du FMI, sur la base des ressources actuelles¹⁰. Toutefois, l'exploration off-shore de nouveaux champs est en cours et elle pourrait donner lieu à des découvertes de pétrole ou de gaz commercialement exploitables. La part du secteur des hydrocarbures dans l'économie pourrait donc être amenée à augmenter sur le long terme.

Intégration du pétrole et du gaz dans le cadre macroéconomique

	2019	2020	2021	2022	2023	2024-40 (myne)
Comptes nationaux						
PIB nominal (milliards de FCFA)	14,524	15,924	17,268	19,653	21,921	
dont : secteur des hydrocarbures	-	-	-	914	1,402	
part des hydrocarbures dans le PIB (%)	-	-	-	4.6%	6.4%	5.1%
Croissance du PIB réel (%)	6.9%	7.5%	7.1%	11.6%	10.4%	5.2%
dont : secteur des hydrocarbures (%)	-	-	-	-	50.2%	-0.7%
Balance des paiements (% du PIB) - principaux postes						
Exportations de biens et services	22.3%	22.4%	22.6%	27.1%	27.7%	
dont hydrocarbures	-	-	-	5.8%	7.3%	6.2%
Importations de biens et services	-36.6%	-39.2%	-39.9%	-35.4%	-33.5%	
dont liées aux hydrocarbures	-2.4%	-5.2%	-6.1%	-5.2%	-5.0%	-1.7%
Revenu	-3.4%	-3.6%	-3.5%	-5.5%	-7.7%	
dont hydrocarbures (dividendes rapatriés + paiements d'intérêts)	-0.2%	-0.3%	-0.3%	-2.1%	-4.4%	-1.8%
Compte courant	-7.5%	-10.3%	-10.8%	-4.6%	-4.4%	
Compte financier	7.1%	8.9%	9.8%	7.3%	6.2%	
dont hydrocarbures (IDE + emprunts nets)	3.2%	4.5%	5.0%	3.2%	2.0%	0.3%
Comptes budgétaires (% du PIB)						
Total des recettes, dons compris	19.1%	19.5%	19.6%	20.1%	20.3%	
dont hydrocarbures	-	-	-	0.5%	0.9%	1.6%

Source : calculs des services du FMI.

29. La part des hydrocarbures dans le PIB nominal devrait atteindre environ 5 % en moyenne entre 2022 et 2040. En incorporant les champs de SNE et GTA, la part des hydrocarbures dans le PIB nominal atteindrait 4,5 % en 2022 et 6,5 % en 2023, et 5 % en moyenne entre 2024 et 2040 (voir tableau du texte). La croissance du PIB réel s'accélérait à 11,5 % en 2022 par rapport à une trajectoire de référence sans production d'hydrocarbure avec une croissance de 7,7 %. Mais elle se tasserait rapidement par la suite, avec une contribution négative en moyenne sur la période 2024-40¹¹. L'investissement dans le secteur des hydrocarbures devrait augmenter sensiblement au cours de la période 2019-21. L'essentiel de ces opérations présentera une forte proportion d'importations, mais une augmentation de l'activité économique est à prévoir dans certains secteurs intérieurs, comme le transport et d'autres services.

¹⁰ Le terme « pays riche en ressources » désigne un pays dont les ressources naturelles non renouvelables représentent au moins 20 % de ses exportations totales ou 20 % de ses recettes hors ressources naturelles (voir document du FMI « Macroeconomic Policy Frameworks for Resource-Rich Countries (2012) »).

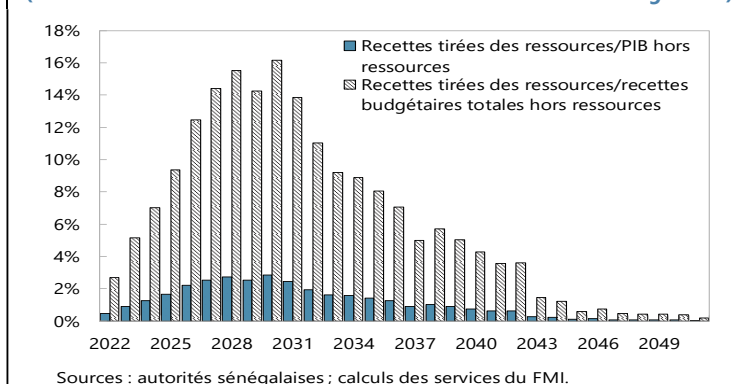
¹¹ Même si la production d'hydrocarbures diminuerait progressivement dans les dernières années, il est important de noter que le niveau du PIB serait quand même plus élevé sur l'ensemble de la période par rapport à un scénario sans pétrole et sans gaz.

30. D'autres agrégats macroéconomiques tels que les soldes budgétaires et la balance des paiements seront également touchés. Les recettes budgétaires seraient supérieures de

0,5 % du PIB en 2022, et d'environ 1 % du PIB en 2023. Cette augmentation atteindrait son niveau maximum, à 3 % du PIB, en 2030, et s'inscrirait à 1,5 % du PIB en moyenne entre 2023 et 2040 (voir graphique 4 du texte). Le solde des transactions courantes devrait se détériorer au cours de la phase de préproduction, dans la mesure où les investissements dans le secteur des hydrocarbures

présentent généralement une forte proportion d'importations. À partir des années de productions, en revanche, les exportations augmentent considérablement et réduisent le déficit du compte courant de façon notable. Pour l'heure, l'hypothèse part d'une exportation totale de la production de pétrole et de gaz.¹²

Graphique 4 du texte. Projections de recettes tirées des ressources (% du PIB hors ressources naturelles et du total des recettes budgétaires)



31. Afin de veiller à une utilisation optimale des ressources, la gestion des secteurs du pétrole et du gaz doit être conforme aux meilleures pratiques internationales. Les autorités s'engagent à veiller ce que l'ensemble des recettes issues des hydrocarbures transitent par le budget de l'administration centrale et qu'une part de ces recettes soit affectée à la stabilisation ainsi qu'au bien-être des générations futures. Toutefois, elles devraient également veiller à ce qu'il existe un lien bien établi entre les recettes issues des hydrocarbures et la règle fiscale de l'UEMOA en vigueur en matière de déficit. À cet égard, la politique budgétaire pourrait être ancrée à une règle relative au solde primaire hors ressources (FMI, 2012). Le niveau de ce solde peut servir de repère s'agissant d'un niveau viable des dépenses qui tient compte du fait que la richesse en ressources naturelles est limitée dans le temps (voir le document ci-joint de la série des questions générales). De façon plus générale, les autorités devraient mettre en place un nouveau cadre budgétaire qui assurera la cohérence entre les objectifs et serait conçu pour soutenir la politique budgétaire anticyclique, la transparence, la bonne gouvernance et la gestion saine des finances publiques.

Point de vue des autorités

32. Les autorités se sont réjouies de l'incorporation des effets macroéconomiques des hydrocarbures dans le cadre macroéconomique et ont confirmé leur volonté d'adopter un cadre de gouvernance transparent pour le secteur. Les équipes du ministère des Finances et de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) ont travaillé avec les services du FMI à l'incorporation des effets du pétrole et du gaz dans le cadre macroéconomique du pays. Les

¹² Il s'agit d'un scénario hypothétique qui serait mis à jour lorsque les modalités de la stratégie nationale pour le secteur des hydrocarbures seront finalisées.

autorités ont apprécié le soutien du FMI et de la Banque mondiale pour leur assistance technique à l'élaboration du code pétrolier, qui devrait être finalisé d'ici à la fin 2018. Les travaux portant sur le dispositif institutionnel amené à régir la gestion des revenus futurs des ressources sont en cours, avec le soutien du FMI. Les autorités ont mis l'accent sur des aspects clés de ce dispositif, comme le transit de l'intégralité des recettes issues des hydrocarbures par le budget de l'administration centrale.

F. Inégalités et disparités hommes-femmes

33. En continuant de réduire les écarts élevés entre les sexes, le Sénégal aura beaucoup à gagner sur le plan

macroéconomique¹³. Les études économiques mettent en évidence les répercussions négatives des écarts entre les sexes dans l'éducation sur la croissance économique, le développement et la diversification. Elles montrent également que l'inégalité entre les sexes va de pair avec une croissance économique plus faible, une plus grande inégalité des revenus et une économie moins diversifiée¹⁴. Au cours des deux dernières décennies, le Sénégal a fait

des progrès dans le traitement des inégalités entre les hommes et les femmes. Par exemple, les écarts entre les sexes dans l'enseignement élémentaire ont été comblés au niveau des taux d'inscription et de réussite (et ils ont même commencé à s'inverser) et la participation des femmes au marché du travail est passée de 34 à 41 % entre 2000 et 2016. Toutefois, des écarts élevés persistent dans l'enseignement secondaire ainsi que dans l'enseignement supérieur, où ils sont encore plus prononcés. En 2012, pour 10 garçons arrivant au terme de leurs études secondaires, seules 6 jeunes filles obtenaient leur diplôme. Par ailleurs, des écarts de salaires élevés persistent entre hommes et femmes, les femmes se heurtant à des obstacles de taille pour entrer sur le marché du travail et y évoluer, ainsi que pour lancer des activités entrepreneuriales. Les estimations utilisant l'enquête de 2011 auprès des ménages laissent apparaître un écart de salaires de 47 % au Sénégal, même en neutralisant l'impact d'autres variables comme le niveau d'études, l'expérience, le secteur, la localisation, le type de contrat et le type d'emploi.

Évolution récente des disparités entre les sexes dans l'éducation

		Année	Filles	Garçons
Enseignement primaire	Taux brut de scolarisation	1999	59	71
		2016	88	78
	Taux d'achèvement	2000	33	43
		2016	64	54
Enseignement secondaire	Taux brut de scolarisation	1999	12	18
		2016	48	48
	Taux d'achèvement	2005	10	14
		2012	14	26
Enseignement supérieur	Taux brut de scolarisation	2008	5	10
	Taux d'achèvement	2016	8	13
		2006	4	8
		2016	8	13

Sources : EDS ; UNESCO ; Indicateurs du développement dans le monde.

¹³ Voir le document de la série des questions générales « Gender Gaps in Senegal: From Education to Labor Market ».

¹⁴ Voir Gonzales, C., S. Jain-Chandra, K. Kochhar et M. Newiak. 2015, « Fair Play: More Equal Laws Boost Female Labor Force Participation ». Staff Discussion Note, SDN/15/02 ; Hakura, M.D.S., Hussain, M.M., Newiak, M.M., Thakoor, V. et Yang, M.F. 2016, « Inequality, Gender Gaps and Economic Growth: Comparative Evidence for Sub-Saharan Africa », document de travail du FMI, WP/16/111 ; et Kazandjian, R., Kolovich, M.L., Kochhar, M.K. et Newiak, M.M. 2016, « Gender Equality and Economic Diversification ». document de travail du FMI, WP/16/140.

34. Les barrières sociales et des problèmes de financement créent des obstacles, d'où la nécessité de redoubler d'effort pour s'attaquer à ces écarts. Les autorités reconnaissent l'existence de nombreuses barrières sociales, qui empêchent une discussion plus large et plus productive sur les inégalité hommes-femmes dans le pays. Par exemple, bien que le taux de fertilité s'élève à 4,8 enfants par femme, les discussions portant sur la planification familiale sont rares. Il existe par ailleurs d'autres problèmes : i) difficultés à appliquer le droit civil dans des domaines où le droit coutumier constitue la norme, ii) les femmes ont moins facilement accès aux biens, en particulier aux terres, et iii) les taux d'abandon des filles dans l'enseignement secondaire sont supérieurs en raison de facteurs tels que les grossesses chez les très jeunes filles et les mariages d'enfants. Le fait que les niveaux globaux d'enseignement au Sénégal soient faibles — selon le PNUD, il était de 3 ans en 2015 (et d'environ 5 ans chez les moins de 20 ans), par rapport à la moyenne de 7 ans en Afrique subsaharienne — ne fait qu'aggraver le problème.

35. Des simulations montrent que la réduction des écarts dans l'enseignement et sur le marché du travail peut avoir des bienfaits économiques et sociaux considérables. Pour étudier ce problème, des simulations sont réalisées en utilisant un modèle d'équilibre général avec des agents hétérogènes calibrés à l'économie sénégalaise¹⁵. Le modèle part d'une référence où les filles reçoivent, en moyenne, 75 % de l'enseignement reçu par les garçons (et 50 % lorsque seulement les 10 % inférieurs de la distribution du revenu sont pris en compte). Augmenter les années d'études de telle sorte que chaque centile de la distribution du revenu reçoive au moins 5 ans d'enseignement se traduit par des gains de l'ordre de 8 % du PIB sur une seule génération, améliore la participation des femmes au marché du travail de 11 points de pourcentage et réduit l'inégalité (suivant la mesure du coefficient de Gini) de 3 %. Cette mesure apporterait des impôts supplémentaires à hauteur de 1,1 % du PIB et coûterait 1,7 % du PIB¹⁶, soit un coût net de 0,6 % du PIB. Toutefois, si cette mesure était accompagnée d'une augmentation dans le secteur formel de l'ordre de 10 % du PIB (de 55 à 65 % du PIB), le gain total pour l'État en termes de recettes s'élèverait à 3,2 % du PIB et se traduirait par un excédent budgétaire net de 1,5 % du PIB. Si la mesure consistait à porter le nombre d'années d'études à 10, conformément à la loi qui rend l'enseignement obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, les gains potentiels sur une seule génération seraient alors considérables, de l'ordre de 26 % du PIB. La réduction de la discrimination sur les marchés du travail est également primordiale. Par exemple, une baisse de 5 % de l'écart de revenu lié à la discrimination pourrait faire augmenter la participation des femmes au marché du travail de 8,6 points de pourcentage.

36. Il est également pertinent pour le Sénégal de s'attaquer aux inégalités, domaine dans lequel la réforme fiscale pourrait jouer un rôle primordial. La réduction des inégalités entraîne une croissance plus rapide et plus robuste (Ostry, Berg et Tsangarides, 2014¹⁷). Or le Sénégal

¹⁵ Voir « A General Equilibrium Model for Gender and Income Inequality », par Vivian Malta, Marina Mendes Tavares, Angelica Martinez et Lisa Kolovich, document de travail du FMI, publication à venir.

¹⁶ Par souci de simplicité, on estime que les coûts liés à l'augmentation des années d'études sont linéaires au cours des années de scolarité.

¹⁷ [Ostry, J., Berg, A. and Tsangarides, C. \(2014\)](#) : « Redistribution, Inequality and Growth », IMF Staff Discussion Note, SDN/14/02.

pourrait réduire encore ses inégalités. Parallèlement, le pays entend atteindre l'objectif de recettes fiscales de l'UEMOA à moyen terme. Les impacts macroéconomiques et distributionnels d'un rééquilibrage budgétaire par le biais de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de l'impôt sur le revenu (IR) et de l'impôt sur les sociétés (IS) sont étudiés avec un modèle d'équilibre général à agents hétérogènes¹⁸. Calibré pour représenter l'économie sénégalaise, le modèle est utilisé pour simuler des scénarios — en augmentant les recettes fiscales additionnelles de 4 % du PIB, conformément à la nécessité d'atteindre l'objectif de l'UEMOA, avec une combinaison de TVA, d'IR et d'IS — qui trouvent le juste milieu entre équité et efficacité. Les résultats montrent qu'une utilisation judicieuse des économies réalisées grâce au rééquilibrage, combinée à un cadre destiné à assurer l'efficacité des dépenses d'investissement public, pourrait stimuler la croissance et réduire les inégalités entre les zones rurales et urbaines.

Point de vue des autorités

37. Les autorités réaffirment leur volonté de réduire les disparités hommes-femmes et les inégalités. Elles apprécient les conclusions des analyses consacrées à ces questions, et ont manifesté leur intérêt pour les outils de l'analyse¹⁹. S'agissant des recommandations concernant la réduction des écarts entre hommes et femmes, les autorités indiquent qu'un document contenant des lignes directrices quant à la réduction de ces écarts a été publié (« Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre au Sénégal : 2016 – 2026 »), mais il convient de redoubler d'efforts pour remédier à des problèmes dans plusieurs domaines tels que l'éducation (notamment le taux d'abandon élevé chez les filles dans le secondaire en raison de mariages et de grossesses précoces), l'accès aux actifs, la discrimination sur le marché du travail et la santé. Concernant l'inégalité de revenu, les autorités s'accordent avec les services du FMI sur le fait qu'il est possible d'accroître les recettes fiscales, ce qui peut renforcer l'investissement public à l'appui de la croissance et réduire les inégalités entre les zones rurales et urbaines. Elles soulignent que l'amélioration des conditions de vie de la population constitue un élément central du PSE et que la cohésion sociale est importante pour la stabilité macroéconomique. Elles expriment leur volonté de continuer de chercher à rendre la croissance plus inclusive et à réduire les inégalités hommes-femmes.

PROGRAMME ET AUTRES POINTS

38. Les résultats du programme au titre de l'ISPE restent globalement satisfaisants. Tous les critères d'évaluation de fin juin 2018 ont été respectés et les objectifs indicatifs ont été atteints, à l'exception du plafond trimestriel de la part de la valeur des contrats du secteur public de gré à gré,

¹⁸ Voir « The Macroeconomic and Distributional Implications of Fiscal Consolidation in Low-income countries », par Adrian Peralta-Alva, Marina Mendes Tavares, Xuan S. Tam et Xi Tang, 2018, document de travail du FMI No. 18/146. Veuillez également consulter le document de la série des Questions générales « Revenue Mobilization and Inequality in Senegal ». Au cours de leur mission, les services de l'FMI ont organisé un atelier d'un jour à l'attention des autorités sur l'inégalité de revenus.

¹⁹ Au cours de la mission du mois d'octobre, les services du FMI ont animé un atelier d'un jour à l'attention des fonctionnaires de l'État sur l'utilisation du modèle pour l'analyse de politique économique.

en partie à cause de l'utilisation d'offres non sollicitées pour certains projets. Cet objectif indicatif n'a pas été atteint depuis décembre 2017 et cette question fait l'objet de discussions dans le cadre de la revue de l'EGIP. Tous les objectifs indicatifs pour la fin septembre ont été atteints, à l'exception de celui sur le plafond de la part de la valeur des contrats du secteur public de gré à gré, du plancher des emprunts/prêts nets, et du plancher des recettes fiscales, ce dernier constituant une faiblesse importante des résultats du programme au cours des neuf premiers mois de 2018²⁰. Les résultats des réformes structurelles ont été mitigés. Deux mesures préalables ont été respectées et deux des six repères structurels pour la septième revue de l'ISPE n'ont pas été atteints en raison i) de retards dans la mise en service du paiement des impôts via les téléphones mobiles et ii) de la mise en œuvre restreinte du plan d'action pour la réduction des dépenses fiscales. Des ajustements sont apportés aux critères d'évaluation de fin décembre 2018 s'agissant du plancher des prêts/emprunts nets et du plafond des besoins de financement nets de l'administration centrale tels que définis dans le protocole d'accord technique (PAT).

39. Évaluation des sauvegardes. Selon la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la BCEAO, achevée en avril 2018, cette dernière a maintenu un dispositif de contrôle robuste depuis la dernière évaluation, en 2013, et son dispositif de gouvernance est globalement appropriés. Par ailleurs, les dispositifs d'audit ont été renforcés, les normes internationales d'information financière (*IFRS*) ont été adoptées, le système de comptabilité commençant avec les états financiers de 2015, et une révision qualitative externe de 2016 portant sur la fonction d'audit interne a confirmé la conformité globale aux normes internationales. Le cadre de gestion du risque de la BCEAO établi en 2014 évolue également dans la bonne direction, et ses travaux sont appliqués aux différents départements de la banque.

40. La communication de données est globalement adaptée à la surveillance et au suivi du programme. Fin 2017, le Sénégal est devenu le quatrième pays d'Afrique subsaharienne à adhérer à la norme de spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI, qui établit des exigences élevées s'agissant du calendrier et de la fréquence de la diffusion des données économiques et financières. En 2018, l'année de base pour l'établissement de la comptabilité nationale est passée de 1999 à 2014. Ce processus a mis à jour les sources de données et élargi la couverture de l'activité économique afin de mieux prendre en compte, par exemple, les activités du secteur informel. Le Sénégal communique ses données budgétaires en utilisant le MSFP 2001/14. Des progrès ont été réalisés dans l'élargissement du périmètre des données budgétaires communiquées par l'administration centrale au secteur public, mais des efforts devront être effectués pour que les comptes de l'ensemble du secteur public puissent être communiqués. Par ailleurs, des faiblesses persistent au niveau des données sur la comptabilité nationale et les indicateurs sociaux.

41. Le développement des capacités offert par le FMI et d'autres partenaires techniques et financiers appui la mise en œuvre de l'ISPE, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de l'ISPE. Actuellement, l'assistance technique du FMI au Sénégal reflète l'importance accordée à

²⁰ Voir la discussion au paragraphe 10 pour des informations détaillées sur la performance budgétaire sur les neuf premiers mois de 2018.

l'évolution des finances publiques. Elle se concentre sur la politique fiscale, l'administration des recettes, l'efficacité de l'investissement public et la gestion des finances publiques. Des missions récentes du FMI ont mené une Évaluation de la transparence des politiques fiscales (*FTE*) et une Évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP), en y joignant les plans d'action destinés à améliorer les résultats du Sénégal dans ces domaines. L'assistance technique a également porté sur l'élargissement des données budgétaires au-delà de l'administration centrale, ce qui a contribué à étendre le périmètre des données relatives à la dette. Enfin, l'étroite collaboration entre le FMI et le Sénégal sur des questions importantes sur le plan macroéconomique liées aux découvertes de pétrole et de gaz a pris de l'ampleur l'année dernière, s'agissant notamment des aspects statistiques et budgétaires.

EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

42. Le maintien d'une croissance élevée à moyen terme passe par une bonne mise en œuvre du rééquilibrage budgétaire et des réformes structurelles. La croissance en 2018 devrait être supérieure à 6 % pour la quatrième année consécutive et l'inflation reste au-dessous de 2 %. Toutefois, si le Sénégal compte atteindre son objectif d'accéder au statut de pays émergent d'ici à 2035, des réformes devront solutionner de façon viable les problèmes entravant son développement. La politique budgétaire devra permettre de livrer des infrastructures et d'augmenter les dépenses sociales sans mettre en péril la viabilité budgétaire. Quant à la mise en œuvre déterminée des réformes structurelles, elle devra encourager l'investissement privé et la croissance. Des mesures visant à s'attaquer aux écarts hommes-femmes et aux inégalités contribueraient à la réduction de la pauvreté et à une bonne distribution des fruits de la croissance. La formulation et la mise en œuvre d'une stratégie de réformes exhaustive et efficace dans l'ISPE II 2019-23 est essentielle pour atteindre ces objectifs. Les services du FMI estiment que la période post-électorale donne l'occasion de relancer la dynamique des réformes et de mettre en œuvre des réformes essentielles afin de renforcer la viabilité budgétaire et de promouvoir une croissance tirée par le secteur privé.

43. Au regard des fortes tensions sur l'exécution du budget, il est nécessaire de réduire sensiblement les dépenses afin d'atteindre les objectifs budgétaires de 2018. Les difficultés budgétaires se sont accentuées en 2018, à cause de la mauvaise tenue des recettes et de la pression pré-électorale sur les dépenses, ainsi que de l'augmentation des subventions énergétiques et du niveau plus élevé que prévu du financement de La Poste par le Trésor « en dessous de la ligne ». Cela a débouché sur une accumulation d'engagements non honorés envers le secteur de l'énergie et de retards de paiement envers d'autres participants du secteur privé. Les services du FMI sont rassurés par la détermination des autorités à procéder à des coupes claires dans les dépenses au cours du dernier trimestre 2018 afin d'atteindre les objectifs budgétaires.

44. D'autres réformes budgétaires destinées à augmenter les recettes et à renforcer la gestion des finances publiques seront nécessaires pour assurer la viabilité des finances publiques et promouvoir la croissance. Le budget 2019 respecte le critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB pour le déficit budgétaire, mais les autorités devront déployer des efforts de

taille pour concrétiser les ambitieuses projections de recettes, réduire les subventions énergétiques et gérer l'éventuel débordement des engagements budgétaires hérités des années précédentes. À moyen terme, il conviendra d'agir sur les recettes pour remplir le critère de l'UEMOA de 20 % du PIB pour les recettes fiscales. Sur le front des dépenses, il sera important de maîtriser les dépenses courantes et d'améliorer l'efficacité de l'investissement, tout en veillant à ce que les dépenses et les besoins de financement cadrent avec le budget annuel.

45. Le secteur extérieur est stable, les découvertes de pétrole et de gaz offrant une occasion d'accroître les exportations et de favoriser la diversification de l'économie. Le creusement du déficit courant depuis 2016 s'est accompagné d'une augmentation du financement extérieur, notamment l'accès au marché des euro-obligations. Les réserves mises en commun au sein de l'UEMOA couvraient plus de 4 mois d'importations à la fin septembre 2018 et, selon l'analyse des services du FMI, le TCER est globalement conforme aux paramètres fondamentaux et à la politique économique souhaitable. Le déficit extérieur devrait se creuser d'ici à 2021 en raison des investissements à forte proportion d'importations réalisés avant le début de la production dans le secteur du pétrole et du gaz, mais cette tendance s'inversera lorsque la production et l'exportation d'hydrocarbures débutera, en 2022. Les services du FMI enjoignent les autorités à développer un cadre budgétaire pour le pétrole et le gaz qui soit aligné sur les meilleures pratiques internationales et à veiller à ce que ces ressources naturelles aient un rendement économique et social élevé. Le Sénégal continue de présenter un risque de surendettement faible, mais il constitue un cas limite.

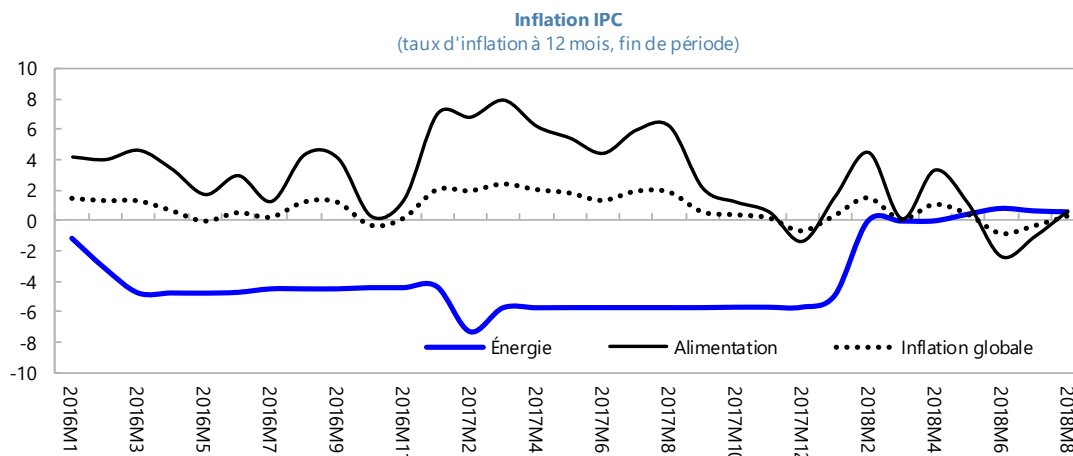
46. Les perspectives de l'économie sénégalaise sont globalement positives, mais des risques persistent. La croissance devrait rester vigoureuse au cours des prochaines années et s'accroître avec le lancement de la production de pétrole et de gaz. La position extérieure est globalement conforme aux fondamentaux à moyen terme et à la politique économique souhaitée. Le secteur financier est stable et les autorités avancent bien dans la mise en œuvre des normes de Bâle II/III. Toutefois, le Sénégal devra mettre en œuvre un ambitieux programme de réformes structurelles afin que le secteur privé devienne un moteur d'une croissance élevée à moyen terme. Les éventuelles menaces sécuritaires intérieures et régionales, les conséquences économiques néfastes de la sécheresse et la possible augmentation du coût de l'emprunt pourraient constituer de nouvelles sources de risques. Du côté positif, les découvertes de gisements de pétrole et de gaz pourraient avoir des retombées macroéconomiques considérables.

47. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la septième revue du programme ISPE et l'approbation de la modification de critères d'évaluation. Tous les critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs fixés pour fin juin 2018 ont été respectés, à l'exception de l'objectif indicatif portant sur le plafond trimestriel de la part de la valeur des contrats du secteur public de gré à gré. Tous les objectifs indicatifs de fin septembre ont été atteints à l'exception de ceux liés au plancher des prêts/emprunts nets, au plancher des recettes fiscales et au plafond de la part de la valeur des contrats du secteur public de gré à gré. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'une modification des critères d'évaluation de fin décembre 2018 relatifs au plancher des prêts/emprunts nets et au plafond du solde du besoin de financement net total de l'administration centrale.

48. Il est proposé que la prochaine Consultation au titre de l'Article IV ait lieu selon le cycle de 24 mois, conformément à la décision No. 14747-10/96 sur les cycles de Consultation au titre de cet Article.

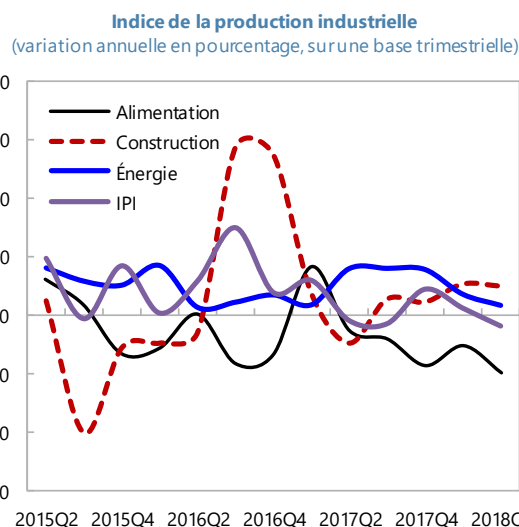
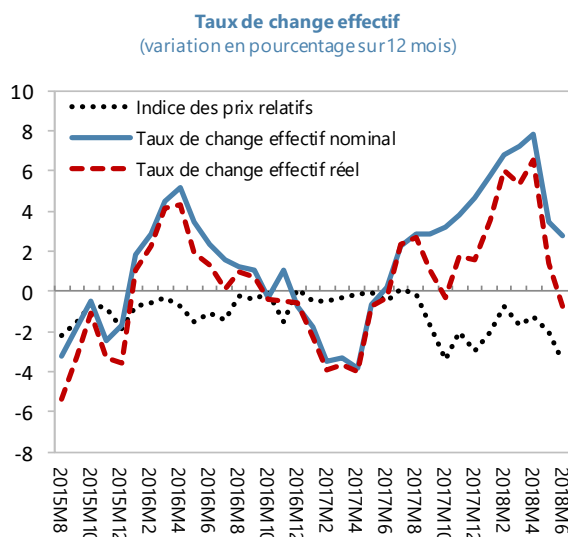
Graphique 1. Sénégal : indicateurs de fréquence élevée, 2015-18

Fin octobre 2018, l'inflation en glissement annuel est devenue positive, poussée par la hausse des prix des produits alimentaires, tandis que les prix de l'énergie sont restés stables.



L'appréciation du taux de change réel observée entre mi-2017 et le 1^{er} trimestre de 2018 a été partiellement inversée ces derniers mois, car le dollar s'est apprécié vis-à-vis de l'euro.

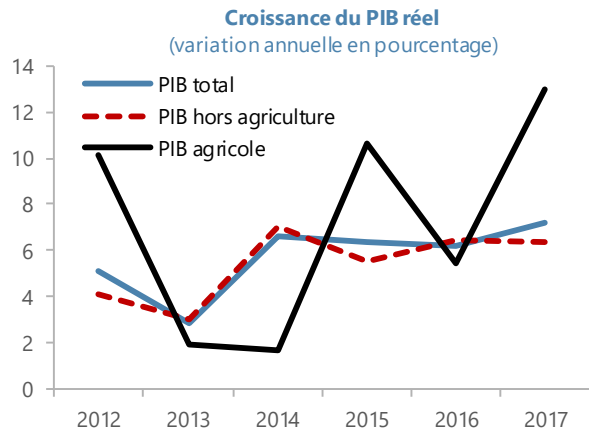
La production alimentaire a été médiocre, contribuant à la croissance globalement négative de l'indice au 2^{ème} trimestre de 2018. L'activité a rebondi dans le secteur de la construction.



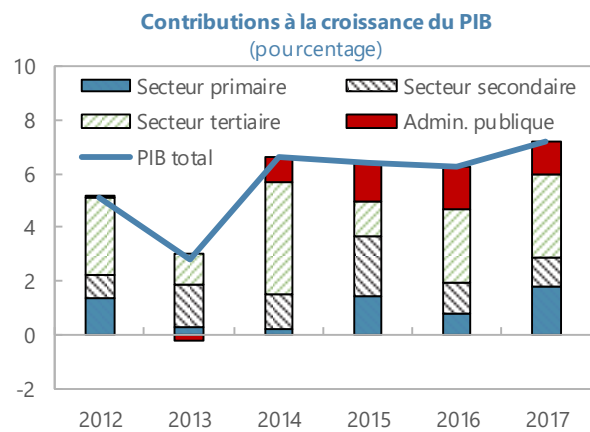
Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI

Graphique 2. Sénégal : secteurs réel et extérieur, 2012-2017

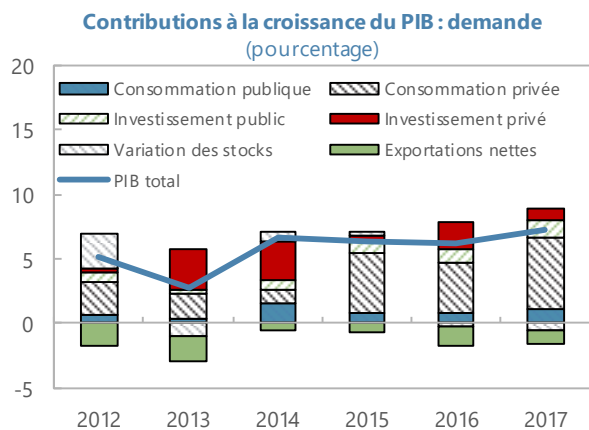
La croissance du PIB réel continue de s'accélérer...



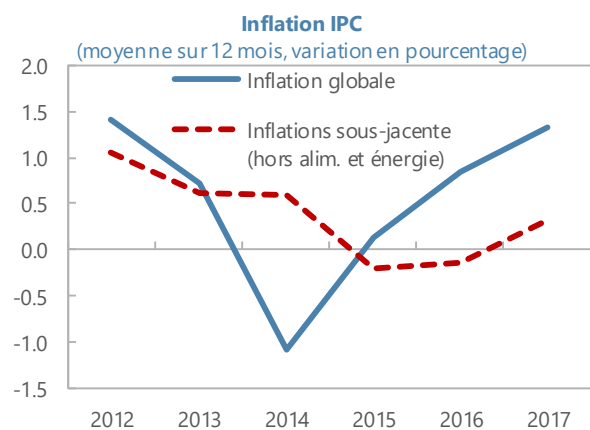
..avec une contribution forte et soutenue des services..



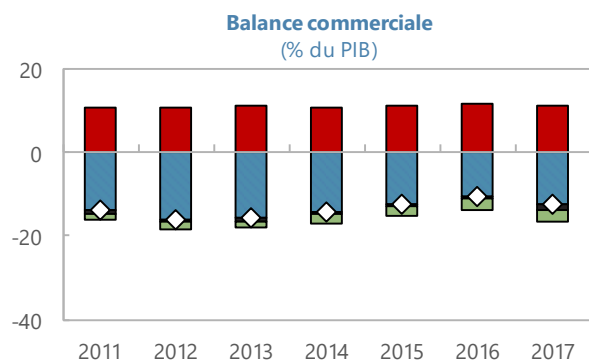
...et de la consommation



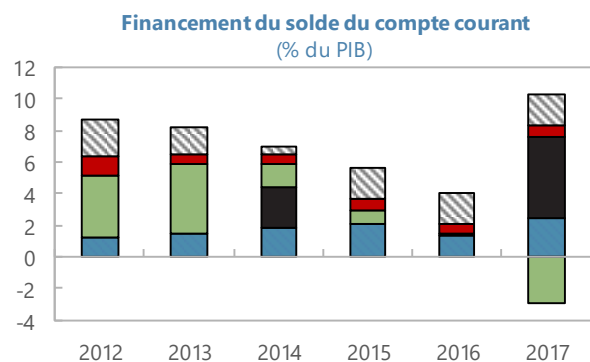
L'inflation s'est accélérée mais reste inférieure à 2 %



Le déficit commercial considérable est partiellement compensé par les envois de fonds..



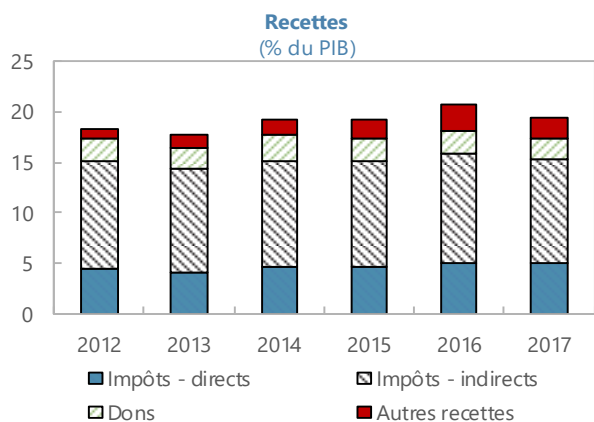
..son creusement récent a été en grande partie financé par des euro-obligations



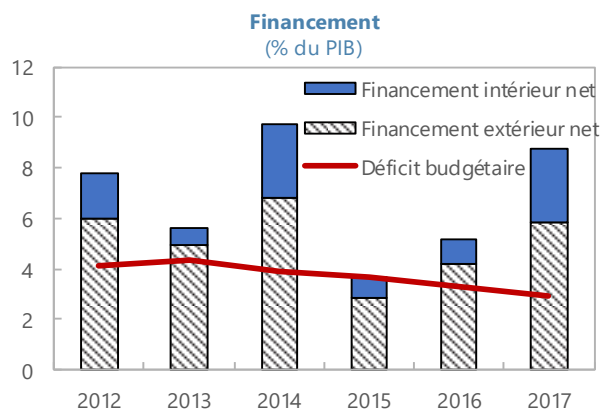
Source : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI

Graphique 3. Sénégal : indicateurs budgétaires et financiers, 2012-17

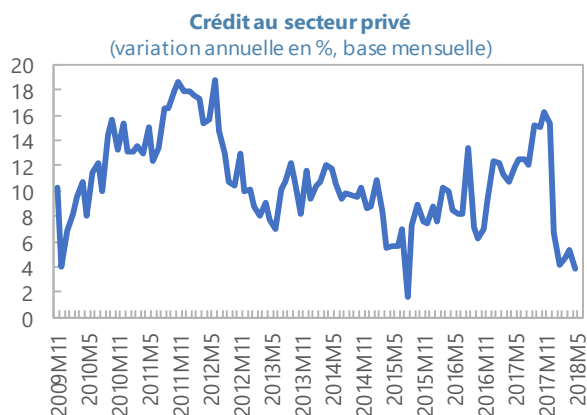
Le ratio recettes fiscales/PIB est inférieur aux 20 % fixés par l'UEMOA après le changement de base,



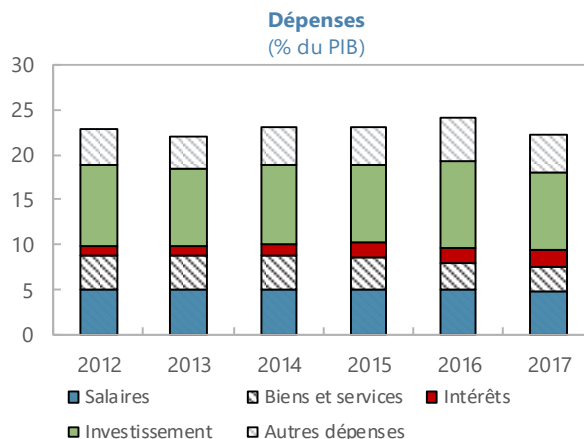
Le financement s'appuie de plus en plus sur des sources extérieures



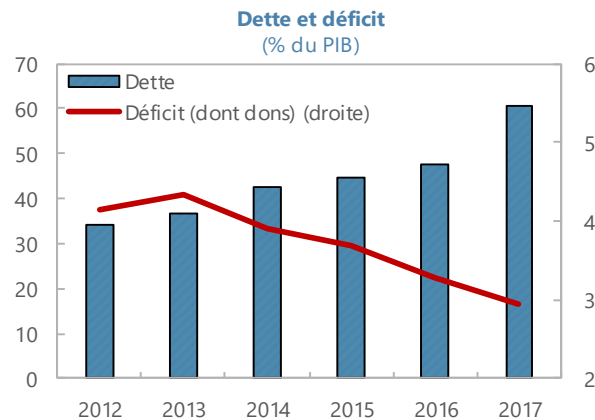
La croissance du crédit au secteur privé a ralenti début 2018



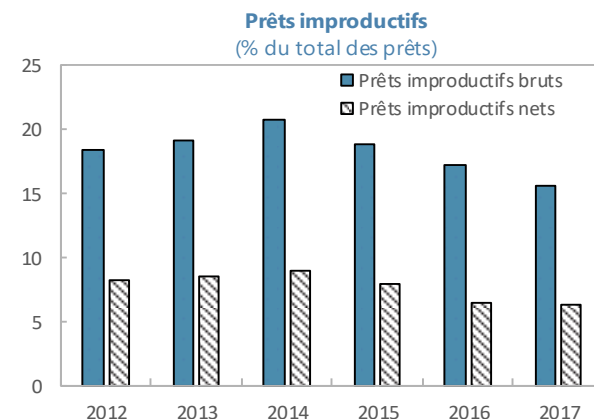
...une réduction récente de l'investissement contribuant à maîtriser les dépenses



La dette augmente malgré la baisse du déficit



Le ratio de prêts improductifs est en baisse et inférieur à 10, net des provisionnements

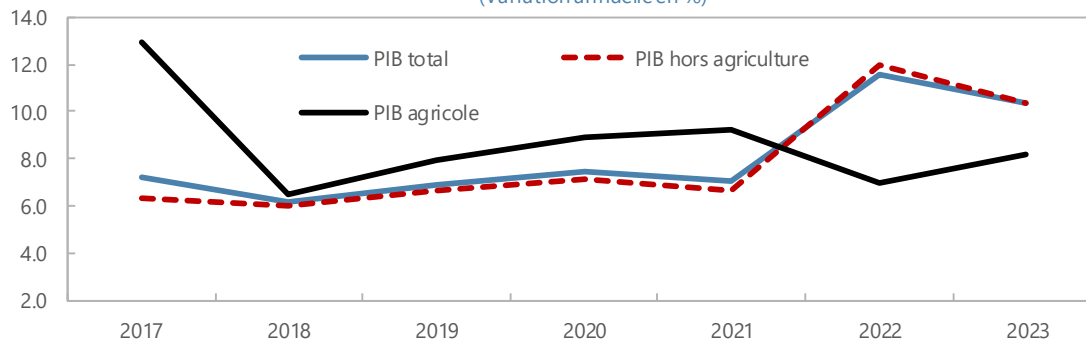


Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Graphique 4. Sénégal : perspectives, 2017-23

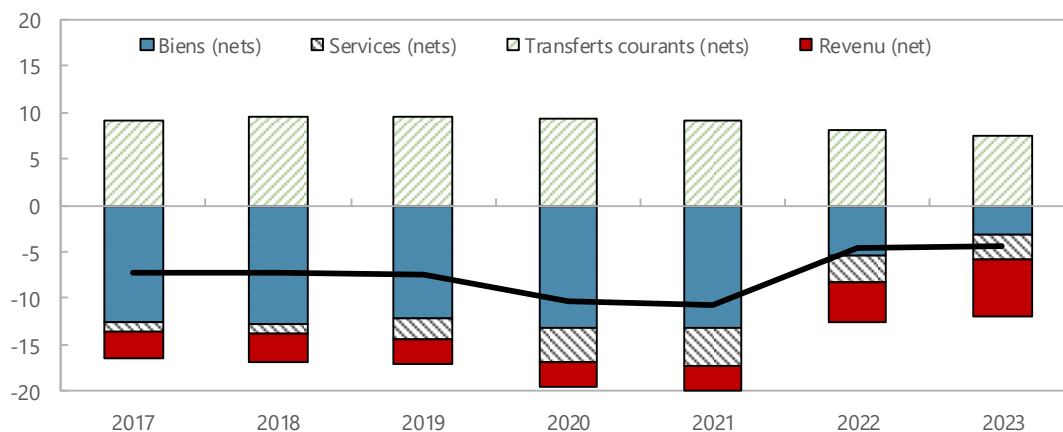
En vertu du PSE, l'exécution des réformes structurelles devrait à moyen terme stimuler la croissance qui s'accéléra en 2022 grâce à la production pétrolière et gazière

Croissance du PIB réel (Variation annuelle en %)



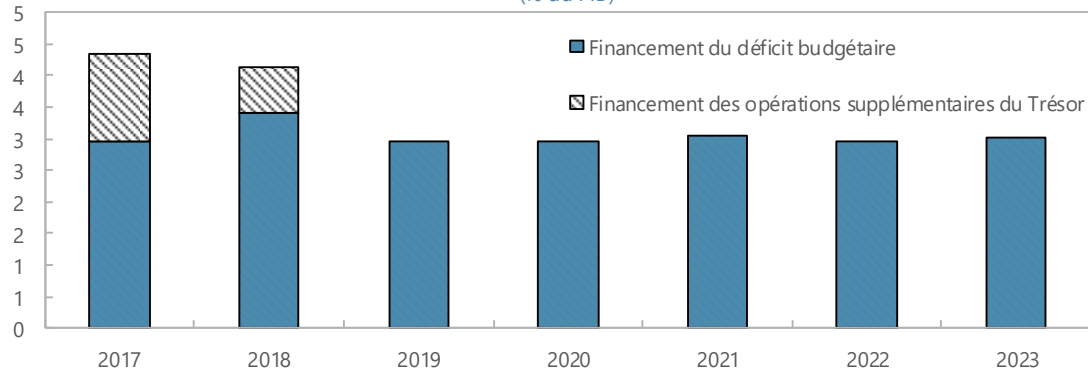
Le solde courant s'accroît durant la phase d'investissement de la production pétrolière et gazière, puis diminue avec le début des exportations d'hydrocarbures en 2022

Solde des transactions courantes (% du PIB)



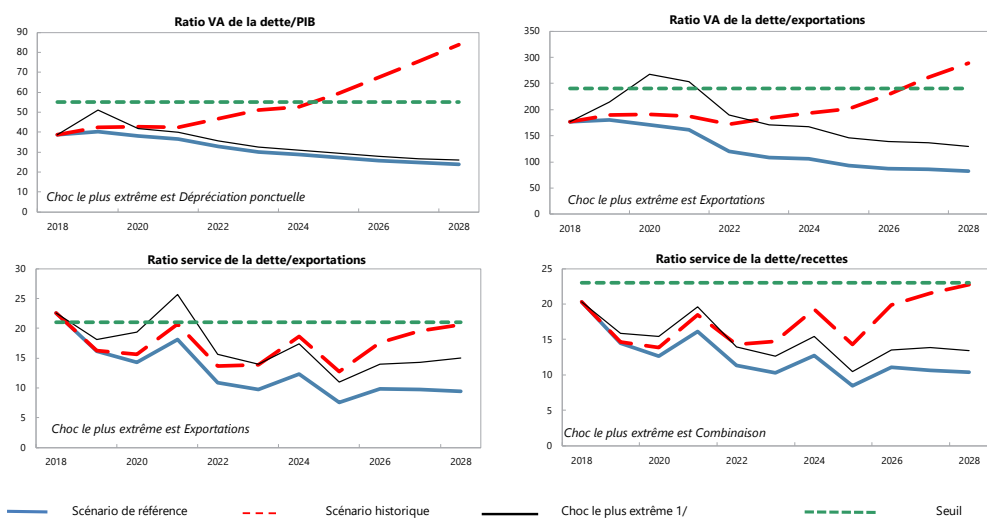
La réduction des opérations supplémentaires du Trésor contribue à diminuer les besoins de financement de l'État

Besoins de financement globaux de l'administration centrale (% du PIB)



Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI

Graphique 5. Sénégal : Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'état selon différents scénarios, 2018-28



Personnalisation des paramètres par défaut	Ampleur		Interactions
	Ampleur	Interactions	
Choc d'engagements			
Passifs éventuels combinés	Oui		
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	
Prix des produits de base ^{2/}	n.a.	n.a.	
Financement de marché	Non	Non	

Note: "Oui" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut		Défini par l'utilisateur
	Défaut	Défini par l'utilisateur	
Part de la dette marginale			
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100%		
Modalités de la dette marginale			
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	4.0%	4.0%	
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%	
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	17	17	
Période de grâce moyenne	7	7	

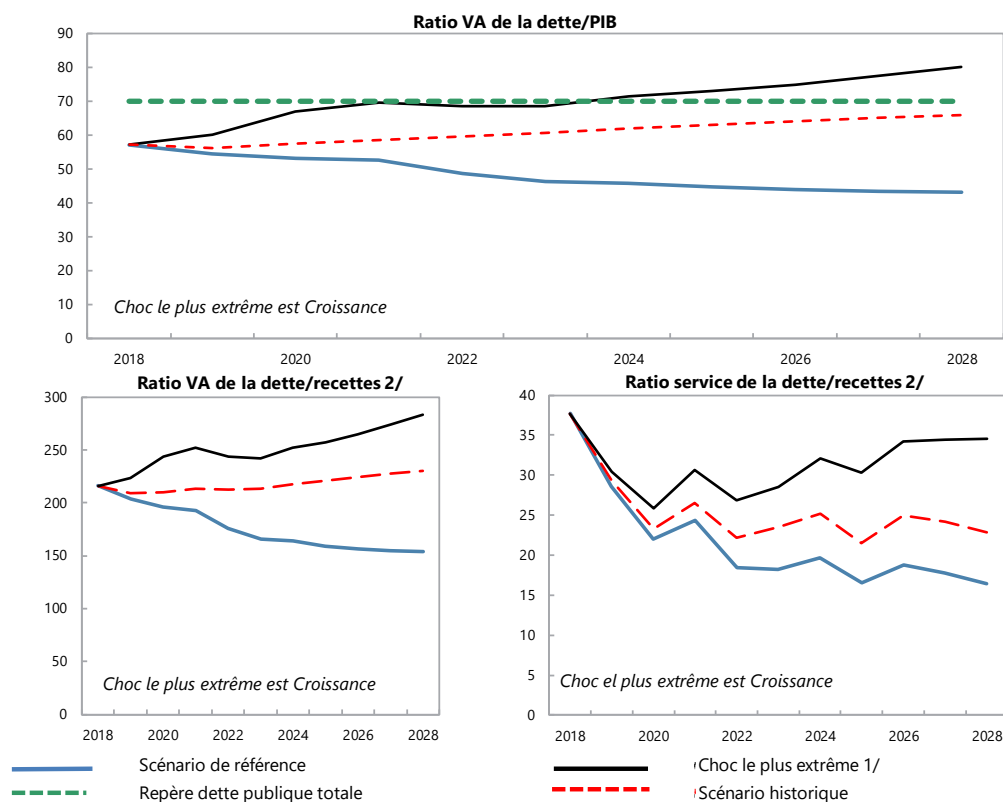
Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2023 ou avant 2028. Les tests de résistance avec dépassement exceptionnel des seuils sont eux aussi présentés (le cas échéant), mais ce dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel fait apparaître le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 6. Sénégal : Indicateurs de dette publique selon différents scénarios, 2018-28



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	49%	49%
Dette intérieure à moyen et long terme	45%	45%
Dette intérieure à court terme	5%	6%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	4.0%	4.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	17	17
Période de grâce moyenne	7	7
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	1.4%	1.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	4%	4%

Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans le test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–23

	2015	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Act.		Prel.	EBS/18/57	Prel.	Projections				
	(variation annuelle en pourcentage)									
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	6.4	6.2	7.2	7.0	6.2	6.9	7.5	7.1	11.6	10.4
<i>Dont: PIB hors agriculture</i>	5.5	6.5	6.3	6.7	6.0	6.7	7.1	6.6	12.0	10.4
<i>Of which: Hydrocarbon GDP</i>									...	50.2
<i>Share of Hydrocarbon in total GDP (%)</i>						0.0	0.0	0.0	4.6	6.4
Déflateur du PIB	1.1	0.8	1.8	2.2	2.3	1.8	2.0	1.3	2.0	1.1
Prix à la consommation										
Moyenne annuelle	0.1	0.8	1.3	1.4	0.7	1.3	1.5	1.5	1.5	1.5
Fin de période	0.4	2.1	-0.7	1.4	1.5	1.9	1.5	1.5	1.5	1.5
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	11.7	3.6	12.0	12.2	11.7	11.9	11.5	10.5	46.6	15.7
Importations, f.à.b. (francs CFA)	2.7	-2.6	20.6	11.8	10.9	8.2	14.6	9.8	2.5	5.8
Volume des exportations	12.7	8.9	9.4	4.6	4.9	11.9	11.3	10.1	53.3	16.2
Volume des importations	16.1	2.9	18.9	7.7	5.7	8.7	14.7	9.8	5.0	6.2
Termes de l'échange ("-" = détérioration)	12.0	0.4	0.8	3.4	1.4	0.5	0.3	0.4	-2.1	-0.1
Taux de change effectif nominal	-3.9	2.0	0.5
Taux de change effectif réel	-5.9	1.3	-0.5
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année)									
Monnaie au sens large	19.3	13.8	9.2	10.7	5.8	12.6	9.6
Avoirs intérieurs nets	10.6	13.6	6.6	8.3	-2.1	8.8	8.7
Crédit à l'État (net)	5.2	6.3	-0.8	-2.6	-5.2	5.7	1.1
Crédit à l'économie (net)	8.1	8.9	12.9	10.8	2.9	6.9	11.6
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) ¹									
Opérations financières de l'État										
Recettes	19.3	20.7	19.4	19.4	18.7	19.1	19.5	19.6	20.1	20.3
Dons	2.2	2.2	2.2	2.0	2.1	2.0	2.0	2.0	1.9	1.9
Dépenses totales et prêts nets	23.0	24.0	22.3	22.9	22.1	22.0	22.4	22.6	23.0	23.3
Solde budgétaire global										
Base ordres de paiement, dons exclus	-5.9	-5.5	-5.1	-5.6	-5.4	-5.0	-4.9	-5.0	-4.9	-4.9
Base ordres de paiement, dons inclus	-3.7	-3.3	-2.9	-3.5	-3.4	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Solde budgétaire primaire	-2.2	-1.6	-1.0	-1.6	-1.4	-1.0	-1.1	-1.2	-1.2	-1.2
Épargne et investissement										
Solde courant (transferts officiels inclus)	-5.6	-4.0	-7.3	-8.0	-7.3	-7.5	-10.3	-10.8	-4.6	-4.4
Solde courant (transferts officiels exclus)	-6.2	-4.6	-0.4	-8.4	-7.7	-7.9	-10.7	-11.1	-4.9	-4.7
Investissement intérieur brut	26.1	25.3	27.5	25.9	26.3	27.7	28.7	30.7	29.5	33.2
Public ²	6.3	7.0	7.6	6.5	9.6	10.1	10.2	10.4	10.1	10.3
Non public	19.8	18.3	20.0	19.3	16.7	17.6	18.5	20.3	19.4	22.9
Épargne nationale brute	20.4	21.3	20.3	17.9	19.0	20.2	18.4	20.0	24.9	28.9
Publique	5.0	6.6	5.5	6.3	5.6	6.3	7.2	7.0	8.2	9.0
Non publique	15.5	14.7	14.7	11.6	13.4	13.9	11.2	13.0	16.8	19.9
Dettes publiques totales ³	44.5	47.7	60.6	49.4	64.5	61.8	60.2	59.2	55.0	52.2
Dettes publiques intérieures ⁴	12.2	14.1	20.2	6.6	16.9	14.7	15.2	16.2	16.2	16.5
Dettes publiques extérieures	32.3	33.6	40.4	42.8	47.6	47.2	44.9	43.0	38.7	35.7
Service de la dette publique ³										
En pourcentage des recettes publiques	34.0	39.7	28.2	46.6	40.9	30.9	23.8	26.3	19.8	19.5
Pour mémoire										
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	10,509	11,252	12,278	13,407	13,340	14,524	15,924	17,268	19,653	21,921
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	17.8	19.0	21
Taux de change nominal (FCFA/dollars, moyenne annuelle)	591	593	581
Réserves officielles brutes UEMOA (milliards \$) ⁵	12.5	10.5	13	...	15.1
(% monnaie au sens large)	47.0	37.7	39
(mois importations UEMOA BSNF)	5.0	3.8	3.8

Sources: autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base des nouveaux comptes nationaux, rebasé en 2014.² Tient compte du reclassement de l'investissement public.³ Starting in 2017 debt level, debt service and government revenue include preliminary data covering the broader public sector.⁴ La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie locale et détenus par des résidents de l'UEMOA.⁵ Les valeurs pour 2018 sont pour fin septembre 2018. Pour toutes les autres années, les valeurs de fin décembre sont utilisées.

Tableau 2. Sénégal : balance des paiements, 2015–23
(en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Act.			Projections					
	(milliards FCFA, sauf indication contraire)								
Solde des transactions courantes	-593	-456	-892	-973	-1,088	-1,641	-1,858	-899	-956
Balance des biens	-1,299	-1,165	-1,552	-1,706	-1,767	-2,097	-2,282	-1,045	-683
Exportations, f.à.b.	1,644	1,703	1,908	2,131	2,384	2,659	2,938	4,306	4,981
Importations, f.à.b.	-2,944	-2,868	-3,460	-3,837	-4,151	-4,756	-5,221	-5,351	-5,664
Services et revenu (net)	-310	-368	-460	-532	-712	-1,021	-1,158	-1,443	-1,917
Crédits	800	902	953	995	1,056	1,119	1,182	1,255	1,337
Débits	-1,110	-1,270	-1,413	-1,527	-1,768	-2,140	-2,339	-2,698	-3,254
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-176	-198	-234	-286	-310	-372	-401	-516	-573
Transferts courants sans contrepartie (net)	1,016	1,077	1,120	1,264	1,391	1,476	1,582	1,589	1,644
Privés (net)	964	1,029	1,075	1,216	1,342	1,426	1,529	1,534	1,586
Publics (net)	52	48	45	49	50	51	54	55	57
<i>Dont: dons budgétaires</i>	31	33	49	37	40	42	44	46	49
Compte de capital et compte financier	875	502	1,036	1,349	1,271	1,692	1,979	1,753	1,691
Compte de capital	206	213	224	245	246	268	289	312	335
Transferts de capitaux privés	8	9	10	10	10	10	10	10	9
Dons projets	200	215	215	237	256	261	282	305	329
Annulation de la dette et autres transferts	-2	-3	-1	-2	-3	-3	-3	-3	-3
Compte financier	669	289	812	1,103	1,025	1,424	1,690	1,441	1,355
Investissements directs	223	147	294	260	456	649	742	760	799
Investissements de portefeuille (net)	156	-76	525	1,045	-50	89	339	177	213
Dont : émission d'eurobonds	0	0	641	1,185	0	0	131	0	0
Autres investissements	290	218	-7	-202	619	687	608	504	344
Secteur public (net)	181	251	315	-23	614	390	227	280	306
<i>Dont: décaissements</i>	279	308	409	343	830	557	572	474	491
prêts programmes	68	73	80	63	68	74	73	73	73
prêts projets	211	220	241	280	551	309	324	340	357
autres	0	15	88	0	212	175	175	60	60
amortissement	-98	-147	-150	-366	-216	-167	-345	-194	-184
Secteur privé (net)	-42	-18	-123	-179	4	297	381	224	38
Erreurs et omissions	151	-15	-198	0	0	0	0	0	0
Solde global	282	46	144	375	183	51	121	854	735
Financement	-282	-46	-144	-375	-183	-51	-121	-854	-735
Avoirs extérieurs nets ¹	-100	215	-69	-375	-183	-51	-121	-854	-735
Utilisation nette des ressources du FMI	-19	-21	-20	-19	-13	-3	0	0	0
Achats/décaissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-19	-21	-20	-19	-13	-3	0	0	0
Autres	-82	236	-50	-356	-171	-49	-121	-854	-735
Banques créatrices de monnaie	-181	-261	-75	0	0	0	0	0	0
Déficit résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>									
Solde des transactions courantes									
Transferts officiels courants compris (% PIB)	-5.6	-4.0	-7.3	-7.3	-7.5	-10.3	-10.8	-4.6	-4.4
Transferts officiels courants exclus (% PIB)	-6.2	-4.6	-0.4	-7.7	-7.9	-10.7	-11.1	-4.9	-4.7
Réserves officielles brutes UEMOA (milliards \$) ²	12.5	10.5	15.1
(% monnaie au sens large)	47.0	37.7
(mois importations UEMOA BSNF)	5.0	3.8
Produit intérieur brut	10,509	11,252	12,278	13,340	14,524	15,924	17,268	19,653	21,921

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

² Les valeurs pour 2018 sont pour fin septembre 2018. Pour toutes les autres annseptembrees, les valeurs de fin décembre sont utilisées.

Tableau 3. Sénégal : balance des paiements, 2015–23
(en pourcentage du PIB)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Act.				Projections				
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Solde des transactions courantes	-5.6	-4.0	-7.3	-7.3	-7.5	-10.3	-10.8	-4.6	-4.4
Balance des biens	-12.4	-10.4	-12.6	-12.8	-12.2	-13.2	-13.2	-5.3	-3.1
Exportations, f.à.b.	15.6	15.1	15.5	16.0	16.4	16.7	17.0	21.9	22.7
Importations, f.à.b.	-28.0	-25.5	-28.2	-28.8	-28.6	-29.9	-30.2	-27.2	-25.8
Services et revenu (net)	-2.9	-3.3	-3.8	-4.0	-4.9	-6.4	-6.7	-7.3	-8.7
Crédits	7.6	8.0	7.8	7.5	7.3	7.0	6.8	6.4	6.1
Débits	-10.6	-11.3	-11.5	-11.4	-12.2	-13.4	-13.5	-13.7	-14.8
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-1.7	-1.8	-1.9	-2.1	-2.1	-2.3	-2.3	-2.6	-2.6
Transferts courants sans contrepartie (net)	9.7	9.6	9.1	9.5	9.6	9.3	9.2	8.1	7.5
Privés (net)	9.2	9.1	8.8	9.1	9.2	9.0	8.9	7.8	7.2
Publics (net)	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
<i>Dont: dons budgétaires</i>	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Compte de capital et compte financier	8.3	4.5	8.4	10.1	8.8	10.6	11.5	8.9	7.7
Compte de capital	2.0	1.9	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	1.6	1.5
Transferts de capitaux privés	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Dons projets	1.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.6	1.6	1.6	1.5
Annulation de la dette et autres transferts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	6.4	2.6	6.6	8.3	7.1	8.9	9.8	7.3	6.2
Investissements directs	2.1	1.3	2.4	2.0	3.1	4.1	4.3	3.9	3.6
Investissements de portefeuille (net)	1.5	-0.7	4.3	7.8	-0.3	0.6	2.0	0.9	1.0
<i>Dont: émission d'eurobonds</i>	0.0	0.0	5.2	8.9	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0
Autres investissements	2.8	1.9	-0.1	-1.5	4.3	4.3	3.5	2.6	1.6
Secteur public (net)	1.7	2.2	2.6	-0.2	4.2	2.4	1.3	1.4	1.4
<i>Dont: décaissements</i>	2.7	2.7	3.3	2.6	5.7	3.5	3.3	2.4	2.2
prêts programmes	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3
prêts projets	2.0	2.0	2.0	2.1	3.8	1.9	1.9	1.7	1.6
autres	0.0	0.1	0.7	0.0	1.5	1.1	1.0	0.3	0.3
amortissement	-0.9	-1.3	-1.2	-2.7	-1.5	-1.0	-2.0	-1.0	-0.8
Secteur privé (net)	-0.4	-0.2	-1.0	-1.3	0.0	1.9	2.2	1.1	0.2
Erreurs et omissions	1.4	-0.1	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	2.7	0.4	1.2	2.8	1.3	0.3	0.7	4.3	3.4
Financement	-2.7	-0.4	-1.2	-2.8	-1.3	-0.3	-0.7	-4.3	-3.4
Avoirs extérieurs nets ¹	-1.0	1.9	-0.6	-2.8	-1.3	-0.3	-0.7	-4.3	-3.4
Utilisation nette des ressources du FMI	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Achats/décaissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachats/remboursements	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	-0.8	2.1	-0.4	-2.7	-1.2	-0.3	-0.7	-4.3	-3.4
Banques créatrices de monnaie	-1.7	-2.3	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit résiduel de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :									
Produit intérieur brut (milliards FCFA)	10,509	11,252	12,278	13,340	14,524	15,924	17,268	19,653	21,921

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

Tableau 4. Sénégal : opérations financières des administrations publiques et du FSE, 2015–23¹
(en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Act.		Prel.				Projections		
	(milliards FCFA)								
Recettes	2,026	2,335	2,377	2,494	2,767	3,103	3,383	3,945	4,453
Recettes fiscales	1,597	1,789	1,876	2,016	2,268	2,557	2,792	3,213	3,584
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	435	513	559	579	685	760	824	937	1,046
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	20	17	14	10	32	32	35	39	44
Impôts sur le patrimoine	31	30	34	52	44	48	52	57	64
Impôts sur les biens et services	855	960	904	980	1,109	1,273	1,400	1,630	1,818
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	228	235	266	298	304	334	362	412	460
Autres recettes fiscales	27	34	99	97	94	111	121	138	153
Dons	232	244	264	274	291	318	343	374	407
Budget	31	38	49	37	51	56	61	69	77
Projets	201	206	215	237	240	261	282	305	329
Autres recettes	197	302	236	203	208	228	247	357	463
Dépenses	2,413	2,704	2,739	2,946	3,197	3,573	3,907	4,525	5,113
Charges	1,504	1,613	1,679	1,923	1,973	2,170	2,356	2,691	3,053
Rémunération des salariés	526	572	600	680	741	828	898	1,022	1,140
Utilisation des biens et services	384	322	326	314	334	398	449	511	570
Intérêts	160	188	234	266	283	295	316	345	390
Aux non-résidents	126	140	178	227	249	267	280	308	347
Aux résidents	34	48	56	39	34	28	36	37	44
Subventions	51	52	43	129	122	79	73	85	92
dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE	0	20	0	18	12	0	0	0	0
dont : SENELEC du budget	0	0	0	52	50	33	25	25	25
dont : subventions aux carburants	0	14	0	14	16	0	0	0	0
Dons (courants hors FSE)	216	284	190	248	261	286	311	337	375
Prestations sociales	60	6	7	7	15	31	50	97	113
Autres charges	108	189	280	279	218	254	259	295	373
Acquisition nette d'actifs non financiers	909	1,091	1,059	1,023	1,224	1,403	1,551	1,834	2,060
Capacité/besoin de financement (<i>solde global</i>)	-387	-369	-362	-453	-430	-471	-524	-581	-660
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-387	-369	-362	-453	-430	-471	-524	-581	-660
Acquisition nette d'actifs financiers	-100	-58	24	236	-236	0	0	0	0
Intérieurs	-145	-58	24	236	-236	0	0	0	0
Numéraire et dépôts	-128	-89	24	236	-236	0	0	0	0
Titres de dette	13	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres comptes à recevoir	-29	31	0	0	0	0	0	0	0
Extérieurs	45	0	0	0	0	0	0	0	0
Accumulation nette de passifs	287	311	386	689	194	471	524	581	660
Intérieurs	-56	-162	-334	-361	-131	80	50	101	119
FMI et DTS	-19	-21	-20	-31	-22	-4	0	0	0
Titres de dette (nets)	33	125	-88	-183	-61	134	89	126	144
Crédits	-14	-50	-55	-48	-49	-50	-38	-25	-25
Autres comptes à payer ³	-56	-216	-172	-98	0	0	0	0	0
Extérieurs	343	473	720	1,050	326	390	474	480	541
Titres de dette (nets)	161	312	461	1,073	-77	115	361	200	235
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	161	312	461	1,073	-77	115	361	200	235
Euro-obligations	0	0	641	1,185	0	0	131	0	0
Crédits	181	162	259	-23	402	276	112	280	306
Prêts programmes	68	73	80	63	68	74	73	73	73
Prêts projets	211	220	241	280	551	309	324	340	357
Prêts non concessionnels	0	15	88	0	0	60	60	60	60
Autres	-98	-147	-150	-366	-216	-167	-345	-194	-184
Autres comptes à payer	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>									
Financement total (déficit + emprunt supplémentaire non budgétaire)	...	585	534	551	430	471	524	581	660
Capacité/besoin de financement (<i>hors dons</i>)	522	722	697	571	794	932	1,027	1,254	1,400
PIB nominal	10,509	11,252	12,265	13,340	14,524	15,924	17,268	19,653	21,921

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Manuel de statistiques des finances publiques: (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fs/manual>).

² Utilise le PIB avec l'année de référence 1999. Les autres colonnes du tableau utilisent le PIB récemment rebasé avec l'année de base 2014, ce qui est en rien 30% de

³ À partir de 2016, Opérations de trésorerie pour financer i) le fonctionnement du Groupe de la Poste (La Poste et Postes Finance), ii) les retraites (Fonds national de retraites), et iii) la réduction de l'encours des comptes de dépôt.

Tableau 5. Sénégal : opérations financières des administrations publiques et du FSE, 2015–23¹
(en pourcentage du PIB)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Act.		Prel.			Projections			
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Recettes	19.3	20.7	19.4	18.7	19.1	19.5	19.6	20.1	20.3
Recettes fiscales	15.2	15.9	15.3	15.1	15.6	16.1	16.2	16.3	16.3
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	4.1	4.6	4.6	4.3	4.7	4.8	4.8	4.8	4.8
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Impôts sur le patrimoine	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Impôts sur les biens et services	8.1	8.5	7.4	7.3	7.6	8.0	8.1	8.3	8.3
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	2.2	2.1	2.2	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Autres recettes fiscales	0.3	0.3	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Dons	2.2	2.2	2.2	2.1	2.0	2.0	2.0	1.9	1.9
Budget	0.3	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Projets	1.9	1.8	1.8	1.8	1.7	1.6	1.6	1.6	1.5
Autres recettes	1.9	2.7	1.9	1.5	1.4	1.4	1.4	1.8	2.1
Dépenses	23.0	24.0	22.3	22.1	22.0	22.4	22.6	23.0	23.3
Charges	14.3	14.3	13.7	14.4	13.6	13.6	13.6	13.7	13.9
Rémunération des salariés	5.0	5.1	4.9	5.1	5.1	5.2	5.2	5.2	5.2
Utilisation des biens et services	3.7	2.9	2.7	2.4	2.3	2.5	2.6	2.6	2.6
Intérêts	1.5	1.7	1.9	2.0	1.9	1.9	1.8	1.8	1.8
Aux non-résidents	1.2	1.2	1.5	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6
Aux résidents	0.3	0.4	0.5	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Subventions	0.5	0.5	0.3	1.0	0.8	0.5	0.4	0.4	0.4
dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE	0.0	0.2	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : SENELEC du budget	0.0	0.0	0.0	0.4	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1
dont : subventions aux carburants	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons (courants hors FSE)	2.1	2.5	1.6	1.9	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7
Prestations sociales	0.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.5
Autres charges	1.0	1.7	2.3	2.1	1.5	1.6	1.5	1.5	1.7
Acquisition nette d'actifs non financiers	8.7	9.7	8.6	7.7	8.4	8.8	9.0	9.3	9.4
Capacité/besoin de financement (<i>solde global</i>)	-3.7	-3.3	-3.0	-3.4	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-3.7	-3.3	-3.0	-3.4	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Acquisition nette d'actifs financiers	-1.0	-0.5	0.2	1.8	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-1.4	-0.5	0.2	1.8	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Numéraire et dépôts	-1.2	-0.8	0.2	1.8	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Titres de dette	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à recevoir	-0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation nette de passifs	2.7	2.8	3.1	5.2	1.3	3.0	3.0	3.0	3.0
Intérieurs	-0.5	-1.4	-2.7	-2.7	-0.9	0.5	0.3	0.5	0.5
FMI et DTS	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Titres de dette (nets)	0.3	1.1	-0.7	-1.4	-0.4	0.8	0.5	0.6	0.7
Crédits	-0.1	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1
Autres comptes à payer ²	-0.5	-1.9	-1.4	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	3.3	4.2	5.9	7.9	2.2	2.5	2.7	2.4	2.5
Titres de dette (nets)	1.5	2.8	3.8	8.0	-0.5	0.7	2.1	1.0	1.1
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	1.5	2.8	-1.5	-0.8	-0.5	0.7	1.3	1.0	1.1
Euro-obligations	0.0	0.0	5.2	8.9	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0
Crédits	1.7	1.4	2.1	-0.2	2.8	1.7	0.7	1.4	1.4
Prêts programmes	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3
Prêts projets	2.0	2.0	2.0	2.1	3.8	1.9	1.9	1.7	1.6
Prêts non concessionnels	0.0	0.1	0.7	0.0	0.0	0.5	0.5	0.5	0.5
Autres	-0.9	-1.3	-1.2	-2.7	-1.5	-1.0	-2.0	-1.0	-0.8
Autres comptes à payer	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>									
Financement total (déficit + emprunt supplémentaire non budgétaire)	...	5.2	4.4	4.1	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Variation de la valeur nette : transactions	5.0	6.4	5.7	4.3	5.5	5.9	5.9	6.4	6.4
Capacité/besoin de financement (<i>hors dans</i>)	5.0	6.4	5.7	4.3	5.5	5.9	5.9	6.4	6.4
PIB nominal	10,509	11,252	12,265	13,340	14,524	15,924	17,268	19,653	21,921

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Manuel de statistiques des finances publiques (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/>).

² À partir de 2016, Opérations de trésorerie pour financer i) le fonctionnement du Groupe de la Poste (La Poste et Postes Finance), ii) les retraites (Fonds national de retraites), et iii) la réduction de l'encours des comptes de dépôt.

Tableau 6. Sénégal : situation monétaire, 2015–20

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Act.	Act.	Act.	Proj.		
	(en milliards de FCFA)					
Avoirs extérieurs nets	1,119	1,165	1,309	1,684	1,868	1,919
BCEAO	947	732	801	1,177	1,360	1,411
Banques commerciales	172	433	508	508	508	508
Avoirs intérieurs nets	2,769	3,271	3,551	3,452	3,881	4,358
Crédit intérieur net	3,538	4,100	4,611	4,506	5,116	5,811
Crédit net à l'État ¹	203	434	402	161	437	498
Banque centrale	47	28	-6	-273	-58	-62
Banques commerciales	156	406	408	434	496	560
Autres établissements	2	2	2	2	2	2
Crédit à l'économie	3,336	3,666	4,209	4,344	4,679	5,313
Comptes du capital	-531	-589	-677	-677	-677	-677
Autres postes (net)	-238	-240	-383	-376	-557	-775
Monnaie au sens large	3,703	4,214	4,603	4,869	5,481	6,009
Circulation fiduciaire hors banques	809	924	1,032	1,201	1,352	1,482
Total dépôts	2,894	3,289	3,571	3,668	4,129	4,527
Dépôts à vue	1,683	1,990	2,091	2,212	2,490	2,730
Dépôts à terme	1,211	1,299	1,480	1,455	1,638	1,796
Passifs illiquides	184	222	257	268	268	268
	(variation pourcentage de la monnaie centrale en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	9.1	1.2	3.4	8.2	3.8	0.9
BCEAO	3.2	-5.8	1.6	8.2	3.8	0.9
Banques commerciales	5.8	7.0	1.8	0.0	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	10.6	13.6	6.6	-2.1	8.8	8.7
Crédit net à l'État ¹	5.2	6.3	-0.8	-5.2	5.7	1.1
Crédit à l'économie	8.1	8.9	12.9	2.9	6.9	11.6
Autres postes (net)	-1.3	-0.1	-3.4	0.2	3.7	4.0
Monnaie au sens large	19.3	13.8	9.2	5.8	12.6	9.6
<i>Pour mémoire :</i>	(unités indiquées)					
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large ;	2.8	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
Croissance du PIB nominal (croissance en %)	7.5	7.1	9.1	8.6	8.9	9.6
Crédit à l'économie (croissance en %)	8.2	9.9	14.8	3.2	7.7	13.5
Crédit à l'économie/PIB (%)	31.7	32.6	34.3	32.6	32.2	33.4
Variation du crédit net à l'État (gliss. annuel, milliards FCFA)	161.4	231.6	-32.0	-240.6	234.6	498.3

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹Le crédit intérieur net à l'État peut-être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont considérées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.

Tableau 7. Sénégal : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2010–17

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Dec.							
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Adéquation des fonds propres								
Fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques	18.2	16.0	16.8	16.3	16.4	17.7	14.8	14.2
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	17.9	15.9	16.4	15.9	15.9	17.3	14.1	13.7
Fonds propres/total des actifs	10.1	9.7	9.8	9.4	9.1	8.5	7.2	7.8
Composition et qualité des actifs								
Total des prêts/total des actifs	66.3	69.4	69.9	68.4	67.9	64.3	63.2	70.4
Concentration : prêts aux 5 plus gros emprunteurs/fonds propres	70.8	62.4	57.6	54.2	48.4	40.2	171.0	159.7
Répartition sectorielle des prêts								
Industrie	26.4	22.2	23.8	25.5	23.1	19.8	21.2	...
Commerce de gros et de détail	23.8	19.2	21.6	23.8	23.7	21.9	25.3	...
Services, transports et communication	41.9	34.0	30.6	35.9	41.0	38.7	46.3	...
Ratio prêts improductifs/total des prêts	20.2	16.2	18.4	19.1	20.8	18.8	17.3	15.5
<i>Dont : sans ICS</i>	15.8	13.2	15.1	14.8	17.6	18.0	17.1	15.4
Provisions pour prêts improductifs/total des prêts improductifs	54.9	54.0	56.1	55.8	58.1	57.9	62.3	59.3
<i>Dont : sans ICS</i>	65.3	68.3	63.0	66.8	60.7	60.4	63.0	59.9
Prêts improductifs, provisions déduites/total des prêts	9.1	8.1	8.2	8.6	9.0	7.9	6.5	6.3
<i>Dont : sans ICS</i>	6.1	4.6	6.3	5.6	7.7	7.1	6.3	6.2
Prêts improductifs, provisions déduites/fonds propres	52.3	50.4	51.4	54.7	60.6	60.0	56.7	57.4
<i>Dont : sans ICS</i>	41.5	35.7	38.8	43.3	58.2	54.0	55.1	56.0
Bénéfices et rentabilité								
Coût moyen des fonds empruntés	2.2	2.0	2.1	1.9	2.0	1.0	2.0	2.7
Taux d'intérêt moyen des prêts ¹	8.1	8.4	8.6	8.1	7.8	12.5	10.5	17.4
Marge d'intérêt moyenne ²	5.9	6.4	6.6	6.2	5.8	11.5	8.5	n.a.
Rendement moyen des actifs après impôts	1.6	2.2	1.7	1.3	0.6	0.9	0.8	1.7
Rendement moyen des fonds propres après impôts	15.4	22.6	17.4	13.7	6.8	9.3	9.1	17.4
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	68.4	71.7	70.3	66.5	69.3	69.7	70.3	67.4
Traitements et salaires/revenu net bancaire	34.3	29.2	32.4	36.3	32.9	33.2	38.4	33.7
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	39.8	36.1	37.0	42.1	40.8	51.0	53.4	50.0
Actifs liquides/total des dépôts	79.4	77.7	78.3	80.1	76.1	75.3	75.2	73.1
Total des dépôts/total des passifs	76.0	62.8	70.7	67.0	66.7	75.6	71.6	73.7
Source : BCEAO								
¹ Série interrompue en 2010 en raison d'un changement de méthodologie.								
² Hors taxe sur les opérations bancaires.								

Annexe I. Évaluation du secteur extérieur

La position extérieure du Sénégal en 2017 est globalement conforme à celle correspondant aux paramètres fondamentaux et à la politique économique souhaitable. Après avoir augmenté en 2017, le déficit des transactions courantes reste stable en 2018, ce qui laisse présager une position extérieure viable en 2018. Les indicateurs de la compétitivité extérieure basés sur des enquêtes montrent que le Sénégal a été plus performant que les pays comparables de la région dans le passé. Cependant, compte tenu des progrès accomplis dans ces pays depuis quelques années, le Sénégal devra faire mieux pour s'attaquer aux goulets d'étranglement qui entravent le développement du secteur privé afin de maintenir ou d'améliorer sa position.

Évaluation de la position extérieure

Le déficit des transactions courantes s'est fortement creusé en 2017. Après une baisse régulière de 8,7 % du PIB en 2012 à 4 % en 2016, le déficit des transactions courantes a augmenté jusqu'à 7,3 % en 2017. Ce renversement de tendance s'explique par la hausse des cours mondiaux des produits de base et par des politiques budgétaires expansionnistes. Le déficit courant devrait se stabiliser à 7,3 % du PIB en 2018, également à cause du déficit budgétaire et de certains facteurs structurels. Il devrait demeurer élevé au cours des années suivantes et se détériorer davantage en 2020-2021, à la suite d'investissements élevés pendant la période de préproduction du pétrole et du gaz. Le déficit courant devrait se réduire à partir de 2022, au fur et à mesure de l'entrée en production du secteur pétrolier et gazier (tableau 1 du rapport des services du FMI).

Les investissements directs étrangers ont légèrement augmenté, et les entrées d'investissements de portefeuille ont bondi récemment. Bien que modestes, les entrées nettes d'investissements directs étrangers sont passées de 1,3 % du PIB en 2016 à 2,4 % en 2017 et devraient se maintenir à 2 % en 2018. Les entrées d'investissements de portefeuille ont fortement augmenté en raison du succès des émissions d'euro-obligations en 2017 et 2018, et de la confiance des investisseurs dans le Sénégal (graphique I.1). La position extérieure globale nette reste négative à 51 % du PIB en 2017, principalement à cause du déficit courant persistant. Une réduction de ce déficit et un assainissement budgétaire sont nécessaires pour stabiliser cette position.

Après une baisse en 2016, l'accumulation de réserves mises en commun par l'UEMOA s'est redressée. Les réserves mises en commun de l'UEMOA ont diminué de 933 milliards de FCFA (1,7 milliard de dollars) en 2016. Cependant, elles ont augmenté depuis 2017, principalement grâce aux excédents du compte de capital et aux entrées d'investissements de portefeuille. Les réserves régionales mises en commun s'élevaient à 15,1 milliards de dollars à la fin septembre 2018 (soit plus de 4 mois d'importations), contre 13,1 milliards à fin 2017, l'augmentation étant largement attribuable aux émissions d'euro-obligations du Sénégal et de la Côte d'Ivoire pendant le premier semestre de l'année.

Les estimations de l'évaluation allégée du solde extérieur (selon la méthode « EBA-lite ») basées sur les derniers chiffres effectifs disponibles (2017) indiquent que la position

extérieure du Sénégal est globalement conforme aux paramètres fondamentaux et à la politique économique souhaitable.

- La méthode EBA-lite fondée sur la viabilité extérieure indique (i) une légère sous-évaluation de 0,1 % lorsqu'on vise une position extérieure globale nette de -40 % pour les dix prochaines années et (ii) une surévaluation de 4 % lorsque l'on stabilise cette position au niveau actuel de -51 % du PIB.
- Bien que le modèle fondé sur le solde courant non corrigé indique un solde courant corrigé des variations cycliques de -7,3 % du PIB, il ne tient pas compte de facteurs spécifiques qui déterminent l'évolution du solde courant du Sénégal. En particulier, les services du FMI estiment que le solde courant est dopé par des facteurs temporaires, notamment une augmentation des investissements et une forte croissance des importations, attribuables en grande partie au dynamisme de l'économie, dont la croissance est supérieure à son potentiel. Pour ces raisons, les services du FMI estiment que le solde courant corrigé des variations cycliques, à l'exclusion de tous les facteurs temporaires, avoisine -5,8 % du PIB. L'écart du solde courant est estimé à -1,2 % du PIB après correction, et le taux de change effectif réel serait surévalué de 4,9 %.
- L'approche fondée sur le taux de change effectif réel (TCER) d'équilibre fait état d'une sous-évaluation de 15 %, une observation extrême.

Résultats des évaluations EBA-Lite, 2017 (en pourcentage du PIB)			
Méthodologie EBA-Lite fondée sur la viabilité extérieure			
Stabilisation de la PEG à -51 % du PIB		Stabilisation de la PEG à -40 % du PIB en 10 ans	
Solde courant sous-jacent	-6.3	Solde courant sous-jacent	-6.3
Solde courant - norme	-6.4	Solde courant - norme	-5.3
Écart de solde courant	0.0	Écart de solde courant	-1.0
Écart de TCER	-0.1	Écart de TCER	4.0
Méthodologie EBA-Lite fondée sur le TCER			
Écart de TCER		-15.0	
Méthodologie EBA-Lite fondée sur le solde courant (SC)			
Version standard		Version ajustée	
SC effectif	-7.3	SC effectif	-7.3
SC corrigé des variations cycliques	-7.3	SC corrigé des variations cycliques (supprimant tous les facteurs temporaires)	-5.8
SC - norme	-4.6	SC - norme	-4.6
SC - norme corrigé des variations cycliques	-4.6	SC - norme corrigé des variations cycliques	-4.6
Écart de solde courant	-2.7	Écart de solde courant	-1.2
Élasticité	-0.3	Élasticité	-0.3
Écart de TCER	10.8	Écart de TCER	4.9

Tant l'approche fondée sur la viabilité extérieure que celle basée sur le solde courant produisent des désalignements qui se situent à l'intérieur de la fourchette considérée comme conforme aux paramètres fondamentaux sur la base de l'écart du solde courant et de l'écart du TCER. Le modèle de l'indice TCER comporte des limites pour un pays comme le Sénégal qui présente les caractéristiques suivantes : (i) aucune pression soutenue sur les prix (inflation inférieure à 2 %), (ii) de vastes changements structurels et (iii) des données disponibles pour des périodes courtes. Comme le modèle du solde courant tire pleinement parti de données internationales, il semble plus fiable pour le Sénégal¹.

La position extérieure devrait rester viable en 2018. L'évolution du solde courant en 2018 est semblable à celle de 2017 et le déficit devrait rester stable, à 7,3 % du PIB. Cela laisse présager une

¹ Les écarts de politique économique sont relativement faibles, le déficit budgétaire étant proche de l'objectif à long terme de 3 % du PIB.

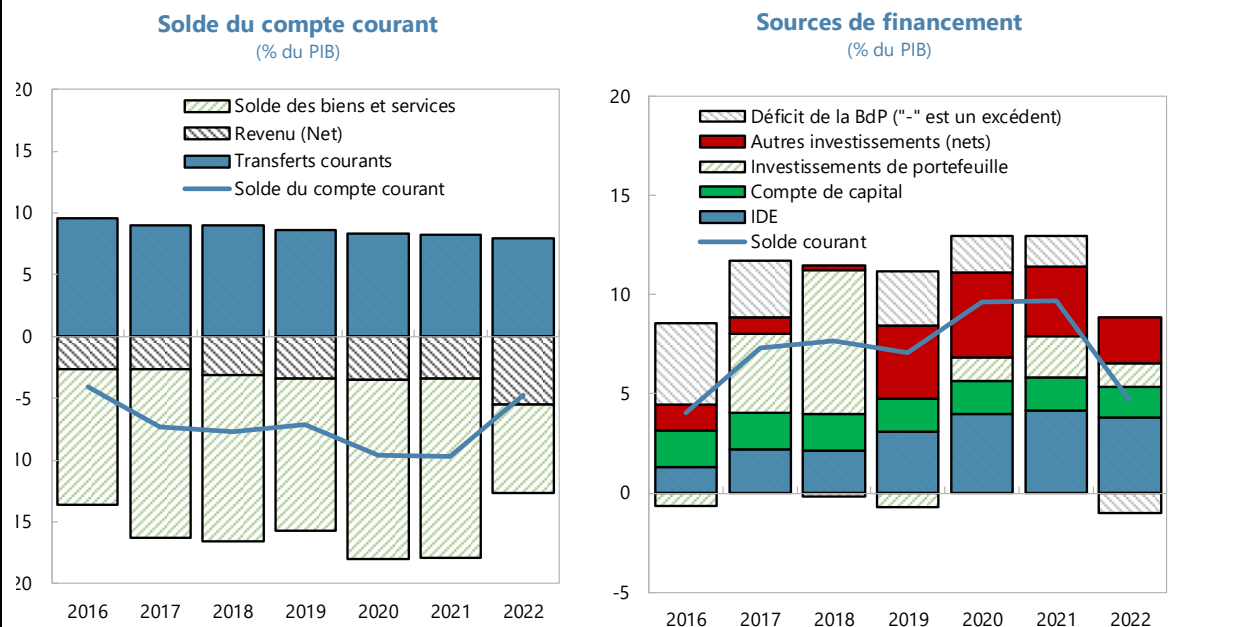
position extérieure viable, qui devrait être globalement conforme aux paramètres fondamentaux et à la politique économique souhaitable en 2018.²

Compétitivité structurelle

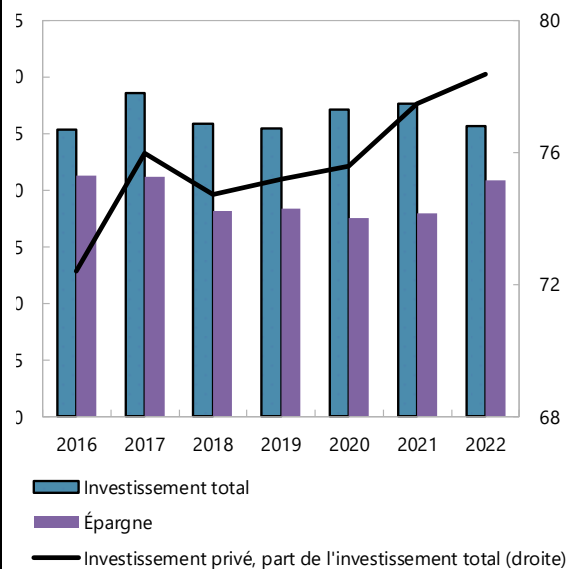
Bien que le niveau du taux de change réel ne soit pas un problème, la compétitivité pourrait être renforcée par des réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires. Par le passé, le Sénégal a obtenu de meilleurs résultats que les pays comparables de la région en matière de gouvernance en général et d'attractivité pour les entreprises en particulier. Cet avantage est confirmé par différents indices et sources tels que les indicateurs Doing Business et de gouvernance mondiale de la Banque mondiale, ou les notes de compétitivité du Forum économique mondial (graphique I.2). Alors que d'autres pays ont commencé à améliorer leur position dans ces indicateurs (graphique I.2), il est crucial que le Sénégal accélère ses réformes structurelles pour maintenir, voire améliorer sa position. De même, si le Sénégal a été en mesure d'accroître la diversification de ses exportations de produits et de ses partenaires commerciaux (Rapport des services du FMI n° 17/2 sur les économies nationales), il doit redoubler d'efforts pour rendre sa zone économique spéciale (ZES) complètement fonctionnelle au moyen du projet « Triangle de prospérité ». L'achèvement de ce projet deviendra un incitatif essentiel pour attirer davantage d'investissements directs étrangers et développer la capacité de production du pays axée sur l'exportation. L'amélioration de l'accès au crédit et la création d'un système fiscal transparent et basé sur les règles, qui le rendrait plus simple et plus prévisible, permettrait également de stimuler les investissements privés et de libérer le potentiel d'exportation du Sénégal.

² Il convient de noter que l'outil d'évaluation EBA-lite a été remanié et mis à jour récemment pour devenir EBA-lite 2.0. Cependant, cette évaluation, effectuée avant la date limite du 15 octobre 2018, était basée sur la version 1.0 de l'EBA-lite. Les résultats ont fait l'objet d'entretiens avec les autorités en octobre 2018. L'application des données de résultats de l'EBA-lite 2.0 à 2018 (une fois disponibles) pourrait avoir certaines conséquences pour la norme du solde courant.

Graphique I.1. Sénégal : solde du compte courant et sources de financement, 2016-22

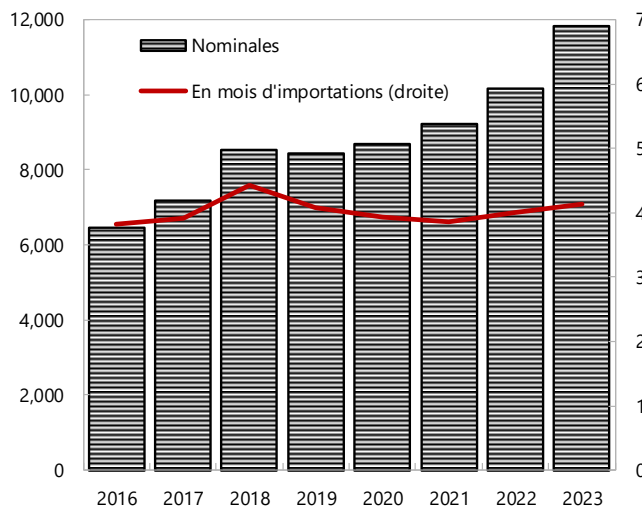


Épargne et investissements nationaux (en % du PIB)



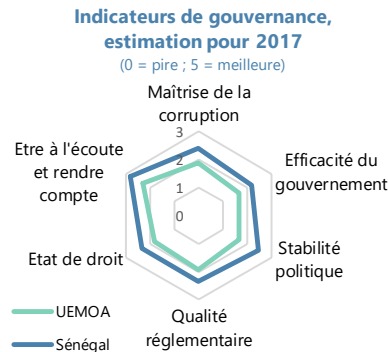
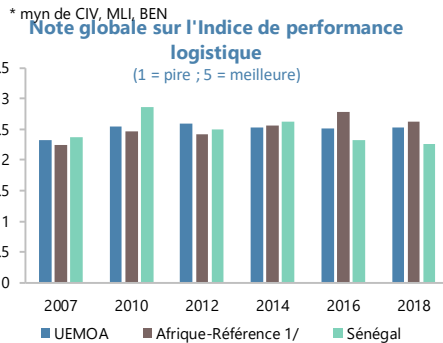
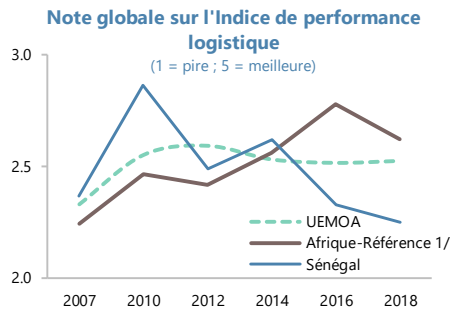
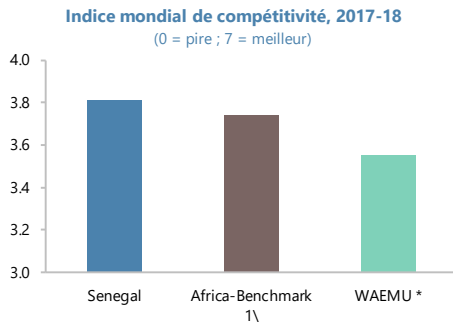
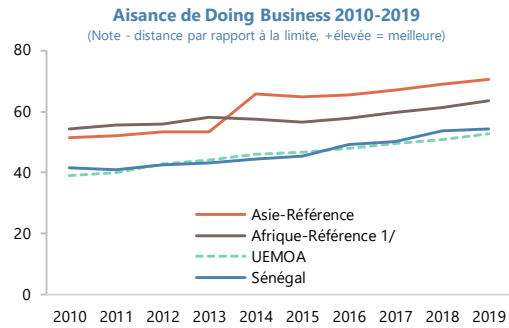
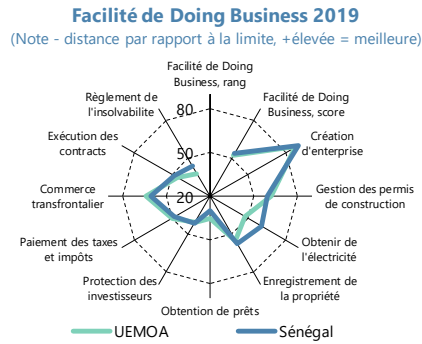
Réserves internationales brutes de l'UEMOA

(En milliards de FCFA et mois d'importations hors région de l'année prochain)



Sources : BCEAO ; calculs des services du FMI

Graphique I.2. Sénégal : indicateurs Doing Business, compétitivité, logistique, gouvernance



1/ Les pays africains de référence sont le Ghana, le Kenya, le Lesotho, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie.

Note : les indicateurs *Doing Business* de la Banque mondiale (DBI) et l'indice mondial de compétitivité (GCI) du Forum économique mondial utilisent des méthodologies pour évaluer différents pays à l'aune d'un ensemble d'indicateurs. Cependant, il n'existe pas de normes statistiques internationales régissant ces méthodologies. Il convient aussi de signaler que les notes attribuées aux pays sont incertaines. Les DBI ne constituent pas un baromètre complet du climat des affaires pour l'ensemble de l'activité économique. En outre, il faudrait faire preuve de prudence dans l'interprétation des indices reposant sur des perceptions comme le GCI. Les DBI font actuellement l'objet d'une évaluation externe portant sur les changements récemment apportés à leur méthodologie.

Sources : Indice *Doing Business* de la Banque mondiale ; Rapport sur la compétitivité mondiale ; base de données de l'Indice de performance logistique ; Indicateurs mondiaux de la gouvernance ; et calculs des services du FMI.

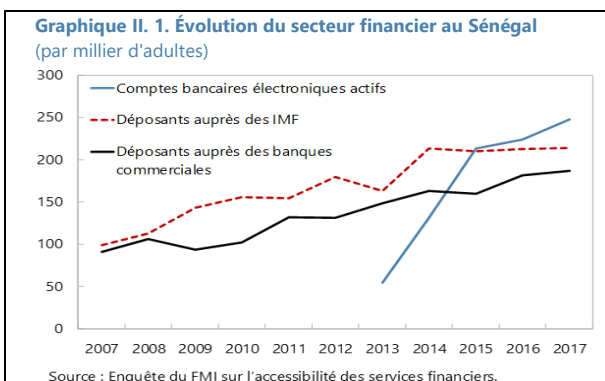
Annexe II. Évolution du secteur financier au Sénégal¹

Aperçu du secteur financier du Sénégal

Les banques sont la pierre angulaire du système financier. Tel que réglementé par la Commission bancaire de l'UEMOA, le secteur bancaire est composé de 24 banques et de 3 institutions financières non bancaires. Les banques représentent plus de 80 % du total des actifs du secteur financier (6 336 milliards de FCFA, soit 66 % du PIB à la fin 2017). Les banques étrangères représentent 69 % du système bancaire, dont les quatre cinquièmes proviennent de quatre groupes bancaires internationaux et le reste des banques de l'UEMOA. La part du secteur public, relativement faible à 5 %, est principalement constituée des participations importantes de l'État dans la CNCAS (Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal) et la BNDE (Banque nationale pour le développement économique). La plupart des banques (19) sont universelles, mais cinq banques spécialisées desservent certains secteurs comme l'agriculture ou le logement.

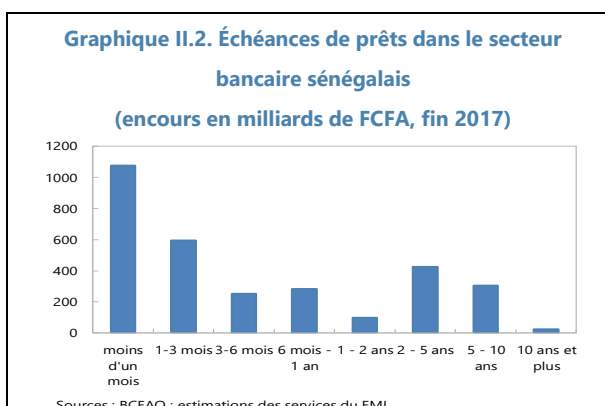
Les autres parties du secteur financier sont de petite taille, mais certaines connaissent une croissance rapide. On enregistre

36 institutions de microfinance, dont les actifs totalisent 3,3 % du PIB à la fin 2017, tandis que les produits financiers via la téléphonie mobile connaissent également une croissance rapide (graphique II.1). Le reste du secteur financier est composé de compagnies d'assurance, de fonds de pension, de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et d'institutions créées à des fins spécifiques comme les garanties (FONGIP) ou les prises de participation (FONSIS) — l'encadré II.1 ci-après décrit ces institutions.



Évolution récente du marché du crédit

La croissance du crédit s'est ralentie au premier semestre de 2018. Au cours des neuf premiers mois de 2018, la croissance du crédit à l'économie a été négative (-4 %). Cela s'explique en partie par un effet de base lié à une croissance très rapide du crédit au second semestre de 2017 (+10%) qui résulterait en partie de l'accumulation des arriérés du secteur public et de son dénouement au début de 2018. Un autre facteur est l'introduction, au début de

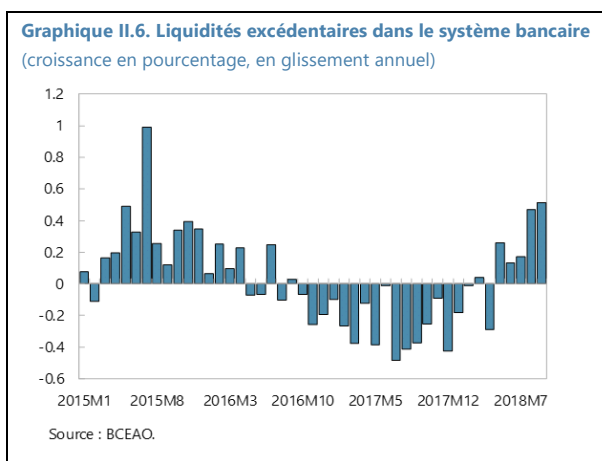
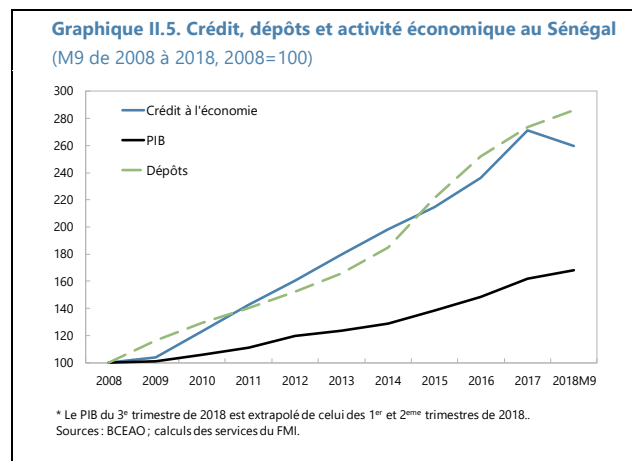
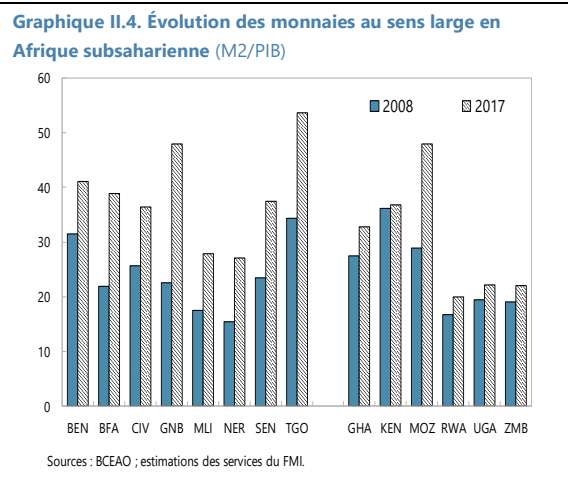
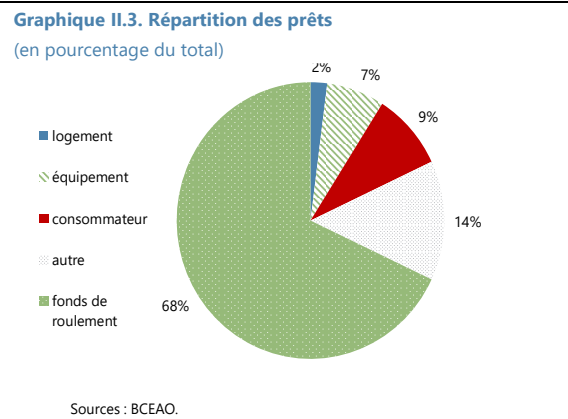


¹ Préparé par Abdoulaye Tall et Bruno Versailles.

2018, de nouvelles normes prudentielles alignées sur Bâle II/III pour lesquelles les banques ont mis de côté des fonds propres.

Le secteur financier du Sénégal est encore relativement peu développé, mais a connu une certaine expansion ces dernières années. Une désagrégation des prêts met en évidence le faible développement du système financier; en effet, la plupart des prêts sont à court terme (graphique II.2) et servent à financer les besoins en fonds de roulement (graphique II.3).

Cela indique un manque de produits d'intermédiation financière pour servir des segments tels que les projets d'investissement à long terme. Des progrès ont été enregistrés au cours de la dernière décennie. Par exemple, la monnaie au sens large en pourcentage du PIB s'établissait à 37,5 % à la fin de 2017 (un ratio comparable à celui des autres pays de l'UEMOA) (graphique II.4), contre 23,5 % dix ans auparavant. Le crédit à l'économie a également connu une croissance rapide; il représentait près de 35 % du PIB à la fin 2017, un pourcentage élevé par rapport aux autres pays d'Afrique subsaharienne. Le crédit au secteur privé a augmenté plus rapidement que le PIB nominal au cours de la première partie de la dernière décennie (graphique II.5), le stock de crédits ayant augmenté à plus de 30 % du PIB. Cette croissance rapide a été facilitée par des conditions mondiales favorables et une politique monétaire régionale accommodante. Avec le resserrement de la politique monétaire de la BCEAO à la fin de 2016, la liquidité du système bancaire s'est détériorée (graphique II.6) et la croissance des dépôts a dépassé celle du crédit (graphique II.5). Au cours des derniers mois, l'excès de liquidité a de



nouveau connu une augmentation plus robuste, ce qui est un indicateur positif de la disponibilité du crédit du côté de l'offre.

Les prêts aux entreprises publiques ont augmenté rapidement au cours des dernières années.

Une analyse des composantes du crédit à l'économie révèle qu'au cours des dernières années, les prêts aux entreprises publiques ont connu la croissance la plus rapide, certaines d'entre elles mettant en œuvre des projets d'infrastructure liés au PSE (graphique II.7). En pourcentage du PIB, les prêts aux entreprises publiques sont passés de 1 % en 2011 à 2,7 % à la fin 2017, soit le niveau le plus élevé de l'UEMOA. Par comparaison aux pays pré-émergents de l'Afrique subsaharienne, seul le Ghana a enregistré une augmentation semblable. Une partie de ces prêts a été remboursée au premier semestre de 2018 (graphique II.5), inversant ainsi la tendance et réduisant l'exposition du système financier aux entreprises publiques. Dans le système bancaire, les risques augmenteraient si les banques étaient fortement exposées à un petit nombre d'entreprises publiques.

Les crédits bancaires à l'administration centrale sont fortement influencés par le calendrier des émissions d'euro-obligations.

Les émissions récentes d'euro-obligations réduisent les possibilités, pour les banques locales, de prêter à l'État et engendrent

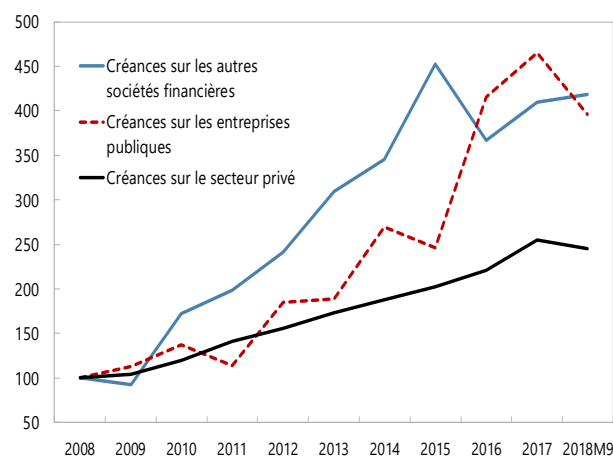
potentiellement plus de liquidités qui favoriserait l'accroissement des prêts au secteur privé. Le premier effet est clairement visible en 2011, 2014, 2017 et 2018, années d'émission des euro-obligations, mais le second effet est moins évident (graphique II.8).

Stabilité financière

Le système financier reste stable et profitera de l'introduction du système Bâle II/III. Le système Bâle II/III devrait rendre le système bancaire plus résilient et contribuer à améliorer la

Graphique II.7. Composantes du crédit dans l'économie

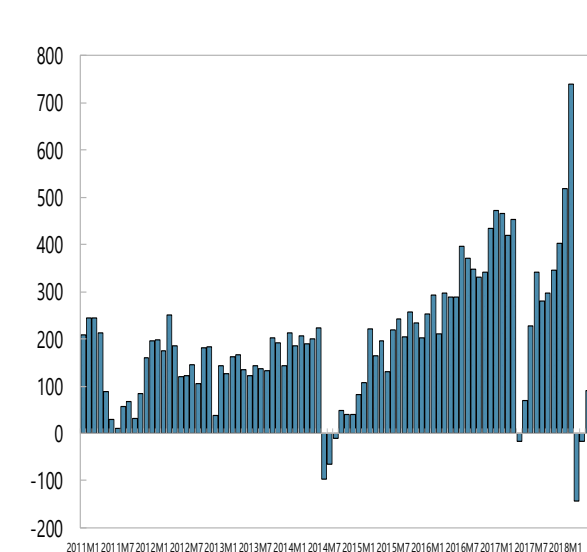
(Indice 2008=100)



Sources : BCEAO ; estimations des services du FMI.

Graphique II.8. Crédit à l'administration centrale

(en milliards de FCFA)

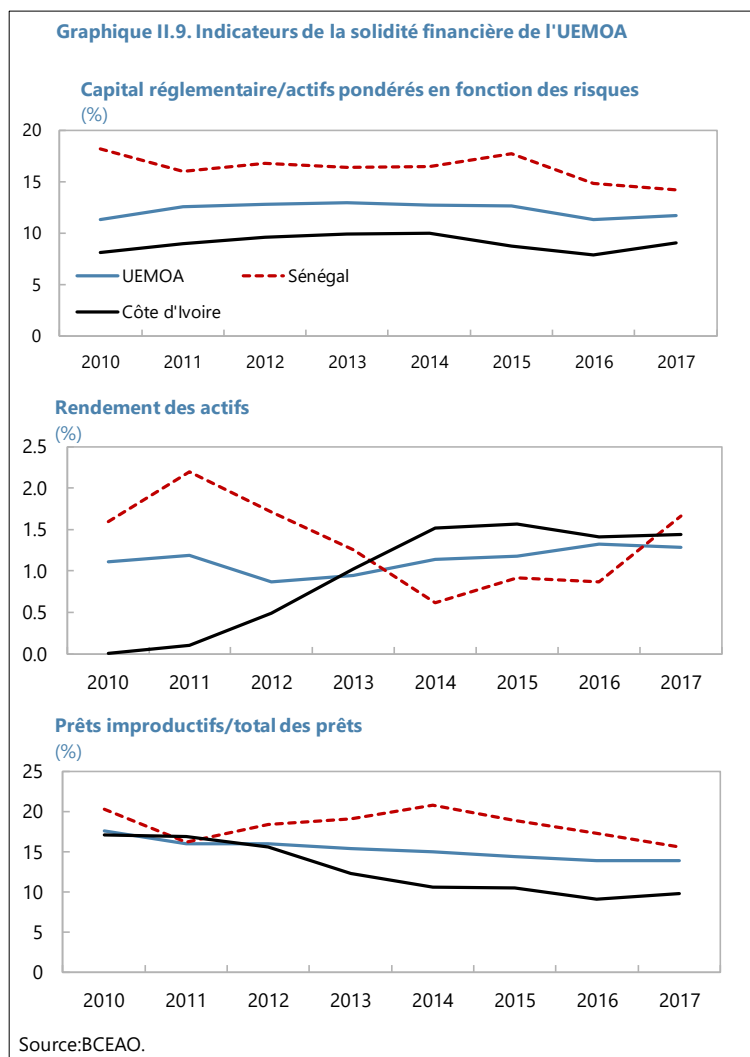


Source : BCEAO.

qualité du crédit. Une nouvelle définition des prêts improductifs est adoptée dans le nouveau plan comptable, ce qui devrait réduire le ratio des prêts non productifs par rapport au total des prêts. En anticipation des nouvelles règles, ce ratio a déjà baissé à moins de 15,5 % à la fin de 2017; les annulations de prêts non productifs ont augmenté (graphique II.9, panneau inférieur), tandis que les taux de recouvrement se sont améliorés². Si l'on tient compte du provisionnement, ce chiffre tombe à 6,3 %. Dès qu'il deviendra complètement fonctionnel, le nouveau tribunal de commerce de Dakar pourrait faire baisser davantage le nombre encore élevé de prêts non productifs, comme le ferait une bonne application des normes prudentielles. En termes de normes de fonds propres, toutes les banques sont désormais en conformité avec les exigences régionales de fonds propres de 10 milliards de FCFA. Les ratios de fonds propres se sont détériorés au cours des dernières années, même s'ils se situent encore à un niveau confortable et au-dessus de la moyenne régionale (graphique II.9, panneau supérieur). C'est la conséquence d'une croissance des actifs (pondérés) plus rapide que celle des fonds propres, évolution particulièrement notable dans les grandes banques sénégalaises.

Des poches de vulnérabilité subsistent dans le système bancaire.

Une institution financière ne satisfaisait pas aux exigences de fonds propres à la fin de 2017, et son actionnaire institutionnel majoritaire fait actuellement l'objet d'une restructuration qui a des répercussions sur elle. Le gouvernement a accepté d'injecter 50 milliards de FCFA sous forme de titres négociables de l'État dans une



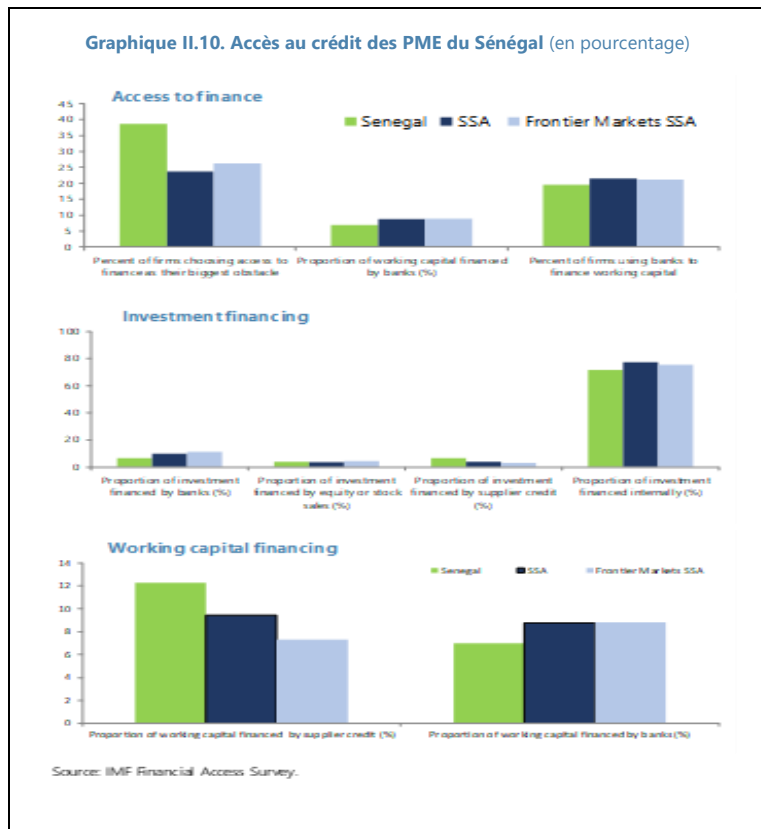
² Le nouveau plan comptable de l'UEMOA modifie le traitement et la définition des prêts improductifs. Les modifications comprennent l'introduction d'un nouveau concept de restructuration de la dette, l'alignement de la définition des prêts improductifs sur le traitement par Bâle II/III, la possibilité de reclasser les créances restructurées, douteuses ou litigieuses et la reconnaissance des prêts improductifs comme pertes non recouvrées à la fin du cinquième exercice à compter de leur transfert dans la catégorie des créances improductives. En outre, en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises clientes et les entités du secteur public, le seuil de 90 jours des prêts improductifs est porté à 180 jours pour tenir compte des caractéristiques particulières de ces contreparties.

banque publique ayant besoin de liquidités. En contrepartie, les prêts de cette banque difficiles à recouvrer ont été transférés à la Société nationale de recouvrement (SNR), les fonds récupérés revenant à l'État. Bien que cette banque respecte actuellement toutes les normes prudentielles, l'émission de titres n'est pas encore effective; l'État a l'intention de les émettre dans un proche avenir. Il faut porter une attention particulière aux institutions qui ne relèvent pas de la réglementation bancaire de l'UEMOA (par exemple, les activités de la DER—voir l'encadré II.1) et aux instruments bancaires non traditionnels (par exemple, les institutions de microfinancement ou la banque mobile). Il s'agit de préserver de bonnes normes de crédit, tout en améliorant l'accès au financement pour les segments du marché actuellement mal desservis.

Accès au crédit

Les marchés du crédit du Sénégal souffrent de problèmes structurels et l'accès au crédit est un obstacle majeur au développement du secteur privé.

Selon les enquêtes Doing Business de la Banque mondiale, les asymétries de l'information et les difficultés à faire respecter les contrats de crédit sont les principaux obstacles à l'accès au crédit



(graphique II.10). Un autre facteur clé est l'importance du secteur informel, un segment des marchés du crédit dans lequel les banques ne disposent pas de la documentation nécessaire pour bien évaluer les risques. Si les droits des créanciers sont bien protégés au Sénégal, les informations sur les emprunteurs sont limitées. Les centrales des risques ne couvrent qu'un nombre limité de particuliers et d'entreprises, mais cela s'améliore rapidement, en partie à cause d'une modification récente de la loi qui facilite l'échange d'informations entre les centrales (MPEF § 49).

L'exécution des contrats prend du temps, même si le taux de recouvrement en cas d'insolvabilité est plus élevé au Sénégal que dans les pays comparables. Pour remédier à ce problème, les autorités ont entrepris un plan décennal visant à améliorer l'infrastructure et les ressources du système judiciaire, notamment par la formation des juges. Un tribunal commercial spécialisé a été mis en place à Dakar, et on prévoit d'en établir d'autres dans l'ensemble du pays (MPEF § 47).

Le gouvernement a lancé plusieurs initiatives pour aider les segments mal desservis des marchés du crédit à obtenir un meilleur accès. Les petites et moyennes entreprises, en particulier,

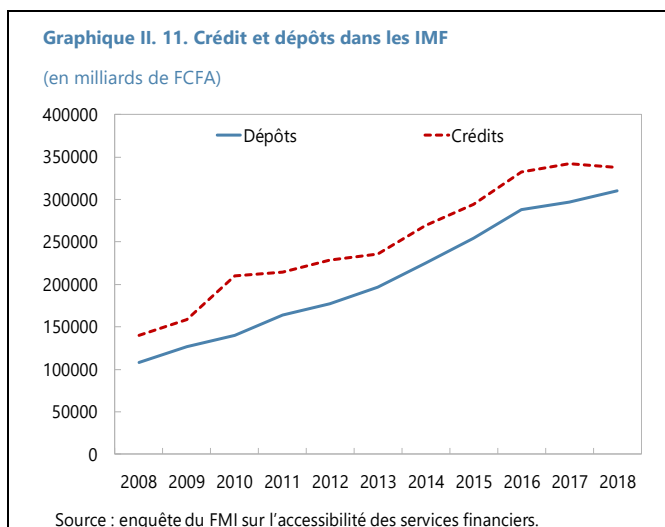
éprouvent de grandes difficultés à obtenir un financement pour des projets solvables à long terme, en raison de l'absence de garanties, d'antécédents en matière de crédit, de coûts de transaction et d'agence élevés pour les prêts à petite échelle et d'une offre de crédit à long terme peu développée (voir un aperçu des initiatives dans l'encadré II.1). Plus récemment, certains efforts complémentaires déployés par le secteur bancaire traditionnel pourraient faciliter davantage l'accès des PME au crédit.

Encadré II.1: initiatives d'amélioration de l'accès au crédit pour les segments mal desservis des marchés du crédit

- **La Banque nationale de développement économique (BND)** est une banque spécialisée dans le financement des PME, avec un bilan de 141 milliards de FCFA à la fin 2017.
- **Le Fonds souverain d'investissement stratégique (FONSIS)** est un fonds stratégique souverain de 500 milliards de FCFA destiné à incuber des champions nationaux et à attirer les investisseurs institutionnels et les investissements directs étrangers, ainsi qu'à optimiser les actifs de l'État. Il recevra une part des revenus miniers, pétroliers et gaziers, qui pourrait éventuellement être transférée à un fonds intergénérationnel en cours de création, dans le cadre d'entretiens plus détaillés sur la configuration budgétaire de ces secteurs. Les projets du fonds devraient être financés à hauteur de 50 % en fonds propres et de 50 % en dette, ce qui permettrait de mobiliser 2 000 milliards de FCFA d'investissements. En 2016, FONSIS a investi 14 milliards de FCFA de capitaux propres dans 12 projets. D'autres partenaires ont également contribué à ces projets, pour un financement total de 248 milliards de FCFA.
- **Le Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP)** vise à faciliter le financement des PME, en liaison avec la BNDE et le FONSIS. Outre les garanties, le FONGIP peut compléter ou refinancer les prêts accordés aux PME, fournir une assistance technique et gérer des comptes de garantie bloqués. Depuis sa création, le FONGIP a utilisé 11,6 milliards de FCFA pour lever 34,7 milliards de FCFA en financements.
- **La Caisse des dépôts et consignations (CDC)** est une entité publique spéciale qui fait office de banque du système judiciaire et gère les comptes de garantie bloqués des fonds de pension, des compagnies d'assurance et des entités privées. La loi régissant la CDC, révisée récemment, comprend un mandat destiné à promouvoir le financement à long terme de secteurs prioritaires comme le logement social, les infrastructures et les PME.
- **La Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes (DER)** est une initiative présidentielle de 30 milliards de FCFA qui, depuis 2018, vise à encourager l'entrepreneuriat féminin et la création d'entreprises par les jeunes. Offrant à la fois du financement et une assistance technique, cette initiative a pour mandat de simplifier les formalités et d'accélérer l'exécution des projets. Cinq secteurs prioritaires sont ciblés : l'agriculture, le tourisme, les transports, les entreprises d'art et d'artisanat et les services. Cependant, l'envergure du programme sera réduite après 2018.
- **La BCEAO**, la banque centrale régionale, a dévoilé une nouvelle initiative visant à aider les PME à accéder au crédit. Dans le cadre de cette initiative, les banques accordent des crédits aux PME; ces prêts peuvent ensuite servir de garanties auprès du guichet de refinancement de la BCEAO (**MPEF § 50**).
- **La Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM)** a créé une nouvelle section pour aider les PME à se procurer des fonds à long terme sur les marchés financiers.
- **L'Agence de développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises (ADEPME)** a lancé fin 2018 son programme « Envol » qui vise à financer les PME à hauteur de 160 milliards de FCFA sur 5 ans, conjointement avec une banque privée. Envol aidera les projets des PME à devenir aptes à bénéficier d'un concours bancaire, notamment en utilisant l'outil de notation électronique de l'ADEPME (**MPEF § 51**).

Inclusion financière

La microfinance continue à se développer rapidement. La part de la population adulte utilisant les services de microfinance a plus que doublé au cours de la dernière décennie pour atteindre 28 % en 2016 (graphique II.1). Contrairement aux canaux de crédit plus traditionnels, la croissance du crédit de la microfinance est plus rapide que celle des dépôts ces dernières années (graphique II.11), mais cette tendance s'accompagne également d'une augmentation des prêts improductifs dans cette catégorie de prêts (par exemple, entre juin 2017 et juin 2018, les prêts improductifs accordés par des institutions de microfinancement sont passés de 4,3 à 5,7 % du total des prêts).



Les gains en matière d'inclusion financière ont été réalisés grâce à la monnaie électronique, dont le nombre de comptes ouverts a dépassé celui du secteur bancaire. Le pourcentage d'adultes ayant un compte auprès d'une institution financière a augmenté considérablement, passant de 6 % en 2011 à 42 % en 2017³. Environ 5,2 millions de comptes d'argent mobile étaient ouverts en décembre 2017, contre environ 1,6 million de comptes bancaires ouverts. Trente-deux pour cent des adultes avaient un compte d'argent mobile en 2017, contre 6 % en 2014.⁴

Il subsiste cependant d'importantes disparités entre les sexes, les régions et les revenus. Dans l'ensemble, l'inclusion financière a considérablement augmenté. Par exemple, le pourcentage de Sénégalais titulaires d'un compte dans une institution financière est passé de 6 % en 2011 à 42 % en 2017. Cependant, certains segments de la population ne progressent pas au même rythme et, au total, six millions de personnes n'ont toujours pas accès aux services financiers⁵. L'écart d'inclusion financière, mesuré par la différence entre deux groupes de population concernant leur accès à un compte dans une institution financière, s'élevait à environ 10 points de pourcentage tant pour la richesse que pour les disparités entre les sexes (graphique II.12, panneaux inférieurs). L'écart d'inclusion financière entre la population rurale et la population urbaine est plus faible (graphique II.12, panneau supérieur). L'accès s'est toutefois amélioré dans tous les groupes. Par exemple, l'accès des femmes à un compte est passé de 5 % en 2011 à 16 % en 2017, alors que pour les hommes, les chiffres équivalents sont de 6 % et 26 %.

³ Banque mondiale (2018) : base de données Global Findex 2017.

⁴ Commission bancaire de l'UEMOA (2018) : rapport annuel 2017.

⁵ Banque mondiale (2018) : base de données Global Findex 2017.

Les principaux obstacles à l'inclusion financière sont la pauvreté et le coût élevé des services.

Selon les sondages, 65 % des adultes n'ayant pas accès aux services financiers affirment que leurs revenus sont insuffisants par rapport aux coûts, 27 % trouvent que les frais sont prohibitifs, 22 % déclarent que les institutions financières sont trop éloignées et 16 % ne possèdent pas la documentation adéquate pour ouvrir un compte⁶.

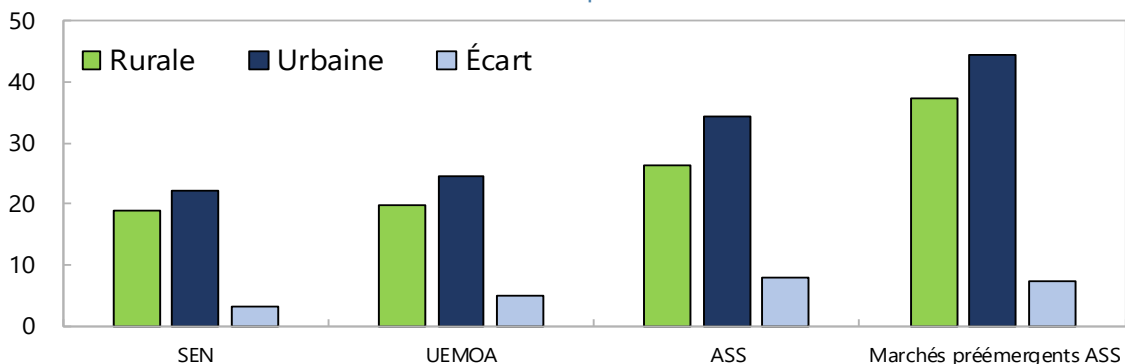
Des progrès sont accomplis en ce qui concerne les mesures visant à renforcer l'inclusion

financière. Une stratégie régionale d'inclusion financière a été adoptée, et les autorités sont en train d'en finaliser la composante nationale. Cette stratégie comprend la réduction des coûts associés à l'ouverture de comptes financiers de base par la gratuité des services bancaires de base et la promotion de solutions financières diversifiées pour les pauvres, et par le règlement des problèmes posés par l'insuffisance des registres fonciers et immobiliers, le faible niveau des connaissances financières et le manque d'informations sur la solvabilité des emprunteurs.

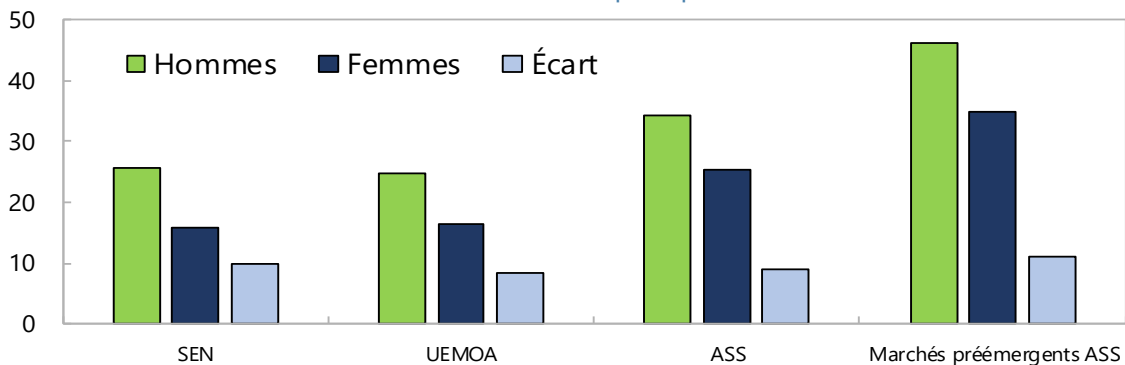
⁶ Banque mondiale (2018) : base de données Global Findex 2017

Graphique II.12. Indicateurs de l'inclusion financière

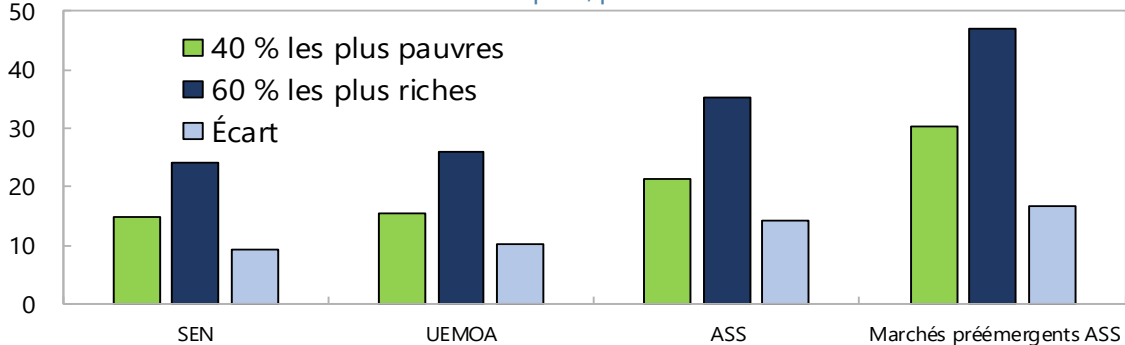
Proportion de la population ayant un compte dans un établissement financier en 2017 ou après : zones rurales



Proportion de la population ayant un compte dans un établissement financier en 2017 ou après, par sexes



Proportion de la population ayant un compte dans un établissement financier en 2017 ou après, par niveau de richesse



Source : Banque mondiale, Base de données Global Findex, 2017.

Annexe III. Réponses des autorités aux recommandations faisant Consultations de 2016 au titre de l'Article IV

Recommandations au titre de l'Article IV	Réponses des autorités
Agir par la voie budgétaire pour promouvoir la croissance tout en préservant la stabilité	
1. Aligner le déficit budgétaire sur l'objectif de l'UEMOA de 3 % du PIB à moyen terme.	1. Réponse positive. Le projet de budget 2019 est aligné sur le critère de l'UEMOA pour un déficit de 3 %, conformément à la date cible de l'UEMOA.
2. Réduire la consommation publique et améliorer la qualité des investissements.	2. Réponse mitigée. Les autorités se sont efforcées de contenir la consommation publique, comme en témoigne la baisse des dépenses courantes par rapport au PIB en 2017. Cependant, les protestations de rue des étudiants et des travailleurs des secteurs de la santé et de l'éducation au début de 2018, et l'incapacité d'augmenter les prix intérieurs de l'énergie face à l'augmentation des cours mondiaux du pétrole ont entraîné une hausse des salaires et des transferts en 2018. Une banque de projets a été mise en place pour examiner tous les projets d'investissements publics d'un montant supérieur à 1 milliard de FCFA.
3. Opérer des réformes visant à accroître les recettes.	3. Réponse mitigée. Le FMI a fourni une assistance technique importante en matière de politique fiscale et d'administration des recettes. Si des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes des recettes, notamment en ce qui concerne les déclarations et paiements électroniques et <i>mon espace perso</i> , d'autres réformes telles que la plate-forme de données DGD-DGID pour l'échange d'informations n'ont été que partiellement déployées et ne se sont pas concrétisées. Les progrès des réformes visant à réduire les dépenses fiscales, qui pourraient se traduire par d'importants gains de recettes, restent faibles.
4. Renforcer la gestion de trésorerie.	4. Réponse mitigée. La Poste, les pensions de la fonction publique et les comptes de dépôt compliquent la gestion de la trésorerie en exigeant des emprunts qui viennent s'ajouter au financement du déficit budgétaire. Ces emprunts supplémentaires devraient être ramenés de 216 milliards de FCFA en 2016 à 75 milliards en 2018 et à zéro en 2019. Bien que les progrès réalisés pour répondre à certains besoins de financement supplémentaires soient prometteurs, la Poste continue d'enregistrer des déficits élevés que le Trésor est tenu de financer, tandis que les comptes de dépôt continuent d'exiger en 2018 un financement considérable des exercices budgétaires précédents.
5. Améliorer la gestion de la dette.	5. Réponse mitigée. Les emprunts supplémentaires du Trésor pour financer les opérations extra-budgétaires ont contribué à l'augmentation rapide de la dette. Les autorités ont augmenté leur dépendance à l'égard de la dette extérieure non concessionnelle, partiellement à cause d'un manque de liquidité sur le marché obligataire régional de l'UEMOA. L'émission d'euro-obligations depuis 2011 a ajouté des pics de remboursement à des niveaux déjà élevés du service de la dette, ce qui demeure une source constante de vulnérabilité. Cependant, les autorités se sont avérées capables de gérer activement ces pics de remboursement par des rachats de la dette. La stratégie de gestion de la dette reste axée sur le rééquilibrage de la composition de la dette, afin d'accroître la proportion de la dette intérieure et d'accéder à la dette non concessionnelle chaque fois que possible.

Recommandations au titre de l'Article IV	Réponses des autorités
Améliorer la compétitivité et promouvoir le secteur privé	
<p>6. Mettre en œuvre résolument le Plan Sénégal Émergent pour porter la croissance à 7 % d'ici 2019 et accélérer la réduction de la pauvreté.</p> <p>7. Opérer des réformes visant à améliorer le climat des affaires et à stimuler l'investissement privé.</p> <p>8. Opérer des réformes visant à éliminer les obstacles aux prêts bancaires au secteur privé.</p>	<p>6. Réponse positive. La mise en œuvre de projets d'investissement public dans le cadre du Plan Sénégal Émergent, notamment dans le secteur agricole, a fortement contribué à une croissance de plus de 6 % au cours des quatre dernières années. De nouveaux progrès en matière de réformes structurelles, associés à la production future de pétrole et de gaz, contribueraient à maintenir des taux de croissance élevés à moyen terme.</p> <p>7. Réponse positive. Bien que l'investissement direct étranger reste relativement faible, le Sénégal a accompli des progrès en matière de réformes, comme en témoigne l'amélioration de certains paramètres internationaux surveillés de près, notamment l'indice Doing Business de la Banque mondiale. La zone économique spéciale (ZES) commence à prendre forme et certaines entreprises étrangères ont commencé à s'y installer. Cependant, la structure de gouvernance n'a pas encore été finalisée et l'investissement privé n'a pas augmenté assez rapidement pour contribuer de manière significative au soutien d'une forte croissance du PIB.</p> <p>8. Réponse positive. Le Sénégal a bien progressé dans ce domaine, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître sensiblement les prêts aux PME. Une loi facilitant l'accès des bureaux de crédit aux données et l'ouverture du tribunal de commerce de Dakar au début de 2018 constituent des progrès importants.</p>

Annexe IV. Sénégal : matrice d'évaluation des risques¹

Sources de risques	Probabilité relative	Impact en cas de concrétisation du risque	Riposte recommandée
Risques de retombées			
Protectionnisme croissant et retrait du multilatéralisme.	Forte	Faible. Le Sénégal ne devrait pas être sérieusement affecté par les tendances protectionnistes mondiales compte tenu de la composition de ses partenaires commerciaux.	Réformes structurelles pour améliorer la compétitivité extérieure.
Durcissement pointu de la situation financière mondiale	Forte	Forte. Une hausse des taux d'intérêt augmenterait les coûts de financement et pourrait réduire l'accès du gouvernement sénégalais aux marchés internationaux.	Poursuivre l'assainissement des finances publiques, les efforts pour limiter les besoins de financement du Trésor et le renforcement de la gestion de la dette.
Croissance mondiale plus faible que prévu.	Moyenne	Moyenne. Une croissance mondiale plus faible pourrait avoir un impact limité sur le secteur extérieur et la croissance du Sénégal.	Réformes structurelles pour améliorer la compétitivité extérieure.
Écarts importants par rapport aux prix de l'énergie retenus dans le scénario de base.	Moyenne	Forte. L'augmentation des prix de l'énergie pourrait à court terme compliquer l'élaboration de la politique budgétaire et compromettre la réalisation par le Sénégal de l'objectif de déficit budgétaire de 3% du PIB d'ici 2019.	Contenir les subventions à l'énergie, notamment en augmentant les prix de l'énergie sur le marché intérieur.
Risques domestiques / régionaux			
Retard dans la mise en œuvre des réformes structurelles pour augmenter les recettes fiscales et attirer les investissements privés.	Forte	Forte. L'absence de progrès en matière de réformes structurelles risquerait de revenir à une croissance plus faible du passé, susceptible d'avoir des conséquences sur la viabilité des finances publiques.	Mise en œuvre résolue de la phase II du PSE.
Croissance défavorable et impact fiscal de la sécheresse.	Moyenne	Faible. Le Sénégal a récemment connu une sécheresse. Cela pourrait avoir un impact négatif sur la production agricole, avec un impact potentiel sur les finances publiques.	Fournir l'assistance nécessaire au secteur de l'agriculture.
Menaces à la sécurité nationale et régionale.	Moyenne	Moyenne. Une augmentation des problèmes de sécurité pour le Sénégal nécessiterait des dépenses de sécurité plus importantes et pourrait affecter l'investissement privé.	Veiller à ce que le cadre budgétaire pluriannuel laisse une marge de manœuvre pour faire face aux imprévus budgétaires.

Source: FMI.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon l'avis des services du FMI). La probabilité relative des risques énumérés est l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur la référence (« faible » indiquant une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » entre 10 et 30 %, et « forte » entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global d'inquiétude au moment des entretiens avec les autorités. Certains risques peuvent ne pas être mutuellement exclusifs mais interdépendants et se concrétiser simultanément.

Appendice I. Lettre d'intention

Dakar, Sénégal
20 décembre 2018

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement du Sénégal sollicite l'achèvement de la septième revue de son programme macroéconomique appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Les détails de ce programme ont été présentés dans le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) initial du 8 juin 2015 et dans les MPEF relatifs aux revues ultérieures du programme. Le MPEF ci-joint passe en revue les résultats du programme à fin juin et les repères structurels à fin septembre 2018, et décrit les politiques macroéconomiques que le gouvernement envisage de poursuivre pour le reste de l'année 2018 et à court terme dans le cadre du programme.
2. La mise en œuvre du programme reste globalement satisfaisante. Les critères d'évaluation quantitatifs du programme à fin juin 2018 ont été atteints. Le plafond trimestriel des instances de paiements (50 milliards FCFA), la cible de déficit budgétaire (304 milliards de FCFA), l'objectif sur les recettes fiscales et le plancher des dépenses sociales (35%) ont tous été respectés. Par contre, l'objectif indicatif (OI) relatif aux marchés passés par entente directe n'a pas été observé, le dépassement étant principalement dû aux offres spontanées négociées. Au plan des réformes structurelles, quatre des six repères structurels ont été respectés et des progrès substantiels enregistrés sur les deux autres. Deux actions préalables ont été mises en œuvre.
3. La politique budgétaire vise à atteindre le critère de convergence relatif au plafond du déficit budgétaire de l'UEMOA. Concernant les recettes budgétaires, au terme du premier semestre 2018, les recouvrements se sont chiffrés à 1065,3 milliards et ont progressé de 61,8 milliards, soit 6,2 % en valeur relative comparativement à la même période de l'année précédente. Du côté des dépenses, les différentes catégories ont été exécutées avec prudence. Le déficit budgétaire devrait poursuivre sa tendance baissière, passant de 3,5% du PIB en 2018 à 3,0% en 2019, et se stabiliser à 3% à moyen terme, à la faveur d'une mobilisation accrue des recettes et de l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.
4. En 2018, les réformes ont également concerné i) une nouvelle convention entre La Poste et le Trésor limitant la garantie du Trésor pour la compensation des chèques postaux, ii) un arrêté

ministériel interdisant l'utilisation de lettres budgétaires engageant l'administration centrale dans des dépenses portant sur des exercices budgétaires à venir ou dans des dépenses hors budget, et iii) l'érection des zones économiques spéciales pour stimuler les exportations de biens et services et favoriser la création d'emplois.

5. Dans le court terme, d'autres réformes seront mises en œuvre, notamment dans les domaines de la fiscalité, de l'offre énergétique, de la mise à niveau du système d'éducation mais surtout dans le cadre des capacités d'impulsion de l'administration publique. L'entrée en production du pétrole et gaz devrait être bénéfique à la croissance tout en favorisant l'augmentation des recettes fiscales et des sources de financement de l'économie.

6. Le mémorandum ci-joint propose la modification des deux Critères d'évaluation (CdE) pour fin décembre 2018 concernant le solde de besoin de financement (plancher) et le besoin global net de financement de l'Etat (plafond). Des objectifs indicatifs (OI) sont également proposés pour fin mars 2019.

7. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme appuyé par l'ISPE. Compte tenu de sa détermination à assurer la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, ainsi qu'à améliorer l'environnement des affaires pour une croissance forte portée par le secteur privé, le gouvernement prendra rapidement toutes les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que la Directrice générale le lui demandera, avant d'adopter de nouvelles mesures et de réviser les mesures figurant dans le MPEF ci-joint, conformément à la politique du FMI en la matière. En outre, il communiquera au FMI les informations que ce dernier pourrait lui demander sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières, ainsi que la réalisation des objectifs du programme.

8. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint et le rapport des services du FMI relatif à la présente revue.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Amadou Ba

Ministre de l'économie, des finances et du plan

Pièces jointes : - I. Mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF)
- II. Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I : Mémoire sur les Politiques Économiques et Financières 2015-19

1. Le présent mémoire met à jour celui du 08 juin 2015 de notre programme économique et financier appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) pour la période 2015-2019. Il rappelle les développements économiques récents et décrit les politiques que le gouvernement envisage de poursuivre pour le reste de l'année 2018 et à court terme de manière à consolider les bons résultats macroéconomiques.

Développements économiques récents

2. Au plan interne, l'année 2018 marque la fin de la mise en œuvre de la première phase du Plan Sénégal Émergent (PSE 2014-2018). Au cours de cette période, des résultats probants et significatifs ont été enregistrés suite à la mise en œuvre des programmes, projets et réformes. Au-delà de l'augmentation substantielle de la croissance économique et de la réduction progressive du déficit budgétaire, il a été noté des efforts constants pour améliorer les conditions de vie des populations, notamment les couches les plus vulnérables à travers des programmes tels que, le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), les bourses familiales et la Couverture Maladie Universelle (CMU). Le taux de croissance moyen annuel a atteint 6,2% contre 3,3% sur la période 2009-2013. Cette croissance a été portée principalement par la demande intérieure, très dynamique, tirée par les dépenses publiques et les revenus des ménages, y compris les transferts de fonds des migrants. L'investissement s'est inscrit sur une tendance haussière, avec une croissance moyenne de 7,6% sur la période 2014-2018 contre 5,4% sur la période antérieure, à la faveur principalement du dynamisme du secteur privé. Les exportations ont connu une forte progression avec un taux d'environ 9% en moyenne sur la période 2014-2018 contre 7% de croissance sur la période 2009 – 2013.

3. Au terme des huit (8) premiers mois de 2018, l'activité économique non agricole mesurée par l'Indice Général d'Activité (IGA) est en croissance de 5,9%, reflétant ainsi le dynamisme des activités extractives (+18,4%), des corps gras alimentaires (+49,8%), de la construction (+14,4%), des transports (+13,6%), des activités immobilières (+9,7%), des services financiers (+5,7%) et des télécommunications (+3,7%). En revanche, les branches comme le travail de grains (-6,2%), la fabrication de produits alimentaires céréaliers (-35,0%), le raffinage du pétrole (-13,4%) et la construction de matériels de transports (-10,4%) ont été contre performantes. A la lumière de cette tendance et au regard des perspectives sur le reste de l'année, de la situation du sous-secteur agricole ainsi que de la faible mobilisation des recettes, le taux de croissance du PIB réel a été revu à la baisse à 6,8% contre une prévision initiale de 7%. En termes d'inflation, le niveau des prix à la consommation a progressé de 0,3% sur les huit premiers mois de 2018, comparativement à la même période en 2017, reflétant ainsi une hausse des prix des produits locaux (+0,9%), atténuée, toutefois, par le repli des prix des produits importés (-1,0%).

4. A fin septembre 2018, une moins-value provisoire de 102,7 Mds a été observée sur les recettes budgétaires. Celle-ci s'explique principalement par : i) les difficultés dans l'application de certaines mesures nouvelles (dont « effets mesures prix ») ou du retard dans leur mise en œuvre ; ii) l'imputation des certificats de détaxe (CDD) dont des remboursements importants au profit de SENELEC sur la base de conventions de dettes croisées qui, à ce jour, n'ont généré aucune recette pour l'administration fiscale (à fin septembre, 52 % des CDD imputés sur les recettes se rapportent à SENELEC) ; iii) la baisse de la contribution à l'IS de certains sous-secteurs d'activité notamment les télécommunications et les industries extractives ; et iv) les difficultés dans l'application de la mesure consistant à la taxation de l'or non monétaire du fait de la clause de stabilité fiscale évoquée par certains redevables.

5. Le plafond de 75 milliards autorisés pour les opérations de trésorerie a été légèrement dépassé. Toutefois, ce dépassement devrait se limiter à 21,4 milliards. Il tient, d'une part, de l'apurement des soldes créditeurs antérieurs de comptes de dépôts pour un montant de 80,8 milliards à fin juin 2018 et, d'autre part, des recettes d'ordre de 15,6 milliards constatées à fin septembre 2018. A cette fin, les diligences suivantes sont prises : (i) le déficit de trésorerie de 19,3 milliards sur les compensations de chèques postaux à fin septembre 2018, sera résorbé à la faveur de la mise en œuvre de l'avis à tiers détenteur établi à l'encontre de la Poste et une nouvelle convention de couverture des chèques postaux a été mise en place (**action préalable**) ; et (ii) l'arrêt des visas de chèques sur les soldes créditeurs antérieurs de comptes de dépôt, en règlement de fournisseurs ou d'impôts et taxes.

6. L'assainissement des soldes créditeurs des comptes de dépôt se poursuit. Une application permet de distinguer les soldes des comptes liés au fonctionnement de ceux s'appliquant sur l'investissement, ainsi que les opérations courantes des stocks existants. Par ailleurs, le stock initial de soldes créditeurs de 387,4 milliards (326,7 milliards hors IPRES, CDC et CSS) a enregistré une baisse significative en s'établissant, à fin juin 2018, à 331,2 milliards (268,1 milliards hors IPRES, CDC, CSS). Aussi, la partie du stock des soldes créditeurs relative à l'IPRES, à la CSS et à la CDC est en cours de titrisation avec des démarches avancées avec l'IPRES et la CDC.

7. A fin septembre 2018, les **actifs extérieurs nets des institutions de dépôts** ont progressé de 366,2 milliards ou 26,7%, à fin septembre 2018 par rapport à la même période de l'année 2017, en raison notamment de l'emprunt obligataire effectué par l'Etat sur le marché financier international alors que la masse monétaire s'est accrue de 10,9% en liaison avec l'évolution de ses contreparties.

8. La mise en œuvre du programme est globalement satisfaisante. Les critères d'évaluation quantitatifs du programme à fin juin 2018 ont été atteints. Le plafond trimestriel des instances de paiements (50 milliards FCFA), la cible de déficit budgétaire (304 milliards de FCFA), l'objectif sur les recettes fiscales et le plancher des dépenses sociales (35%) ont tous été respectés. Cependant, l'objectif indicatif relatif aux marchés passés par entente directe n'a pas été observé, le dépassement étant principalement dû aux offres spontanées négociées.

9. Des progrès significatifs ont aussi été notés dans la mise en œuvre des repères structurels. En effet, sur les six mesures inscrites en repères structurels, quatre (4) ont été respectées. Tous les projets intégralement financés sur ressources internes et de plus d'un milliard inscrits dans le budget de 2019 ont été soumis au comité de sélection des investissements et sont pris de la banque intégrée de projets, sauf les projets de souveraineté ; il reste entendu que ces projets nouveaux n'ayant pas encore démarré, les rapports d'exécution physique et financière ne sont pas exigibles. L'arrêté rendant obligatoire la télé-déclaration et le télépaiement pour les moyennes entreprises a été signé et la mise en œuvre est effective depuis juillet 2018. Au 15 octobre 2018, 629 contribuables ont souscrit à E-TAX (soit 13% de la population fiscale de la DME), dont 562 domiciliés au Centre des Moyennes Entreprises de DAKAR I (soit 80% de son fichier). En outre, des avancées ont été constatées dans l'exécution des autres repères : i) la situation des dettes financières et des états financiers d'une partie des entités parapubliques et Sociétés d'État a été compilée et transmise au FMI dans le cadre de la mise à jour de la viabilité de la dette; et (ii) les échanges sur la titrisation des comptes de dépôts au trésor liés à la Caisse de Dépôts et Consignations et à l'IPRES sont bien lancés. Néanmoins, le plan d'actions pour la réduction des dépenses fiscales n'a pas été entièrement mis en œuvre, ce qui explique une partie de la moins-value importante des recettes en 2018.

10. La dynamique de modernisation du Trésor se poursuit avec la confirmation, pour la deuxième année consécutive, de la certification ISO de la Recette générale du Trésor (RGT) et l'effectivité de la certification de la Direction de la Dette publique (DDP). Les réformes sur la gestion de la trésorerie se consolident, avec l'engagement d'intégrer dix autres organismes publics dans SICA-STAR au plus tard mars 2019; un premier lot de dix entités ayant déjà été intégré à fin juin 2018. Par ailleurs, après la fermeture de tous les comptes bancaires sur le réseau des comptes directs du Trésor, la dynamique d'optimisation de la trésorerie dans l'espace se poursuit avec la mise en place d'une application de suivi des encaisses numéraires des postes comptables en vue de limiter leurs niveaux lesquels, au demeurant, sont révisées à travers un nouvel arrêté.

11. Une amélioration significative de la gestion administrative et financière du Fonds national de retraite (FNR) est enclenchée. Le solde du FNR est ressorti positif à fin septembre 2018, en dépit des avances Tabaski faites aux retraités et qui sont de l'ordre de 100% de leur pension. Ce solde positif est dû notamment à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2018, de la loi n°2018-12 du 30 mars 2018 portant création d'un régime complémentaire de retraite des fonctionnaires civils et militaires. Des progrès sont également enregistrés dans la conception des réformes paramétrique (modification de la base de liquidation de la pension, renouvellement de la population cotisante, etc.), systémique (un régime complémentaire de retraite et un régime d'épargne-retraite volontaire) et institutionnelle (création d'une caisse autonome de retraite des fonctionnaires du FNR), en vue de restaurer la viabilité financière du régime de retraite des fonctionnaires, d'améliorer le niveau des pensions et de rendre plus performante la gouvernance du FNR.

12. Le gouvernement a apporté des modifications à certains aspects du dispositif fiscal institué par la loi n°2012-31 du 31 décembre 2012 portant code général des Impôts, en vue de

renforcer la mobilisation des ressources internes. Elles portent notamment sur la réforme de la patente, la simplification de l'impôt dû au titre des revenus fonciers, la promotion de l'agriculture et des énergies renouvelables, la correction d'externalités négatives sur la santé et l'environnement, la fiscalité internationale, l'environnement des affaires et les remises gracieuses. Toutefois, les recouvrements provisoires à fin septembre 2018 attendus de l'application des taxes modifiées (élargissement de la base imposable ou relèvement du taux) et des nouvelles taxes créées, ressortent respectivement à 23,1 milliards et 7,1 milliards, soit des taux d'exécution de 12% et 19% par rapport aux cibles initiales. Ce faible niveau d'exécution s'explique notamment par le retard dans l'application de ces mesures (entre trois et six mois).

13. La mise en œuvre des projets issus du Hackathon a bien progressé dans ses trois composantes. Pour « **Mon Espace Perso** », le lancement officiel de l'utilisation de la solution a eu lieu le 26 juillet 2018. **Le projet M-Tax** est dans sa phase d'appel d'offres ; la procédure sera bouclée au plus tard en début décembre 2018 mais du fait des retards accusés dans la mobilisation des fonds, la DGID vise désormais le 30 juin 2019 comme date de disponibilité effective de cette solution. Pour ce qui est du **projet Batch Scanning**, la disponibilité effective de la solution est prévue pour le 31 décembre 2019, le temps de mobiliser les fonds et surtout de gérer l'appropriation progressive des deux premières solutions par le personnel aussi bien technique qu'opérationnel de la DGID.

14. L'échange d'informations par voie électronique entre la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) et la Direction générale des Douanes (DGD) se poursuit et devrait être mieux exploité pour améliorer la mobilisation des recettes. A compter de cette année 2018, les informations relatives aux importations et aux exportations sont communiquées à la DGID sur une base semestrielle. Cet échange a permis d'enrichir la banque de données fiscales avec des rapports mis à jour par semestre. L'installation de nouveaux serveurs pour faciliter l'échange des données est prévue pour le premier trimestre 2019. A cela s'ajoute la création de deux nouveaux rapports pour croiser les données de SIGTAS avec celles reçues afin d'identifier les contribuables qui réalisent des exportations ou des importations sans pour autant être immatriculés dans SIGTAS.

15. Des progrès importants ont été aussi réalisés sur d'autres mesures. En 2018, dans les mesures de la loi de finances rectificative de l'année 2018, la « Contribution pour le Développement Economique (CODETE) » a été fusionnée avec le Prélèvement Spécial sur le Secteur des Télécommunications (PST) en une seule taxe dénommée « Contribution Spéciale du Secteur des Télécommunications » (CST). La CODETE et le PST dont les taux sont respectivement de 3% et 1% s'appliquaient sur les mêmes contribuables et leur base d'imposition ainsi que leurs modalités de déclaration et de recouvrement étaient identiques. Le taux de la CST a été fixé à 5% soit un point de plus que ceux des contributions précédentes; les personnes et la base d'imposition restant inchangées. Par ailleurs, les prélèvements qui relevaient jusque-là du domaine de la parafiscalité ont été intégrés dans le projet de lfi de 2019. Il s'agit notamment du Prélèvement de Soutien au Secteur de l'Energie (PSE), de la Taxe d'Usage de la Route (TUR), du Prélèvement au profit du Conseil sénégalais des chargeurs et de redevances pour assignation de fréquences radioélectriques.

Politique macroéconomique et réformes structurelles pour le reste de l'année 2018 et le moyen terme

16. Le gouvernement s'est résolument engagé à consolider les acquis de la première phase du PSE. A ce titre, un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) couvrant la période 2019-2023 a été élaboré. L'identification des contraintes majeures au développement, inhibant les transformations souhaitées, a guidé les choix stratégiques qui favoriseront une transformation structurelle de l'économie à travers notamment l'accroissement de la productivité, gage d'une croissance forte, inclusive et durable. Cette mutation exige un capital humain et des infrastructures de qualité, pour en relever les nombreux défis, mais également une bonne gouvernance économique. Cette deuxième phase qui a pour objectif de relever la croissance à plus de 8% par an en moyenne accorde une place privilégiée au secteur privé.

17. La découverte de pétrole et gaz apporte une nouvelle dimension pour la croissance de l'économie sénégalaise. La contribution des ressources minières et naturelles à l'économie est aujourd'hui modeste mais pourrait augmenter avec l'exploitation à l'horizon 2022-2023 des gisements de pétrole et gaz récemment découverts au large des côtes sénégalaises. Cette découverte pourrait changer l'équilibre entre les différents secteurs économiques si la connexion de ce nouveau secteur de production au reste de l'économie est effectuée de façon adéquate. Elle pourra également avoir des impacts sur la stratégie énergétique et constituer une opportunité pour le financement de l'économie. En effet, la production de pétrole et de gaz devrait entraîner une hausse sensible des recettes fiscales.

18. La poursuite de la stabilité du cadre macroéconomique est la base des options stratégiques à mettre en œuvre pour renforcer et entretenir, dans la durée, une croissance économique forte et inclusive. Au plan macro-budgétaire, les projets structurants et les réformes clés à mettre en œuvre devraient stimuler davantage l'investissement privé national et étranger, diversifier les moteurs de la croissance et renforcer la résilience de l'économie. Ces réformes concerneront notamment la fiscalité, l'énergie, l'éducation, et les capacités d'impulsion de l'administration publique. Le déficit budgétaire devrait poursuivre sa tendance baissière, passant de 3,5% du PIB en 2018 à 3,0% en 2019, puis se stabiliserait à 3% à moyen terme, à la faveur d'une mobilisation accrue des recettes et de l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

19. Le programme soutenu par le FMI continuera d'appuyer la mise en œuvre du PSE, en vue de maintenir la dynamique de croissance, renforcer son caractère inclusif et fortifier la résilience de l'économie aux chocs internes et externes. Il s'articulera autour des trois piliers suivants : (i) la consolidation budgétaire de l'Etat, (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et la gouvernance, et (iii) l'amélioration de l'environnement des affaires.

A. Consolidation budgétaire de l'Etat

20. Le Gouvernement entend respecter la cible de déficit budgétaire de 476 milliards à fin décembre 2018.

21. La modernisation des administrations fiscale et douanière, le renforcement de la politique fiscale et la rationalisation des dépenses fiscales seront poursuivis. La LFR 2018 a d'ores et déjà consacré les mesures ci-après : (i) la fusion de la CODETE et du Prélèvement Sur les Télécommunications (PST) en une taxe dénommée CST, dans un souci de simplification du système de taxation du secteur des télécommunications ; (ii) l'augmentation du taux de la taxe sur le tabac de 50% à 65%, (iii) la hausse de la taxe sur les boissons alcoolisées de 40% à 50% et (iv) l'augmentation de la taxe sur les produits cosmétiques de 10% à 15% ; et (v) l'institution d'un Prélèvement sur les compagnies d'assurances (PCA). Toutefois, ces mesures n'ont pas encore abouti à une meilleure mobilisation des recettes en 2018.

22. Des dispositions innovantes font matière à réflexion au sein du système fiscal à travers : (i) la possibilité et le potentiel de la fiscalisation des réseaux de communication via Internet ; (ii) une étude sur le dispositif de contrôle et de taxation des grandes fortunes ; (iii) la réflexion sur le traitement fiscal des activités intermédiaires "midstream" en matière de pétrole et de gaz ; et (iv) le pilotage d'une task force chargée de l'audit de l'ensemble des comptes du système d'information de la DGID (SIGTAS).

23. Le recouvrement des arriérés fiscaux sera renforcé. A ce titre, la DGID projette des recouvrements sur prises en charge (PEC) de 110 milliards FCFA en 2018 contre des réalisations de 74,9 milliards FCFA en 2017, à dispositif constant, soit une progression annuelle attendue de 35,1 milliards FCFA. Un taux de 65,5% des recouvrements sur PEC, soit environ 72 milliards FCFA, est attendu sur l'apurement du stock de PEC jugées recouvrables détenu par les bureaux de recouvrement (BR), le reliquat devant être couvert par des actions sur le stock de PEC jugées difficilement recouvrables et par les nouvelles PEC attendues du programme de contrôle fiscal en cours d'exécution. Dans sa volonté d'accompagner les entreprises en difficulté et dans la double optique de contribuer à l'apurement des comptes et à l'amélioration des recouvrements sur PEC, la DGID envisage un programme d'envergure basé sur un dispositif législatif accordant une modération substantielle des arriérés fiscaux de plus de deux ans ; en contrepartie, le débiteur s'engage à libérer le reliquat dans un délai de six mois. Une commission spéciale composée notamment du secteur privé et de la représentation parlementaire garantirait une transparence du dispositif. Au-delà de l'annulation, l'entreprise pourrait être exonérée d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés. Un programme spécial de recouvrement des redevances domaniales sera également mis en place, lequel concernera les redevances domaniales dues au titre des droits d'usage à temps (autres qu'à usage d'habitation) qui ne sont pas éligibles à la loi portant transformation gratuite des droits d'usage à temps en titres fonciers. Un recensement des baux gérés par les bureaux des domaines de la région de Dakar et de Mbour a été effectué dans une application informatique (SENSOUF) et son extension à tous les autres bureaux des domaines permettra de conforter les recettes domaniales.

24. Pour appuyer la modernisation de la DGID, d'autres mesures de renforcement de l'administration fiscale sont mises en œuvre avec l'assistance technique du FMI. Elles ont contribué à améliorer le taux de déclaration. Ainsi, 95% des grandes entreprises et 90% des moyennes entreprises déclarent désormais leur TVA dans les délais légaux. Le taux de recouvrement

des arriérés fiscaux au cours des six (6) premiers mois de l'année atteint 25% (pour un objectif de 40%).

25. Pour une meilleure mobilisation des recettes budgétaires, la Douane assurera le maillage du territoire douanier par un dédouanement de proximité. Sans préjudice des actions hardies déjà en cours pour maximiser les recettes tirées des importations maritimes, la réforme a consisté, entre autres, à faire des principaux bureaux intérieurs des bureaux de plein exercice et à autoriser le dédouanement au niveau de certains postes. Une telle démarche aura l'avantage de dissuader la fraude par contrebande et permettra de capter le trafic entrant des marchandises en dehors du segment portuaire par : (i) une surveillance plus prononcée des marchandises ; (ii) une sécurisation plus accentuée des recettes tirées de ce trafic à travers une connexion des principaux bureaux concernés à GAINDE ; et (iii) la promotion d'un service public de proximité, à travers un appui conséquent aux perceptions régionales dans un contexte de territorialisation des politiques publiques.

26. L'amélioration de la prise en charge des régimes suspensifs par GAINDE intégral va dans le sens de mieux conforter les recettes douanières. La mise en œuvre effective de GAINDE intégral par la dématérialisation des procédures, alliées à une action spécifique de surveillance ciblée des opérations sous sujétion douanière, devront permettre de minimiser les pertes de recettes consécutives aux déversements frauduleux. Le diagnostic du comportement des recettes fait ressortir qu'un recentrage plus affiné sur les opérations de transit et de réexportation, est bénéfique pour les ressources budgétaires de l'Etat. Un plan d'actions relatif a été élaboré.

27. La généralisation de la nouvelle application de gestion informatisée des passavants de circulation des véhicules importés par voie terrestre devrait occasionner également des recettes supplémentaires par : (i) une prise en charge des véhicules dès leur entrée sur le territoire douanier ; (ii) un dédouanement de ces véhicules aux bureaux frontières ; et (iii) un suivi de leur apurement.

28. La collaboration entre la DGD et la DGCPT se poursuit. Une nouvelle plateforme sera mise en place par le Trésor pour renforcer la cohérence entre les liquidations douanières et le recouvrement, et l'articulation avec le système GAINDE garantirait une meilleure gestion des crédits d'enlèvement. Cette plateforme sera opérationnelle dans le courant du second semestre 2019.

29. La gestion des dépenses sera améliorée à travers la consolidation de la pratique du cadre budgétaire pluriannuel. D'importants progrès sont notés en perspective de la bascule en budget-programme prévue en janvier 2020. Les ministères et institutions constitutionnelles se sont bien approprié la budgétisation sous contrainte en améliorant leur stratégie d'allocation des ressources budgétaires privilégiant les actions prioritaires. La structure des programmes budgétaires est stabilisée lors des travaux du cadrage budgétaire 2019-2021 et, sur cette base, le projet d'arrêté primatorial, fixant la liste des programmes budgétaires ministériels et les dotations des Institutions constitutionnelles de la République a été finalisé. Il est envisagé, également, pour une utilité finale de tous les tests préconisés, que ledit projet d'arrêt fixant les programmes soit signé avant fin décembre 2018 pour permettre aux ministères, sur leurs propositions, de disposer des responsables de programmes, nouveaux acteurs des réformes budgétaires.

30. Pour contenir les risques budgétaires et financiers, l'Etat s'engage à limiter les lettres budgétaires : (i) aux lettres de confort ne comportant pas d'engagement financier ; (ii) aux lettres de garanties formelles au profit du secteur parapublic ; et (iii) à des lettres de domiciliations de règlement en faveur des secteurs de l'agriculture et des projets de défense et de sécurité nationale. A cet égard, un arrêté portant conditions de délivrance des lettres de garantie, de domiciliation de règlement et de confort a été signé (**action préalable**).

31. En matière de dépenses courantes, les plafonds d'autorisation d'emplois rémunérés par l'Etat (article 12 de la LOLF 2011-15 du 08 juillet 2011 modifiée) pourront être opérationnalisés en 2019 dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances initiale 2020. En effet, les conditions sont réunies pour que le chiffrage des emplois, des effectifs et des coûts budgétaires y afférents ne pose pas de grande difficulté pour leur prise en charge dans les Projets annuels de Performances et les Rapports annuels de Performances (suivi et gestion des flux et des implications budgétaires). Les ministères techniques, appuyés par AFRITAC de l'ouest/FMI, utiliseront des outils facilitant l'évaluation des plafonds d'autorisations d'emploi lors de la préparation du projet de budget de 2020.

32. Les résultats des tests à blanc de la déconcentration de l'ordonnancement dans les cinq ministères pilotes (finances, éducation, santé, justice et environnement) s'appuyant sur les DAGE et SAGE et les gestionnaires de crédits n'ont pas donné entière satisfaction. Pour juguler les risques financiers afférents à l'exercice par les ministres et présidents d'Institutions constitutionnelles du pouvoir d'ordonnancement des dépenses, plusieurs options seront discutées avant soumission à la décision finale.

33. Après l'entrée en vigueur d'un régime complémentaire de retraite obligatoire le 1^{er} juillet 2018, instituée par la loi n°2018-12 du 30 mars 2018, le gouvernement prévoit trois autres axes de réforme. Le premier a trait à la réforme paramétrique qui a pour objet de réviser les paramètres pour arriver à une combinaison optimale en faveur de la restauration de l'équilibre financier du FNR. Cette réforme prévoit : (i) la modification de la base de liquidation de la pension qui passe de la moyenne annuelle des salaires des trois dernières années aux cinq dernières années ; (ii) le renouvellement de la population cotisante avec des recrutements, chaque année, à hauteur de 2,5% pour les civils et à 2% pour les militaires ; (iii) le relèvement des taux de cotisation de 35% à 40% (15% part salarié et 25% part Etat) ; et (iv) le placement des réserves à un objectif de taux de 3,5%. Il faut ajouter à cela la revalorisation des pensions de 10%. Le second axe concerne la suppression de l'écrêtement et l'élargissement de l'assiette soumise à cotisation à l'Indemnité spéciale Recherche Formation. La loi consacrant cette réforme paramétrique partielle a été adoptée et promulguée sous le numéro 2018-23 du 06 juillet 2018. L'écrêtement est une règle consistant à plafonner l'assiette de liquidation de la pension pour gommer les écarts de niveaux de pension entre retraités. L'élargissement de l'assiette soumise à cotisation à l'Indemnité spéciale Recherche Formation (ISRF) commune à tous les enseignants – chercheurs est de nature à relever la pension des retraités des enseignants du supérieur. Le gouvernement a également engagé la réflexion autour de la réforme institutionnelle qui devrait faire évoluer le statut du FNR de compte d'affectation spéciale du Trésor à celui d'une caisse autonome ayant une personnalité juridique et

jouissant de l'autonomie financière. Ce statut a l'avantage d'offrir des opportunités d'investissement des réserves, mais aussi de consacrer une gestion inclusive et performante. Enfin, il est envisagé d'étudier la faisabilité financière et technique du transfert des droits à la retraite des agents de la Fonction publique locale et des agents non fonctionnaires de l'Etat au FNR.

34. Le gouvernement poursuit l'élargissement du suivi des opérations financières du secteur public pour renforcer l'analyse de passifs éventuels et la viabilité de la dette. Dans ce cadre, le Sénégal a bénéficié, dans le courant du mois d'octobre 2018, d'une assistance technique sur les passifs contingents, grâce à l'appui de la Banque mondiale. La couverture de la dette a été élargie de façon significative dans l'analyse de viabilité de la dette (**AVD**). Cette nouvelle approche permet ainsi de disposer d'une vue globale de l'ensemble des engagements de l'Etat et de ses démembrements dans le cadre de la politique d'endettement. L'élargissement de la couverture de la dette s'est fait tout en contenant les indicateurs de la dette grâce au récent changement de base du PIB. Le Sénégal reste un acteur sérieux sur le marché financier international comme l'atteste le succès enregistré lors de la dernière émission d'Eurobond. Le Sénégal dispose d'une stratégie d'endettement à moyen terme, et poursuivra sa gestion prudente de la dette afin d'assurer sa soutenabilité.

B. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance

35. Le processus d'internalisation des directives de l'UEMOA sur les finances publiques se poursuit. Le gouvernement a adopté le projet de loi portant sur le Code de déontologie des agents publics. Cependant, il n'a pas encore entériné le projet de loi spécifique sur le financement des partis politiques, lequel est subordonné au consensus attendu sur la rationalisation des courants politiques. Les dispositions seront aussi prises en ce qui concerne les Autorisations d'engagement (AE) et les Crédits de paiement (CP), les plafonds d'autorisation d'emplois, la déconcentration de l'ordonnancement des dépenses et la comptabilité d'exercice, afin d'être prêt au moment du basculement dans la nouvelle gestion budgétaire et comptable en janvier 2020.

36. La directive relative à la comptabilité des matières a été transposée en mai 2018. Il reste à mettre en place des textes d'application (instruction, arrêtés, circulaire interprétative, etc.) et la mise en condition des nouveaux ordonnateurs principaux (ministres et présidents d'institutions constitutionnelles) et ordonnateurs délégués (les responsables de programmes) habilités également dans l'ordonnancement des matières (formation des acteurs). Aussi, pour permettre une bonne tenue de la comptabilité des matières qui complète la comptabilité générale et patrimoniale de l'Etat, un système informatisé est en cours de développement. Son interface au SIGIF devrait permettre de faciliter pas à pas le suivi des actifs immobiliers, des biens meubles et des stocks.

37. La modification introduite dans le nouvel ordonnancement budgétaire a favorisé la nécessité d'élaborer un projet de nomenclature budgétaire (NBE) modifiant le décret n° 2012-673 du 04 juillet 2012 qui s'inscrit dans l'harmonisation avec la nomenclature comptable du nouveau Plan comptable de l'Etat. Ainsi, le projet de budget de 2019 a été élaboré sur la base de la

NBE de 2012 2019 et permettra au projet SIGIF de fonctionner plus correctement avec des référentiels articulés. Le projet de texte devra être signé avant fin décembre 2018.

38. En matière de transparence des finances publiques, les résultats de l'enquête sur le budget ouvert de 2017 du Sénégal publiés en mars 2018 par le secrétariat de l'International Budget Partnership (IBP) ont montré une amélioration du score sur la transparence budgétaire, la participation du public à la préparation du budget et le contrôle des finances publiques de 43/100 à 51/100. L'enquête IBP recommande notamment au gouvernement du Sénégal de mettre en œuvre des mesures pour améliorer, notamment, la participation du public à la préparation du budget de l'Etat, la production et la publication de revue de milieu d'année, la fourniture davantage de données sur les dépenses, sur les performances non financières et sur la manière dont le budget général de l'Etat est articulé aux politiques publiques.

39. Le gouvernement poursuit les efforts d'amélioration de la transparence des finances publiques. Les résultats préliminaires de l'Évaluation de la Transparence Budgétaire (FTE) réalisée au mois d'avril 2018 sont encourageants. Les rapports financiers/budgétaires donnent un état fiable de la situation et des résultats des administrations publiques. Toutefois, les points d'amélioration portent sur : (i) une meilleure appréhension des risques budgétaires et financiers et de leurs impacts ; (ii) une plus grande implication du citoyen aux débats sur la politique budgétaire et son suivi ; (iii) le renforcement de l'analyse des prévisions macro-budgétaires pour mieux contribuer à la crédibilité des documents ; (iv) la publication à temps des documents budgétaires ; et (v) le parachèvement de certains aspects des réformes budgétaires et financières. Ces points d'amélioration feront l'objet d'un plan d'action qui sera élaboré et mis en œuvre à partir de 2019, en tenant compte des recommandations de la FTE.

40. Le nouveau cadre d'évaluation PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) de février 2016 sera éprouvé en réel, suite à l'auto-évaluation PEFA réalisée en octobre 2017. Le processus est officiellement lancé depuis avril 2018 par la validation de la note conceptuelle par le groupe des réviseurs dont le Secrétariat PEFA de Washington et les résultats sont attendus en juin 2019 tandis qu'une évaluation PIMA (Public Investment Management Assessment) spécifiquement focalisée sur la gestion des investissements publics a été réalisée en novembre 2018.

41. Le travail sur le complément du cadre légal et réglementaire de la nouvelle comptabilité de l'Etat est en bonne voie. En effet, le Plan comptable de l'Etat, institué par le décret n°2012-92 du 11/01/2012, fait l'objet d'une relecture approfondie en vue d'harmoniser les contenus de certaines dispositions réglementaires avec les normes et instructions comptables. Concernant les normes comptables, elles sont toutes produites et diffusées et les livres composant l'instruction comptable, sont rédigés et en cours de validation à divers niveaux. Aussi, devra être modifié l'annexe du PCE, la codification de l'ensemble des comptes devant passer de trois à quatre positions. Le nouveau Code général des Impôts (CGI) étant adopté par le législateur en décembre 2012 après la signature du PCE en janvier 2012, la prise en compte de ces modifications introduites s'avère nécessaire. D'autre part, les TDRs relatifs à la rédaction de l'ensemble des macro processus comptables sont en voie d'être bouclés.

42. Les travaux du bilan d'ouverture afférents aux opérations de recensement et de valorisation du patrimoine de l'Etat notamment les bâtiments types, les bâtiments administratifs, le foncier et les titres de propriété de l'Etat, se poursuivent.

La couverture budgétaire étant bien assurée grâce à la contribution du budget de l'État, le processus de recensement des immobilisations (incorporelles et corporelles) et de rédaction des macro processus comptables a été engagé. La comptabilisation des dettes et participations financières entamée depuis 2015 est consolidée d'année en année, la méthodologie de recensement et de valorisation mise à l'épreuve étant maintenant stabilisée. Dans le même ordre d'idées, le rapport final sur l'évaluation à la valeur d'équivalence des participations de l'Etat est attendu.

43. Le nouveau système de reporting des statistiques des finances publiques consacré par le TOFE – UEMOA

épousant la nomenclature du manuel statistique des finances publiques du FMI de 2001/2014 est parachevé. Le cadre d'analyse minimum est réalisé. Tous les tableaux analytiques sont réalisés à l'exception du tableau sur la situation financière tenant des droits constatés ; les dispositions de la LOLF y afférentes (comptabilisation des recettes et des dépenses sur la base des obligations et droits constatés) qui vont faciliter son élaboration ne seront applicables qu'en 2020, date retenue pour le basculement dans la nouvelle gestion budgétaire et comptable.

44. Les dispositions sont prises pour maîtriser la compensation des chèques postaux.

Une convention a été signée en octobre par le ministère en charge des finances et le Groupe SN La Poste pour restreindre la compensation sur des comptes du Trésor public, ouverts dans les livres de la BCEAO, aux chèques tirés sur des tiers, personnes physiques et morales, à l'exclusion des banques, des sociétés pétrolières et des entités du Groupe SN La Poste (action préalable). Au titre des mesures structurelles, un rapport d'audit des flux financiers de Poste Finances a été effectué par la BCEAO en décembre 2017. Une mission de redressement de la comptabilité du Groupe SN La Poste sera entamée d'ici à la fin de l'année 2018 comme point de départ de la restructuration du Groupe en 2019. Le Plan de restructuration de la Poste, mis en place depuis 2014 et actualisé en 2018 comprend sept mesures : (i) la réforme de la procédure de garantie de la compensation des chèques postaux par le Trésor public qui est effective grâce à la signature d'une nouvelle convention de garantie et l'ouverture d'un compte de garantie à la BCEAO alimenté par la Poste ; (ii) le redressement de la Comptabilité du Groupe SN La Poste et de ses filiales : fiabilisation de la situation financière et comptable du Groupe et de ses filiales ; (iii) la finalisation de l'opération de recapitalisation du Groupe SN La Poste par consolidation dans le capital social de tout ou partie du solde issu de la convention de dettes croisées de 2017 ; (iv) la reconstitution des dépôts des tiers à Poste Finances (comptes CNE et CCP) ; (v) l'évaluation en 2019 du module de comptabilité analytique de la Poste par l'ARTP ; (vi) l'élaboration et mise en œuvre d'un Plan de relance à travers notamment la rationalisation des charges de personnel et l'accroissement du chiffre d'affaires ; et (vii) la mutation Institutionnelle de Poste Finances en Banque postale. La Poste a mis en place une comptabilité analytique. Une phase test a débuté depuis décembre 2016. Cette comptabilité analytique doit faire l'objet d'une évaluation par un consultant externe recruté par l'autorité de régulation, l'ARTP. Les conclusions du consultant sont attendues d'ici mars 2019.

C. Améliorer l'environnement des Affaires et promouvoir le secteur privé

45. Les efforts pour améliorer la situation financière de SENELEC se poursuivent. Les arriérés SENELEC, évalués au 31 août 2018 à un montant de 223 milliards FCFA, sont pris en charge comme suit : 70 milliards déjà prévus dans le budget de 2018, 28 milliards FCFA dans le cadre d'un appui budgétaire de la Banque mondiale et une lettre de garantie permettant à SENELEC de lever sur le marché 125 milliards qui feront l'objet d'un plan de remboursement aux banques sur cinq ans à partir de 2019. A partir de 2019, pour éviter de futurs arriérés, deux mesures phares ont été prises par le MEFP à savoir : (i) le montant de la compensation sera inscrit dans la toute prochaine loi de finances (LFI ou LFR) ; (ii) pour les entités telles que les EPAF la mesure consiste à rendre effectif, par décret, l'inscription d'une ligne de dépenses électricité dans leurs budgets rendant obligatoire le paiement de leurs factures d'électricité. En outre, le gouvernement étudiera quelles autres mesures pourraient être nécessaires en 2019 pour limiter le besoin de subvention de l'énergie (électricité et produits pétroliers raffinés).

46. La montée en puissance des projets structurants du PSE doit être accompagnée par un environnement des affaires assaini et le développement des investissements privés. La 13^{ème} session du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) tenue le 20 novembre 2017 a permis de valider le plan d'actions actualisé de la deuxième phase du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC II) à l'horizon 2020. Ce plan d'actions adossé à vingt-trois recommandations vise à finaliser les réformes structurelles (foncier, dématérialisation, simplification du système de tarification et des barèmes, législation du travail, information sur le crédit et justice commerciale) pour réduire les coûts de transaction et améliorer la qualité de services de l'administration afin d'impulser les PME innovantes et d'attirer davantage d'IDE au Sénégal. Pour l'année 2018, la simplification de la demande d'enregistrement de contrat de travail est entamée et la dématérialisation est projetée d'ici à la fin 2020. Parallèlement, l'étude d'évaluation de la législation du travail dont le rapport provisoire est attendu au plus tard avant la fin de l'année 2018 ainsi que l'édification dans les régions des plateformes d'investissement sont les priorités, en plus de l'opérationnalisation des zones économiques. Pour 2019, l'établissement d'un registre de garanties exige la mise en synergie du registre de crédits mobiliers (greffe) avec le registre des hypothèques (conservateur) à défaut de la fusion par la création d'un registre centralisateur. Il est, cependant, à étudier la modalité pratique pour avoir une meilleure gestion de ce registre avec tout l'encadrement juridique requis en coopération avec la BCEAO.

47. Dans le domaine de la justice commerciale, le tribunal de commerce de Dakar est devenu fonctionnel depuis le 23 février 2018. A la date du 05 juillet 2018, un total de 1369 dossiers a été traité et 928 décisions rendues. L'enjeu se situe dans la dématérialisation des activités judiciaires du tribunal, laquelle permettra d'accroître l'efficacité du règlement contentieux économique et financier, grâce à la mise en place d'un environnement juridique et judiciaire sûr et efficace matérialisé par l'informatisation des procédures du Tribunal de commerce.

48. Des efforts particuliers sont faits en faveur du développement de zones économiques spéciales. Trois zones sont mises en place sur le territoire national, par décret : le Parc Industriel Intégré de Diamniadio, les ZES de Diass et de Sandiara. L'objectif général des ZES est d'accroître les exportations de biens et services et de favoriser la création d'emplois. Au niveau du parc industriel intégré de Diamniadio, sur 53 hectares, seuls 13 ha ont été utilisés pour la réalisation de quatre hangars (trois de 10 hectares et un de 5 hectares) et un bâtiment administratif de quatre niveaux. Des entreprises commencent à s'y installer dans diverses activités : tubes PVC, carte magnétiques, textiles, services, etc.

49. L'activité du Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) se développe. A fin septembre 2018, les contrats déclarés sur la plate-forme par les assujettis sont ressortis à 1.693.312 engagements contre 464.272 à fin mars 2018, soit une hausse de 1.229.040 contrats pour 602.562 clients répertoriés, dont 13.886 entreprises contre 588.676 particuliers. En outre, 160.065 nouveaux prêts ont été enregistrés sur la période de janvier à septembre 2018 et le nombre de rapports de solvabilité consultés représente 69% des nouveaux prêts sur cette période. Depuis le 1er janvier 2018, les nouvelles dispositions de Bâle II et III et du Plan Comptable Bancaire (PCB) révisé de l'UMOA sont entrées en vigueur et mises en application par le système bancaire. Ces réformes visent le renforcement de la solidité des banques à travers leurs fonds propres, une meilleure appréciation des risques et l'amélioration de la transparence dans les activités financières. Les innovations introduites ont été intégrées par les banques à travers la mise à jour de leur système d'information, la diversification des segments de clients et l'adaptation des procédures internes.

50. Pour inciter les banques à accorder du crédit aux PME, un dispositif de soutien au financement des PME appuyé par la BCEAO a été lancé au mois d'août 2018. D'un autre côté, de nouveaux textes sur la finance islamique ont été adoptés dans les domaines respectifs de l'activité bancaire et de la microfinance. Ces progrès qui contribuent à promouvoir et diversifier de nouveaux instruments de financement se sont traduits par l'ouverture de nouvelles institutions de financement alternatif. Les travaux à venir concernent : (i) l'élaboration d'une stratégie nationale d'inclusion financière ; (ii) la mise en place d'une plateforme unique d'échange d'informations entre les SFD ; (iii) la poursuite du programme d'éducation financière ; et (iv) la promotion de la digitalisation des paiements du secteur financier.

51. Le système d'information de l'unité de labellisation des PME et l'outil e-rating de l'ADEPME ont joué un grand rôle dans l'éligibilité financière des PME, qui ont pu obtenir un volume de financement de près de 3 milliards en 2017 contre 1,3 milliard en 2015. En outre, l'ADEPME a signé une nouvelle convention avec certaines banques et son outil e-Rating a été retenu comme outil d'analyse préalable pour les PME bénéficiaires des marchés publics sollicitant un financement à la Banque. Aussi, la mise en place d'un système d'information sur l'entrepreneuriat féminin, qui devra être articulé à l'outil e-rating, est l'une des clés de l'opérationnalisation de la stratégie de développement de l'entrepreneuriat féminin pour permettre une plus grande adhésion du système bancaire au processus de labellisation. En vue d'offrir aux PME des produits alternatifs de financement adaptés à leurs besoins, le parachèvement de la caisse des marchés publics dont le processus d'opérationnalisation est amorcé resterait une nécessité.

Nouveaux indicateurs de suivi du programme

52. La modification des critères d'évaluation (CdE) à fin décembre 2018 et des nouveaux objectifs indicatifs (OI) à fin mars 2019 sont proposés. La modification des deux CdE pour fin décembre 2018 concernant le solde de besoin de financement (plancher) et le besoin global net de financement de l'Etat (plafond) est proposée, ainsi que de nouveaux OI pour fin mars 2019 permettant de suivre la mise en œuvre du programme en 2019 (voir tableau 1 du MPEF). Le gouvernement et les services du FMI se sont également mis d'accord sur les mesures et les repères structurels énoncés dans le tableau 2 du MPEF. Les revues auront lieu tous les six mois. La huitième et dernière revue devrait être conclue d'ici le 23 juin 2019.

Tableau 1. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2017-19

	2017												2018								2019						
	Juin.				Sep.			Dec.				Mars				Juin.				Sep.				Dec.		Mars	
	CdE				OI			CdE				OI				CdE				OI				CdE		OI	
	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Act.	Statut	Prog.	Adj.	Act.	Statut	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Ajusté	Prel.	Statut	Prog.	Prog.		
Critères d'évaluation¹																											
Solde de besoin de financement (plancher) ²	-189	-192	-187	réalisé	-259	-519	non réalisé	-349	-364	-360	réalisé	-154	-153	réalisé	-304	-303	réalisé	-391	-397	-618	non réalisé	-453	-145				
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) ³	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	0	0		
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) ³	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	0	0		
Besoin global net de financement de l'Etat (plafond)			499	514	534	non réalisé					551		
Instances de paiement (plafond)	50	25	réalisé	50	46	réalisé	50	49	réalisé	50	12	réalisé	50	24	réalisé	50	44	réalisé	50	44	réalisé	50	50	50	50		
Plancher sur les recettes fiscales ⁴		979	1,011	réalisé	1,483	1,397	non réalisé	2,146	476							
Objectifs indicatifs																											
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	15	1	réalisé	15	10	réalisé	15	25	non réalisé	15	67	non réalisé	15	32	non réalisé	15	20	non réalisé	15	15							
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	39	réalisé	35	37	réalisé	35	38	réalisé	35	39	réalisé	35	36	réalisé	35	46	réalisé	35	35							
Plancher sur les recettes fiscales ⁴	1,006	939	non réalisé	1,464	1,367	non réalisé	1,977	1,876	non réalisé	471	451	non réalisé							
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:																											
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	3		15	0		15	15		15	0		15	0		15	7		15	15							
Pour mémoire:																											
Decassement du DPO au-dela de \$100mn en 2018																								29			
Dons programmés	13	10		24			35	18		4	15		15	15		22	15		37	15							

Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

¹ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique (PAT).² Définition GFSM 2001. Cumulatif depuis le début de l'année.³ Suivis de manière continue.⁴ Cet objectif indicatif a été transformé en critère d'évaluation à partir de fin juin 2018.

Tableau 2. Actions préalables et repères structurels pour 2018-19

Mesures	Date cible	Statut	Commentaires des autorités
Mesures 2018			
A partir du budget 2018, tous les nouveaux projets intégralement financés sur ressources internes de plus d'un milliard de FCFA seront issus de la banque intégrée de projets et transmettront des rapports d'exécution physique et financière, sur une base trimestrielle et annuelle.	Sixième revue	Non-Réalisé	Un projet de lettre circulaire est en cours d'élaboration avec la DGPPE (Direction de la planification) pour porter à l'attention des différents départements ministériels des critères définis pour le choix, du Comité d'investissement, des projets d'investissement évalués à inscrire dans le projet de loi de finances pour l'année 2019. Par ailleurs, lors de la notification des autorisations parlementaires de 2019, un accent particulier devrait être mis sur l'obligation de transmettre des rapports trimestriels aux fins de suivi et d'évaluation de ces derniers.
Le plan de restructuration de la Poste sera préparé avant la sixième revue. En outre, les opérations de compenses entre La Poste et le Trésor seront arrêtées à partir du 31 décembre 2017, à l'exception des opérations de compenses des chèques liés aux déposants de Poste Finances, qui seront arrêtées à partir du 31 mars 2018.	Sixième revue	Non-Réalisé	Le plan serait déjà élaboré et la mise en œuvre est à la charge d'un Comité présidé par le Directeur de Cabinet du MDB.
Actions préalables			
Signer une nouvelle convention entre La Poste et le Trésor limitant la garantie du Trésor pour la compensation des chèques postaux.	Septième revue		
Signer un arrêté ministériel interdisant l'utilisation de lettres budgétaires engageant le gouvernement central dans des dépenses portant sur des exercices budgétaires à venir ou dans des dépenses hors budget.	Septième revue		
L'arrêté portant conditions d'ouverture, de fonctionnement et de clôture des comptes de dépôts, modifié, est approuvé. L'arrêté stipule que les reliquats de la partie fonctionnement des transferts effectués l'année N sur les comptes de dépôts, seront supprimés à la fin de l'année, tandis que la partie investissement des transferts effectués en N sur les comptes de dépôts, pourrait être reportée jusqu'à la limite de 5 pourcent (du solde créditeur de comptes de dépôt résultant de la différence entre les dépenses	Septième revue	Réalisé	
Mettre en place l'infrastructure de base de la plateforme de l'application de M-Tax, qui permet aux contribuables, sans accès à Internet, de déclarer et de payer des impôts par le biais de leurs téléphones mobiles.	Septième revue	Non-Réalisé	Le processus suit son cours. Deux éléments factuels le corroborent. Il s'agit de: (a) la signature (par le MEFP) de la lettre de couverture budgétaire du marché lié à la mise en place de M-Tax et (b) la finalisation des DAO pour lancer le processus de sélection des prestataires d'implantation.
A partir du budget 2019, aucun projet de plus d'un milliard de FCFA ne sera inscrit au budget d'investissement de l'Etat s'il n'a pas subi l'examen du comité de sélection des investissements publics.	Septième revue	Réalisé	
Les garanties formelles, les engagements par signature valant garanties, les dettes financières des entités du secteur parapublic, ainsi que les lettres de confort valant garanties irrévocables de règlement et celles qui impliquent des obligations de dettes seront intégrés dans les bases de données et l'analyse de viabilité de la dette publique.	Septième revue	Réalisé	
Mettre en œuvre le plan d'actions pour la réduction des dépenses fiscales : en particulier limiter les mesures discrétionnaires et favoriser une approche globale fondée sur des règles publiées sur internet et applicables à tous.	Septième revue	Non-Réalisé	La mesure est prise en charge par le Cabinet du MEFP
Réaliser une opération de titrisation d'une partie des dépôts au Trésor, pour les entités suivantes : l'Institut de Prévoyance Retraites (IPRES), la Caisse de Sécurité sociale (CSS), et la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC). Pour les soldes créditeurs antérieurs résultant de transferts budgétaires, le gouvernement s'engage à les annuler (et si nécessaire de les réengager dans	Septième revue	Réalisé	
Mesures 2019			
L'arrêté portant conditions d'ouverture, de fonctionnement et de clôture des comptes de dépôts, modifié, est appliqué. Ainsi, le 31 décembre 2018, les reliquats de la partie fonctionnement des transferts effectués en 2018 sur les comptes de dépôts, seront supprimés, tandis que la partie investissement des transferts effectués en 2018 sur les comptes de dépôts, pourrait être reportée jusqu'à la limite de 5 pourcent (du solde créditeur de comptes de dépôt résultant de la différence entre les dépenses d'investissement transférées durant l'année budgétaire et les paiements qui s'y rapportent).	Huitième revue		

Pièce jointe II : Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) sur la période 2015-2017. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des informations permettant de suivre le programme.

Conditionnalité du programme

2. Les critères d'évaluation pour fin décembre 2017 et fin juin 2018 et les cibles indicatives pour fin septembre 2017 et fin mars 2018 sont retracés dans le Tableau 1 du Mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF). Les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 2.

Définitions, facteurs de correction et transmission des informations

A. L'État et le secteur public

3. Sauf indication contraire, le concept de « l'État » est défini dans le présent PAT, comme l'administration centrale de la République du Sénégal. Par conséquent, il exclut le secteur public non intégré dans l'administration centrale (voir paragraphe 4).

4. Sauf indication contraire, le « secteur public » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale, les collectivités locales et toute autre entité dont l'État détient la majorité ou le contrôle.

B. Prêts nets / emprunts (définition programme)

Définition

5. Prêts nets/emprunts (définition programme), ou le solde budgétaire global, est la différence entre les recettes totales de l'État et les dépenses totales (charges et acquisition nette des actifs non financiers). Les opérations du Fonds de soutien au secteur de l'énergie (FSE) sont intégrées dans le TOFE. La définition des recettes et dépenses est conforme à celle du manuel de statistiques de finances publiques 2001/14. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor ainsi que celles exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année. L'annulation de crédits antérieurs dans les comptes de dépôt n'aura aucun effet sur le calcul du solde de besoin de financement dans l'année budgétaire où il a été annulé. En particulier, à des fins de programme, ce type d'annulation ne peut pas être porté ni en dépenses négatives ni en autres recettes dans l'année budgétaire où elle a été annulée.

Exemple de calcul

6. Le plancher pour la capacité/le besoin de financement (définition programme) au 31 décembre 2014 est de -381 milliards de FCFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes (1877 milliards de FCFA) et les dépenses totales (2258 milliards de FCFA).

Ajustement

7. Le plancher pour dons compris est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de FCFA 15 milliards au taux de change courant (voir Tableau 1 du MPEF).

8. Le plancher, y compris dons, sera ajusté à la baisse de tout montant du POD approuvé par la Banque mondiale en 2018 qui serait supérieur à l'équivalent en CFAF de 100 millions de dollars EU (au taux de change actuels), à condition que ce montant soit utilisé par le gouvernement central pour régler ses obligations envers la SENELEC, au-delà des 70 milliards de FCFA programmés dans la LFR 2018 (tableau 1 du MPEF). Le montant de cet ajusteur ne peut excéder l'équivalent de 50 millions de dollars EU. Le financement du règlement additionnel des obligations vis-à-vis de la SENELEC décrit ci-dessus devrait provenir soit (i) d'un décaissement en 2018 du POD approuvé en 2018 ou (ii) d'un tirage sur le compte séquestre auprès de la BCEAO contenant un surfinancement issu de l'émission d'Eurobonds en 2018 et définie dans le Protocole d'accord technique.

Délai de transmission des informations

9. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours après clôture du mois concerné, les données provisoires portant sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées essentiellement de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul dudit solde. Les données définitives seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Dépenses sociales

Définition

10. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale (comme celles contenues dans le tableau sur les dépenses sociales).

Délai de transmission des informations

11. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI les données semestrielles dans un délai de deux mois.

D. Instances de paiement

Définition

12. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

13. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (c'est-à-dire à la fin de chaque semaine) et à la fin de chaque mois un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

E. Dépenses effectuées en dehors des procédures normales et simplifiées

14. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normales et simplifiées pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du président de la République et du Premier ministre.

15. Les autorités communiqueront immédiatement aux services du FMI toute procédure de ce type.

F. Arriérés de paiements extérieurs du secteur public

Définition

16. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés quand échus (conformément aux termes du contrat) sur la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public. La définition de la dette extérieure présentée aux paragraphes 19 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

17. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

Définition

18. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014.

- (a) Aux fins des présentes directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
- (i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;
 - (ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service et
 - (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui

n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

19. Dette garantie. La garantie d'une dette par le secteur public s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).
20. Dette extérieure. La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA, quelle que soit la résidence du créateur.

G. Besoin annuel de financement net de l'État

Définition

21. Le besoin de financement net de l'État est défini comme étant la somme des deux éléments suivants : i) le solde budgétaire global, comme défini au paragraphe 7 de ce Protocole d'accord technique ; et ii) l'emprunt additionnel par le Trésor pour financer (a) les compensations liées aux opérations de la Poste ; (b) le Fonds national des retraites ; (c) les comptes créditeurs des comptes de dépôt et (d) les compensations pour les recettes d'ordre. Pour fin décembre 2017 ce critère d'évaluation doit être inférieur ou égal au montant indiqué au tableau 1 adjoint au Mémoire de politiques économiques et financières.

Exemple de calcul

22. Le besoin global de financement de l'État projeté pour l'année budgétaire 2017 est de 499 milliards de FCFA. Il est calculé comme la somme du solde budgétaire global (349 milliards de FCFA) et de l'emprunt additionnel pour financer les autres comptes à payer du Trésor, comme défini au paragraphe 15 ci-dessus (150 milliards de FCFA).

Ajustement

23. Le plancher pour dons compris est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de FCFA 15 milliards au taux de change courant (voir Tableau 1 du MPEF).

24. Le plancher, y compris dons, sera ajusté à la baisse de tout montant du POD approuvé par la Banque mondiale en 2018 qui serait supérieur à l'équivalent en CFAF de 100 millions de dollars EU (au taux de change actuels), à condition que ce montant soit utilisé par le gouvernement central pour régler ses obligations envers la SENELEC, au-delà des 70 milliards de FCFA programmés dans la LFR 2018 (tableau 1 du MPEF). Le montant de cet ajusteur ne peut excéder l'équivalent de 50 millions de dollars EU. Le financement du règlement additionnel des obligations vis-à-vis de la SENELEC décrit ci-dessus devrait provenir soit (i) d'un décaissement en 2018 du POD approuvé en 2018 ou (ii) d'un tirage sur le compte séquestre auprès de la BCEAO contenant un surfinancement issu de l'émission d'Eurobonds en 2018 et définie dans le Protocole d'accord technique.

Délai de transmission des informations

25. Les données concernant l'emprunt additionnel pour financer les autres comptes à payer du Trésor seront transmises sur une base annuelle dans un délai d'un mois à compter de la fin du mois de décembre. Ceci comprend : (a) les compensations liées aux opérations de la Poste ; (b) le financement du Fonds national des retraites ; (c) le financement lié aux comptes créditeurs des comptes de dépôt et (d) le financement lié aux compensations pour les recettes d'ordre.

26. Les données concernant le besoin de financement global seront transmises sur une base annuelle dans un délai d'un mois à compter de la fin du mois de décembre. Ces données doivent inclure : i) l'endettement brut total de l'État ; (ii) le remboursement du principal de la dette totale de l'État et (iii) toutes les garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée. Les détails concernant tout emprunt de l'État (y compris les emprunts rétrocédés et toute garantie accordée par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée) seront communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts seront regroupées en court terme (moins d'un an) et long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux emprunts rétrocédés et aux garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée.

H. Marchés publics conclus par entente directe

Définitions

27. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité contractante assujettie au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés par entente directe exclut les marchés classés « secret » ainsi que les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité de manière à refléter la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur.

Délai de transmission des informations

28. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

I. Recettes fiscales

Définition

29. Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital, sur les salaires et la main d'œuvre, sur le patrimoine, sur les biens et services, sur le commerce extérieur et les transactions internationales et les autres recettes fiscales. La cible indicative sera évaluée sur la base des données pour ces recettes fournies dans le TOFE trimestriel.

30. En particulier, les recettes pétrolières feront l'objet d'un suivi spécifique en liaison avec l'évolution des cours internationaux. Il s'agit de la TVA sur le pétrole, la taxe spécifique sur le pétrole, les droits de douane sur le pétrole, la taxe sur les véhicules et le FSIPP.

Informations complémentaires pour le suivi et la transparence du programme

31. Le gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximums indiqués :

- (a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finances en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.
- (b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :
 - Les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle ;
 - Le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;
 - La situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au Trésor mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.
 - Le rapport trimestriel de la direction des Investissements (DI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;
 - Le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;
 - La balance provisoire mensuelle des comptes du Trésor et
 - Des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et la balance consolidée des comptes du Trésor, entre la balance consolidée des comptes du Trésor et le TOFE pour la

partie « recettes et dépenses budgétaires », et entre le TOFE et la Position nette du Trésor (PNT), sur une base trimestrielle.

- (c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

32. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

33. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- Le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- La situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle et
- Les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des établissements de crédit vis-à-vis du dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.

34. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites Internet prévus à cette fin, les informations suivantes :

- (a) Le TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de deux mois et
- (b) Le tableau d'exécution budgétaire SIGFIP, le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines.

Les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE) ; ii) les projets d'investissements du secteur électricité ; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution ; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux.

J. Compte Séquestre

Définition

35. Le compte séquestre est un compte spécial de la trésorerie générale (DGCPT) ouvert à la Banque Centrale (BCEAO) ou dans une banque privée. Ce compte est crédité du reliquat des montants levés à l'occasion de l'émission en mars 2018 d'eurobond de 2,2 milliards de dollars, déduction faite des montants correspondants au financement de la loi de finances rectificatives 2018 conformant au cadrage macroéconomique, et net des rachats de dette effectués en concomitance avec l'émission eurobond de 2011 et des frais liés à l'émission. Ce reliquat de 236 milliards de FCFA sera utilisé uniquement pour le remboursement par anticipation d'encours de crédits extérieurs, ainsi que pour le financement du budget de 2019.

Délai de transmission des informations

36. A partir du 30 juin 2018, les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI le relevé mensuel du compte séquestre dans un délai maximum d'une semaine après la fin du mois.



SÉNÉGAL

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, SEPTIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES D'ÉVALUATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE¹

27 décembre 2018

Approuvé par
**Dominique Desruelle et
Maria Gonzalez (FMI), et
Paloma Anos-Casero (IDA)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement (IDA)

Sénégal	
Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Faible
Risque global de surendettement	Faible
Niveau de détail dans la notation du risque	s.o.
Recours à une appréciation	Oui, en intégrant les opérations de dette en cours et la disponibilité des garanties

Le Sénégal a élargi le périmètre sur les données de la dette aux entités parapubliques et aux entreprises publiques et continue de présenter un faible risque de surendettement en dépit des dépassements à court terme de deux indicateurs de la dette extérieure dans les scénarios les plus extrêmes. Le faible risque de surendettement repose sur : i) la gestion du passif de la dette, des garanties pour remédier au risque de change, l'accès aux actifs financiers liquides et des antécédents solides d'accès aux marchés ; et ii) le maintien de la trajectoire d'assainissement budgétaire prévue, l'accélération des réformes et une stratégie d'emprunt prudente. À l'avenir, il sera important de contenir les pressions budgétaires

¹Cette AVD a été établie d'après le nouveau cadre conjoint de l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu (CVD-PFR). Elle met à jour l'AVD conjointe précédente (rapport pays n° 18/8). La capacité d'endettement du Sénégal, qui est calculée sur la base des éditions d'avril et d'octobre 2018 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) et de l'évaluation de la politique économique et des institutions nationales (CPIA) de 2017, est jugée comme étant solide. Les seuils applicables à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État sont : 55 % pour le ratio Valeur Actuelle (VA) de la dette/PIB, 240 % pour le ratio VA de la dette/exportations, 21 % pour le ratio service de la dette/exportations et 23 % pour le ratio service de la dette/recettes. Le repère pour la valeur actuelle (VA) de la dette publique dans le cas d'une capacité d'endettement forte est de 70 % du PIB.

résultant des opérations de trésorerie et de s'attaquer aux risques budgétaires liés au secteur public dans son ensemble, y compris au secteur de l'énergie.

CONTEXTE

1. Dans le cadre de cette AVD, le périmètre de la dette a été élargi pour inclure les entités parapubliques et les entreprises publiques (encadré 1). Du fait de l'élargissement de la couverture à partir de 2017, le stock de la dette à fin 2017 a augmenté de 10,8 points de pourcentage du PIB pour atteindre 60,6 % du PIB, contre une dette de 49,8 % du PIB pour l'administration centrale. En raison de la rupture structurelle de 2017 et du changement d'année de référence pour le calcul du PIB, qui s'est traduit par une augmentation du PIB d'environ 30 %, il est quelque peu difficile de comparer cette AVD à la dernière AVD (rapport pays n° 18/8) qui était exclusivement fondée sur la base de données de l'administration centrale et l'ancienne année de référence pour le PIB.

Encadré 1. Couverture des données du secteur public dans l'AVD

L'AVD présentée dans ce document repose sur une couverture plus large du secteur public, tant pour le stock de la dette que pour les garanties de l'État, et le déficit budgétaire. Le secteur public comprend :

i) l'administration centrale, ii) les entités parapubliques faisant partie de l'ensemble des administrations publiques et iii) les entreprises publiques.

L'ensemble des données sur la dette publique, y compris celle des entités parapubliques et des entreprises publiques, sont fournies par les autorités. Les données sur les recettes et dépenses des entités parapubliques et des entreprises publiques sont tirées des rapports d'assistance technique (AT) des départements des statistiques et des finances publiques du FMI. En ajoutant le déficit effectif de 3,3 % du PIB pour l'administration centrale en 2016 au reste des données relatives au secteur public tirées des rapports d'assistance technique, le déficit global du secteur public s'élève à 1,4 % du PIB à fin 2016. À moyen terme, avec la mise en œuvre d'un programme d'investissement public ambitieux dans le cadre du Plan Sénégal émergent (PSE), notamment par la société nationale d'électricité SENELEC (la plus grande entreprise publique), PETROSEN (la société publique d'hydrocarbures), et les frais de démarrage de la compagnie aérienne Air Sénégal, qui vient d'être créée, le déficit global du secteur public se creusera à 2,8 % du PIB. La couverture élargie des données relatives à la dette accroît le stock de la dette à fin 2017 de 10,8 points de pourcentage du PIB, ce qui porte le stock total de la dette à 60,6 % du PIB, contre une dette de 49,8 % du PIB pour l'administration centrale.

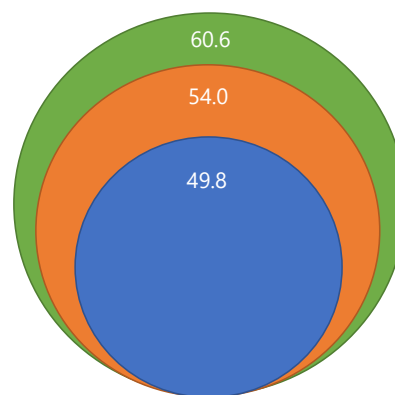
Les autorités restent déterminées à combler les lacunes de données sur la dette publique et à améliorer la transparence en matière de dette. La couverture élargie des données du secteur public dans cette AVD à compter de 2017 crée une rupture structurelle avec les données rétrospectives, ce qui rend la comparaison avec l'AVD précédente plus difficile.

Sénégal: dette publique intérieure totale, fin-2017 (% PIB)

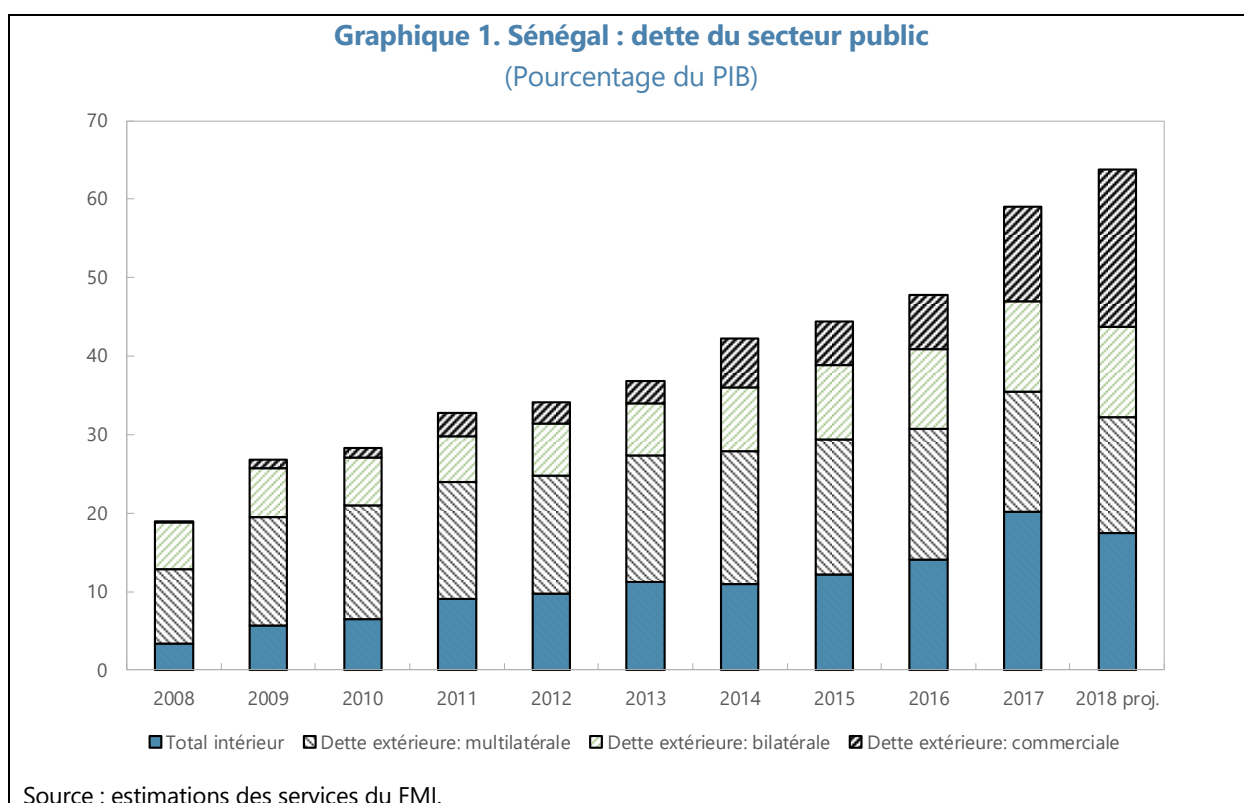
Dette du secteur public (y compris les entités parapublique et entreprises publiques)

Dette des administrations publiques (y compris les entités para-publiques)

Dette de l'administration centrale



2. Les indicateurs de vulnérabilité de la dette extérieure se sont quelque peu détériorés au cours de la dernière année, en raison de l'augmentation des emprunts extérieurs non concessionnels et de l'inclusion de la dette et des garanties des entités parapubliques et des entreprises publiques.² En 2018, la dette publique extérieure du Sénégal devrait atteindre 47,6 % du PIB, contre 45,2 % prévus dans l'AVD précédente. Cette augmentation est principalement due à l'élargissement du périmètre de la dette. En outre, en 2018, le Sénégal a émis une euro-obligation de 2,2 milliards de dollars, la plus grosse émission en date, soit le double de l'émission de 2017 de 1,1 milliards de dollars. Les émissions de 2017 et 2018 se sont dans une large mesure substituées aux emprunts sur le marché régional. L'émission d'euro-obligations par le Sénégal a eu l'avantage de dégager de l'espace sur le marché obligataire régional pour les pays de l'UEMOA n'ayant pas accès aux marchés internationaux. Couplée à l'émission non négligeable d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire, elle a permis à court terme d'accroître les réserves communes de l'UEMOA, qui avaient diminué en 2016. La progression du ratio dette/PIB a néanmoins été freinée par le changement de l'année de référence pour le calcul du PIB.



3. La nouvelle euro-obligation a réorienté les emprunts du marché intérieur vers le marché extérieur. D'après les projections, la dette intérieure devrait baisser de 20,2 % du PIB fin 2017 à 16,9 % du PIB fin 2018. Le total de la dette publique, en tenant compte du périmètre élargi de couverture (encadré 1), devrait atteindre 64,5 % du PIB en 2018, bien que cela inclut également le surfinancement

² Dans cette AVD, la dette extérieure est établie en fonction de la monnaie et non pas du lieu de résidence. La dette extérieure comprend les emprunts auprès du FMI.

budgétaire de 2018 (1,6 % du PIB) qui a été placé sur un compte séquestre en vue d'être débloqué pour répondre aux besoins de financement de 2019. Malgré la couverture élargie, l'augmentation du ratio dette/PIB de 2018 reste quelque peu modérée par rapport à l'estimation de l'AVD précédente à cause du changement de l'année de référence pour le calcul du PIB et d'une baisse de la dette intérieure, étant donné que le Sénégal n'a pas eu accès au marché régional en 2018. La hausse de la dette s'explique aussi par une hausse des besoins de financement : le Trésor a dû financer les déficits de La Poste et de la caisse de retraite de la fonction publique, ainsi que l'utilisation de crédits non utilisés dans des budgets antérieurs par le biais des comptes de dépôt. Le service élevé de la dette publique, qui devrait atteindre 40,9 % des recettes en 2018, est attribuable à un recours accru aux emprunts non concessionnels ces deux dernières années et au rachat partiel d'euro-obligations émises en 2011.³

**Tableau 1. Évolution des indicateurs de la dette de l'AVD
(Pourcentage du PIB)**

	2018	
	AVD de Décembre 2017	AVD actuelle 2018
Dette contractée et garantie par l'État		
(PIB précédent)	58,7	
(PIB avec nouvelle année de référence)	45,7	64,5
Augmentation de la dette		18,8
Élargissement pour inclure le secteur public		11,7
Émission d'euro-obligations de 2018		7,3
Réduction de la dette intérieure de l'extérieur		-0,2

Source : estimations des services du FMI.

³ Le rachat sur le marché de 40 % du [montant qui aurait dû être remboursé à l'échéance de l'emprunt en 2021](#) a été effectué en utilisant le produit de l'émission obligataire de 2018. La différence entre le prix du marché et la valeur faciale est comptabilisée comme une augmentation du service de la dette en 2018.

Tableau 2. Sénégal : couverture de la dette du secteur public et élaboration du test de résistance sur les passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public		Sous-secteurs couverts		
1	Administration centrale		X	
2	Administrations d'États fédérés et locales		X	
3	Autres éléments des administrations publiques			
4	dont : administrations de sécurité sociale			
5	dont: Fonds extrabudgétaires (FEB)		X	
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X	
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)		X	
8	Dette non garantie des entreprises publiques		X	

1 Couverture des données sur la dette publique du pays		Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales plus plus fonds extrabudgétaires0Dette garantie par l'ÉtatDette non garantie des entreprises publiques		
		Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2	Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0	pourcentage du PIB	0,0
3	Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2	pourcentage du PIB	0,0
4	PPP	35	-	2,1
5	Marché financier	5	pourcentage du PIB	5,0
Totale (2+3+4+6) (en pourcentage du PIB)				7,1

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES ET PLAN D'EMPRUNT

4. Les autorités restent engagées à souscrire à une stratégie de gestion de la dette qui sera principalement axée sur les emprunts concessionnels et semi-concessionnels. Elles comptent contracter des emprunts principalement auprès de créanciers bilatéraux et multilatéraux traditionnels et avoir recours à des emprunts non concessionnels uniquement dans des cas exceptionnels et pour des projets spécifiques et à haut rendement. Les émissions euro-obligataires, et plus généralement les emprunts aux conditions du marché, seront envisagés si les modalités de financement sont favorables et s'il n'est pas possible d'obtenir un financement non concessionnel de la part des partenaires techniques et financiers, notamment de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale.

5. **L'AVD est conforme au cadre macroéconomique décrit dans le rapport des services du FMI et met à jour la précédente AVD effectuée dans le cadre du rapport pays n° 18/8, au titre de la cinquième revue de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE).** Comme dans l'AVD précédente, le scénario de référence part de l'hypothèse de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et de réformes structurelles saines et d'un plan d'investissement ambitieux, conformément au Plan Sénégal émergent (PSE). L'hypothèse est également que le déficit budgétaire du Sénégal restera à 3 % du PIB à long terme, conformément aux cibles de l'UEMOA. Ce scénario devrait participer à une croissance économique forte et soutenue et à une réduction du déficit budgétaire à moyen terme. Dans le cadre actuel, la croissance, les importations, l'investissement, les exportations et les autres variables macroéconomiques tiennent compte de la mise en œuvre de deux grands projets de pétrole et de gaz offshore (les projets dits GTA et SNE), y compris des investissements et des emprunts préproduction, la production et l'exportation de pétrole et de gaz devant démarrer en 2022. Par conséquent, les projections à moyen terme pour des variables telles que la croissance du PIB réel sont plus optimistes que les moyennes rétrospectives, mais cadrent

néanmoins avec les résultats observés en 2016–17, ce qui laisse penser que cette amélioration devrait perdurer, à condition que des réformes soient mises en œuvre. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- **La croissance du PIB réel** devrait s'établir à 6,2 % en 2018. La dynamique de croissance est maintenue à moyen terme, sous l'effet de l'investissement dans les infrastructures, de la croissance des exportations et des réformes menées dans le cadre du PSE. Le taux de croissance culmine à 11,6 % en 2022, avec une légère décélération à 10,4 % en 2023, compte tenu de la production de pétrole et de gaz. À long terme, la croissance du PIB réel devrait être de 5,1 % au cours de la période 2020–34, soit légèrement inférieure à celle prévue par la dernière AVD. Cela correspond à la tendance observée à l'échelle internationale selon laquelle, sur une longue période, le taux de croissance réel ralentit à mesure que les pays convergent vers le statut de pays à revenu intermédiaire.
- **Déficit budgétaire.** D'après les projections, le déficit du secteur public sera de 5,1 % du PIB en 2018 et de 3,7 % à moyen terme. À long terme, le déficit est fixé à 2,8 % du PIB, ce qui intègre des mesures pour accroître les recettes, principalement en améliorant leur administration et en réduisant les exonérations fiscales, afin de répondre aux besoins d'investissement et de remédier à d'autres problèmes de développement.
- **Déficit du compte courant.** Le déficit du compte courant devrait se maintenir au-dessus de 7 % du PIB en 2018, en raison de l'augmentation des importations de biens d'équipement et de pétrole et de la baisse de la croissance des exportations. Le déficit du compte courant devrait se creuser jusqu'en 2021 du fait des investissements dans le pétrole et le gaz au cours de la période précédant la production. Sur le long terme, il est prévu que le déficit moyen du compte courant baisse à 1,2 % du PIB sous l'effet d'une meilleure croissance des exportations, notamment dans le secteur pétrolier et gazier et de l'investissement en cours dans les zones économiques spéciales (ZES). Les envois de fonds demeurent une composante importante du solde des transactions courantes, mais devraient diminuer en pourcentage du PIB à moyen terme.

Tableau 3. Sénégal : évolution des principaux indicateurs macroéconomiques, 2015–18

	2015	2016	2017	2018	Moyen terme ¹	Long terme ²
Croissance du PIB réel						
AVD actuelle	6.4	6.2	7.2	6.2	8.3	5.1
AVD précédente	6.5	6.7	6.8	7.0	7.0	5.4
Déficit budgétaire global (% du PIB)						
AVD actuelle ³	3.7	3.3	2.8	5.1	3.7	2.8
AVD précédente ⁴	4.8	4.2	3.7	3.5	3.1	3.0
Déficit du compte courant (% du PIB)						
AVD actuelle	5.6	4.0	7.3	7.3	7.5	1.2
AVD précédente	7.0	5.6	7.8	7.2	6.8	5.3

1/ Défini comme les cinq premières années de la période de projection. Dans l'actuelle mise à jour de l'AVD, le moyen terme couvre les années de 2018 à 2023.

2/ À savoir, les 15 dernières années de la période de projection. Dans l'actuelle mise à jour de l'AVD, le long terme couvre les années de 2024 à 2038.

3/ Déficit budgétaire global des administrations publiques et du secteur public.

4/ Déficit budgétaire global de l'administration centrale.

- **Inflation.** L'inflation devrait rester modérée à moins de 2 % en 2018. Le déflateur du PIB devrait s'établir à 2,2 % en 2018 et rester aux alentours de 2 % jusqu'en 2023.
- **Composition et conditions du financement extérieur.** L'AVD part de l'hypothèse que la composition du financement sera conforme à une stratégie prudente d'emprunt. Bien que la tendance récente reflète une dépendance croissante à l'égard des emprunts non concessionnels, l'échéance moyenne de la nouvelle dette est proche de 18 ans, avec un différé d'amortissement de 7 ans.
- **Emprunts intérieurs.** D'après les hypothèses, la dette intérieure représente en moyenne 16,4 % de la dette publique totale sur la période 2018–23, dont 6,2 % assortie d'une échéance inférieure à un an. La nouvelle dette intérieure à court terme est supposée être émise à un taux d'intérêt réel moyen de 4,0 %, tandis que la dette intérieure à moyen et long termes est assortie d'un taux d'intérêt réel de 4,7 %, avec une échéance moyenne de 6 ans, conformément à la structure actuelle de la dette intérieure.
- **Taux d'actualisation.** Un taux d'actualisation de 5 % a été appliqué pour cette AVD.

Tableau 4. Sénégal : capacité d'endettement

Capacité d'endettement				
Pays	Senegal			
Code pays	722			
Capacité d'endettement	Élevé			
Final	Classification basée sur l'édition actuelle	Classification basée sur l'édition précédente	Classification basée sur deux éditions précédentes	
Élevé	Élevé 3.32	Élevé 3.35	Élevé 3.80	

Note: Jusqu'à la publication du WEO d'octobre 2018, le classement de l'édition précédente de WEO et le score correspondant sont basés sur le CPIA du cadre macro précédent.

Seuils applicables

APPLICABLE

Seuils d'endettement EXTÉRIEUR

VA de la dette en % de Exportations	240
PIB	55
Service de la dette en % de Exportations	21
Recettes	23

APPLICABLE

Repère dette publique TOTALE

VA du total de la dette publique en % du PIB	70
--	----

Calculation of the CI Index				
Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composante
EPIN	0.385	3.818	1.47	44%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	6.364	0.17	5%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	40.208	1.63	49%
Couverture des importations par les réserves*2 (en pourcentage)	-3.990	16.167	-0.65	-19%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	10.380	0.21	6%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	3.579	0.48	15%
IC : score			3.32	100%
IC : notation			Élevé	

Nouveau cadre		
Cut-off values		
Faible	CI ≤	2.69
Moyen	2.69 < CI ≤	3.05
Élevé	CI >	3.05

Seuils par classification			
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	Faible	Moyen	Élevé
VA de la dette en % de Exportations	140	180	240
PIB	30	40	55
Service de la dette en % of Exportations	10	15	21
Recettes	14	18	23

Repère dette publique TOTALE	Faible	Moyen	Élevé
VA du total de la dette publique en % du PIB	35	55	70

Source : estimations des services du FMI.

ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE EXTÉRIEURE

6. Comme dans la dernière AVD, les indicateurs de la dette extérieure dépassent leurs seuils pendant une brève période dans la plupart des tests de résistance (graphique 2). Le ratio dette extérieure/exportations ne dépasse son seuil que dans le scénario du choc le plus extrême. Le ratio service de la dette/exportations dépasse le seuil à deux reprises, dans les deux cas pour une courte durée d'un an : i) en 2018, en raison d'une opération au premier semestre de 2018 pour réduire de 40 % le pic de remboursement des euro-obligations arrivant à échéance en 2021, et ii) un dépassement plus notable en 2021 du fait du même remboursement effectué dans le contexte d'un choc sur les exportations⁴. Les tests de résistance adaptés et les indicateurs de risque de financement du marché n'indiquent aucun dépassement des repères ou seuils (graphique 6). Un certain nombre de facteurs ont contribué à contrer la détérioration mécanique des indicateurs causée par l'expansion de la couverture de la dette, notamment : i) le changement d'année de référence pour le calcul du PIB, ii) le rachat de 40 % de l'euro-obligation de 2011 et la réduction du montant à rembourser arrivant à échéance en 2021 qui en résulte, et iii) l'inclusion de la production et des recettes pétrolières et gazières à partir de 2022 ainsi que la hausse des exportations et de la croissance du PIB qui en résulte. Le rachat sur le marché de 40 % du montant qui aurait dû être remboursé à l'échéance de l'emprunt en 2021 a été effectué en utilisant le produit de l'émission obligataire de 2018

7. La dette extérieure publique devrait suivre une trajectoire descendante. La dette extérieure contractée ou garantie par l'état (CGE) est estimée à 47,6 % du PIB en 2018 ; elle devrait baisser à 35,7 % du PIB en 2023 et à moins de 30 % à long terme. Ce scénario de référence suppose une bonne progression sur le plan des réformes, notamment au moyen de mesures prises par le gouvernement pour restreindre le financement par le Trésor, améliorer la mobilisation des recettes et soutenir la croissance. Cependant, d'après le scénario rétrospectif de l'AVD, de faibles progrès en matière de réformes et un retour à la faible croissance du passé mettraient la dette sur une trajectoire ascendante et insoutenable (graphique 2). Dans ce scénario, le Sénégal enregistrerait une croissance de 4,5 % et la plupart des indicateurs dépasseraient leurs seuils respectifs à moyen et long terme. Le scénario rétrospectif met en évidence combien il est important de résolument mettre en œuvre des réformes structurelles à l'appui d'une croissance robuste.

8. Le Sénégal reste exposé à un faible risque extérieur de surendettement, mais il s'agit d'un cas limite. Deux dépassements liés aux exportations sont recensés pour les indicateurs de la dette extérieure et du service de la dette dans le scénario du choc le plus extrême. Toutefois des éléments modérateurs favorisent le maintien d'un faible risque extérieur de surendettement⁵. Ces éléments sont notamment les suivants :

- L'examen par les autorités de toutes les possibilités de gestion des engagements au titre de la dette afin de réduire de 50 % le pic de remboursement euro-obligataire dû en 2021. Il ressort

⁴ Le démarrage des exportations de gaz et de pétrole, prévu en 2022 dans ce scénario, contribue à une nette amélioration des ratios dette extérieure/exportations et service de la dette/exportations.

⁵ Parmi tous les indicateurs de vulnérabilité de la dette publique, le scénario du choc le plus extrême est celui pour lequel le ratio est le plus élevé en 2028 ou avant.

de la simulation de l'opération de la dette à l'étude que la hausse subite du service de la dette en 2021 pourrait être réduite de près de 11 %, ce qui signifie que le seuil ne serait dépassé que de moins de 10 %, sans d'ultérieurs dépassements au cours de la période de projection ;

- Les garanties partielles de crédit pour la couverture du risque de change mises à la disposition du Sénégal par la Banque africaine de développement ainsi que d'autres garanties partielles supplémentaires pour le risque de change en cours de négociation avec les banques commerciales ;
- L'accès illimité à un panier d'actifs financiers liquides (dont les réserves internationales de l'UEMOA qui dépassent actuellement 15 milliards de dollars, soit plus de 4 mois d'importations régionales) ;
- De bons antécédents d'accès aux marchés, comme en témoignent les émissions euro-obligataires soutenues qui ont été menées à bien en 2011, 2014, 2017 et 2018 ; le montant de l'émission de 2018 était le double de celle de 2017 et était sursouscrite cinq fois. À l'exception de 2017 et 2018, lorsque des financements notables ont été mobilisés par l'intermédiaire d'euro-obligations, le Sénégal a aussi été un participant actif du marché obligataire régional de l'UEMOA et les obligations qu'il a émises avant 2017 représentent plus de 5 % du PIB par an ;
- Les réformes structurelles en cours pour stimuler l'investissement privé, en particulier la création de zones économiques spéciales par le biais du projet « triangle de la prospérité » avec des investissements orientés vers l'exportation, devraient donner plus d'élan aux exportations et réduire l'amplitude des dépassements liés aux exportations.

ANALYSE DE LA VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

9. Les indicateurs de la dette publique globale et du service de la dette ne révèlent pas de vulnérabilités considérables. Le total de la dette publique passe de 60,6 % en 2017 à 64,5 % en 2018, puis devrait tomber à 40,5 % du PIB d'ici 2038 (graphique 3 et tableau 6)⁶. Ces ratios sont supérieurs aux estimations de la dernière AVD, en raison de la couverture plus large de la dette du secteur public, de l'augmentation des emprunts pour financer les opérations au-dessous de la ligne et d'une plus grande dépendance à l'égard de la dette non concessionnelle. Dans le test de résistance le plus extrême, un choc sur la croissance du PIB entraîne un dépassement prolongé du seuil, mais il est possible que le test de résistance amplifie la vulnérabilité de la dette dans le cas du Sénégal, car l'augmentation forte et constante du déficit primaire dans la simulation normalisée ne cadre ni avec la politique budgétaire que le Sénégal entend mener, ni avec les données rétrospectives⁷. Dans le

⁶ La dette publique couvre la dette de l'administration centrale et les données préliminaires sur les entités parapubliques et les entreprises publiques, contrairement à la dernière AVD, qui portait exclusivement sur les données de l'administration centrale.

⁷ Le dépassement du seuil par le ratio dette du secteur public/PIB sous l'effet d'un choc sur le PIB a des répercussions considérables et durables pendant toute la période de projection en causant une hausse importante et constante du déficit primaire, soit environ 4 points de PIB de plus que le scénario de référence en 2021 et après. Le scénario rétrospectif est bien en deçà du scénario du choc le plus extrême, ce qui montre encore une fois que les risques liés au scénario le plus extrême sont peut-être surestimés dans le cas du Sénégal.

scénario rétrospectif, la VA de la dette publique totale suit une tendance à la hausse et ne dépasse le seuil qu'au cours de la dernière année de la période de projection. De même que pour l'AVD extérieure, le scénario rétrospectif fait état du risque que présentent des réformes insuffisantes conjuguées à une faible croissance pour la dynamique de la dette publique. Les risques pour la viabilité de la dette publique restent faibles, mais les tests de résistance soulignent qu'il importe de poursuivre les efforts visant à réduire le déficit budgétaire, à accroître les recettes, à soutenir une croissance forte tirée par le secteur privé et à contrôler rigoureusement les volumes et les conditions des emprunts non concessionnels.

10. L'AVD publique met en évidence les mêmes facteurs de vulnérabilité liés au service de la dette que ceux figurant dans l'AVD extérieure. Le service de la dette atteint 40,9 % des recettes en 2018, mais baisse à moyen terme à 30,5 % avec quelques pics dus aux remboursements des euro-obligations *in fine*⁸. Si la trajectoire actuelle est maintenue, le service de la dette devrait absorber une partie importante des recettes budgétaires, réduisant ainsi la marge pour d'autres dépenses dans des domaines essentiels tels que l'investissement dans les infrastructures, la santé et l'éducation. Comme c'est le cas dans l'AVD extérieure, cela montre combien il est important de mettre en œuvre des politiques et des réformes clés aussi bien pour maîtriser les dépenses et mobiliser des recettes supplémentaires que pour financer le développement économique de manière durable.

CONCLUSION

11. Il ressort de l'évaluation des services du FMI que le Sénégal reste exposé à un faible risque de surendettement, mais il s'agit d'un cas limite. Le dépassement le plus notable est celui du seuil du service de la dette à l'exportation en 2021 en raison du remboursement euro-obligataire *in fine* qui est dû. La plupart des autres dépassements de seuils sont de courte durée et ne suscitent pas de préoccupations importantes compte tenu des éléments modérateurs mis en exergue ci-dessus, notamment la gestion actuelle des engagements au titre de la dette, les garanties pour faire face au risque de change, l'accès aux actifs financiers liquides et des antécédents solides d'accès aux marchés. Cependant, l'évolution des ratios d'endettement dans le scénario rétrospectif indique que la viabilité de la dette est conditionnée par la poursuite de mesures d'assainissement des finances publiques et de la mise en œuvre résolue des réformes visant à assurer une croissance forte et soutenue, comme le prévoit le PSE. Le Sénégal demeure un cas limite et des dérapages sur le plan des réformes structurelles ou de l'assainissement des finances publiques pourrait classer le pays dans la catégorie de risque modéré de surendettement. Bien que des progrès aient été accomplis en ce qui concerne l'élargissement du périmètre de la dette, la couverture de la dette pourrait être davantage améliorée. Les autorités restent déterminées à élargir la couverture des déficits et de la dette du secteur public, ce qui contribuera à renforcer l'analyse des vulnérabilités liées à la dette.

⁸ Comme indiqué plus haut, le service de la dette en 2018 inclut une opération ponctuelle pour réduire de 40 % le remboursement euro-obligataire *in fine* en 2021.

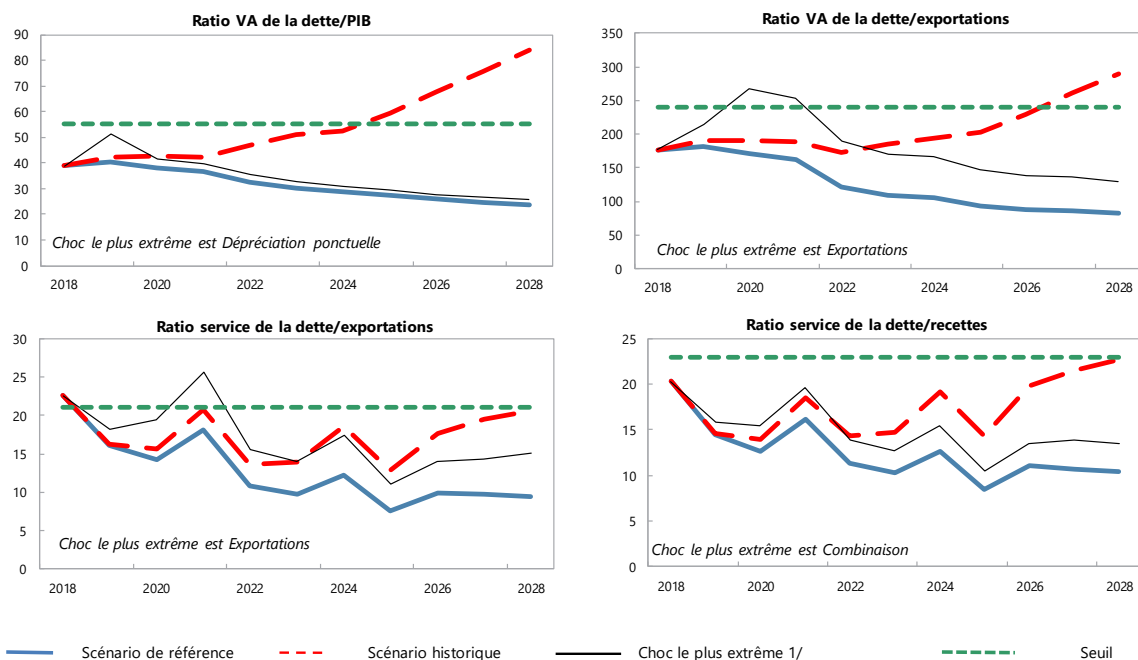
12. Les projections actuelles mettent en évidence le fait que l'augmentation des niveaux de la dette et du service de la dette requièrent une approche prudente à l'égard des emprunts commerciaux. Les ratios du service de la dette devraient rester élevés en dépit de leur baisse à moyen terme, indiquant qu'une nouvelle détérioration des conditions d'emprunt pourrait accentuer les facteurs de vulnérabilité liés à la dette. Dans ce contexte, les services du FMI recommandent un suivi attentif et continu des besoins de financement et des plans d'emprunt, l'établissement d'un portefeuille transparent de projets bancables et le renforcement de la gestion de la dette.

13. Les autorités sont déterminées à réduire les ratios d'endettement à moyen terme. Elles s'efforcent d'y parvenir en poursuivant l'assainissement des finances publiques, en améliorant le solde du compte courant et en renforçant la gestion de la dette — notamment en accordant une plus grande attention aux conditions et au volume des financements extérieurs non concessionnels. Des progrès ont, certes, été accomplis, mais d'autres réformes qui permettront de réduire efficacement les déficits structurels de La Poste et de la caisse de retraite de la fonction publique sont nécessaires. Il convient aussi de remédier au stock actuel de crédits des budgets antérieurs dans les comptes de dépôt, de contenir les pressions budgétaires que créent les opérations de réaffectation des ressources et de s'attaquer aux risques budgétaires liés au secteur public dans son ensemble, y compris le secteur de l'énergie. L'émission euro-obligataire à des conditions raisonnables⁹ en 2018, après celle de 2017, témoigne de la confiance du marché vis à vis de l'économie, mais les récentes tendances des prix des obligations soulignent que les émissions futures pourraient être assorties de taux d'intérêt plus élevés.

14. Les autorités s'associent à l'évaluation contenue dans la présente AVD. Les conclusions de l'AVD ont été partagées avec les autorités qui souscrivent dans les grandes lignes à l'évaluation des services du FMI et à la nécessité de maintenir le faible niveau de risque de surendettement. Les autorités entendent poursuivre les efforts d'élargissement de la couverture de la dette du secteur public. Dans cette optique, elles sont convenues avec les services du FMI de poursuivre une stratégie prudente de gestion de la dette et ont exprimé leur détermination à restreindre les emprunts non concessionnels tout en veillant à ce que les décisions d'emprunt prennent en compte leur impact sur la croissance.

⁹ L'émission de 2018, cinq fois sursouscrite, a été composée de deux obligations : i) une obligation à 30 ans pour un montant de 1 milliard de dollars, assortie d'un taux d'intérêt de 6,75 % dont le principal doit être remboursé au cours des trois dernières années ; et ii) une obligation à 10 ans d'1 milliard d'euros, assortie d'un taux d'intérêt de 4,75 % dont le principal doit être remboursé au cours des trois dernières années.

Graphique 2. Sénégal : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon différents scénarios, 2018–28



Personnalisation des paramètres par défaut	Ampleur		Interactions
	Ampleur	Interactions	
Choc d'engagements			
Passifs éventuels combinés	Oui		
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	
Prix des produits de base ^{2/}	n.a.	n.a.	
Financement de marché	Non	Non	

Note: "Oui" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
	Part de la dette marginale	
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	4.0%	4.0%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	17	17
Période de grâce moyenne	7	7

Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

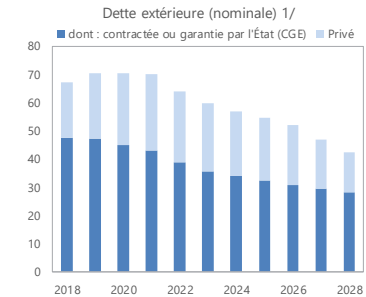
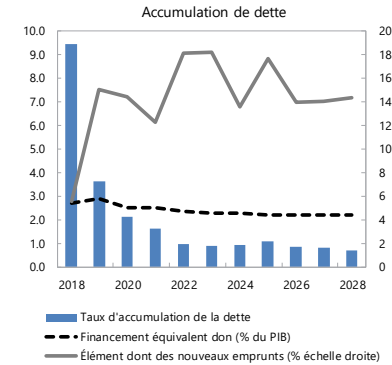
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2023 ou avant 2028. Les tests de résistance avec dépassement exceptionnel des seuils sont eux aussi présentés (le cas échéant), mais ce dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel fait apparaître le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Tableau 5. Sénégal : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2015–38
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 8/		
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038	Historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	57.2	57.3	65.6	67.3	70.5	70.4	70.0	64.0	59.9	42.3	22.0	49.8	59.5
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	32.3	33.6	40.4	47.6	47.2	44.9	43.0	38.7	35.7	28.3	20.0	27.0	37.4
Variation de la dette extérieure	1.7	0.1	8.3	1.7	3.3	-0.1	-0.4	-6.0	-4.1	-4.6	-1.0		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	9.8	-0.9	-1.0	1.8	-0.1	1.5	1.9	-6.3	-5.2	-4.8	-1.5	3.5	-2.5
Déficit extérieur courant hors intérêts	4.4	2.6	6.1	5.2	5.4	7.9	8.4	2.3	2.2	-1.5	0.2	5.8	2.6
Déficit de la balance des biens et services	13.0	11.0	13.6	13.8	14.3	16.8	17.3	8.3	5.7	3.0	5.0	14.7	8.4
Exportations	22.4	21.5	21.7	22.0	22.3	22.4	22.6	27.1	27.7	29.0	27.8		
Importations	35.4	32.5	35.3	35.8	36.6	39.2	39.9	35.4	33.5	31.9	32.7		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-9.7	-9.6	-9.1	-9.5	-9.6	-9.3	-9.2	-8.1	-7.5	-7.0	-7.0	-9.6	-8.1
<i>dont : officiels</i>	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.4	-0.5		
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	1.1	1.2	1.6	0.9	0.7	0.4	0.3	2.1	4.0	2.5	2.3	0.8	2.4
IDE nets (négatifs = entrées)	-2.1	-1.3	-2.4	-2.0	-3.1	-4.1	-4.3	-3.9	-3.6	-2.4	-1.6	-1.7	-3.0
Dynamique endogène de la dette 2/	7.5	-2.2	-4.7	-1.4	-2.3	-2.4	-2.2	-4.8	-3.7	-0.9	-0.1		
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.2	1.5	1.2	2.1	2.1	2.4	2.4	2.2	2.2	1.4	0.9		
Contribution de la croissance du PIB réel	-3.9	-3.3	-3.7	-3.6	-4.4	-4.8	-4.6	-7.1	-5.9	-2.2	-1.0		
Contribution des variations de prix et de taux de change	10.3	-0.3	-2.1		
Résiduel 3/	-8.1	1.0	9.2	-0.1	3.3	-1.6	-2.3	0.3	1.1	0.1	0.5	-0.2	0.4
<i>dont : financement exceptionnel</i>	1.7	2.3	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	34.7	38.8	40.2	38.2	36.5	32.7	30.0	23.9	17.1		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	159.7	176.6	180.7	170.5	161.5	120.5	108.1	82.4	61.6		
Ratio service de la dette CGE/exportations	7.5	10.4	8.9	22.6	16.1	14.3	18.1	10.9	9.7	9.4	6.8		
Ratio service de la dette CGE/recettes	9.8	12.0	7.8	20.3	14.5	12.6	16.2	11.4	10.3	10.4	7.3		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.9	0.9	1.4	2.3	1.7	2.3	2.9	0.9	0.9	0.3	1.3		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.4	6.2	7.2	6.2	6.9	7.5	7.1	11.6	10.4	5.1	4.5	4.6	7.2
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-15.6	0.5	3.9	7.1	-1.3	3.3	1.9	2.8	1.6	1.7	2.0	-0.2	2.3
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	2.0	2.7	2.3	3.7	3.3	3.8	3.7	3.7	3.8	3.1	4.0	1.9	3.5
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-7.6	2.9	12.2	15.1	6.9	11.6	10.1	37.7	14.6	7.4	7.4	5.2	12.9
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-13.4	-1.8	20.9	15.2	7.9	18.9	11.0	1.9	5.8	10.5	6.8	4.6	8.7
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	5.6	15.1	14.4	12.3	18.1	18.2	14.3	14.9	...	14.3
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	17.1	18.6	25.0	24.4	24.8	25.3	25.4	25.9	26.2	26.2	26.1	17.2	25.7
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0.9	0.9	1.0	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	1.1	2.2		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	2.7	2.9	2.5	2.5	2.4	2.3	2.2	2.3	...	2.4
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	19.7	36.6	44.6	40.4	53.3	54.4	50.9	58.8	...	45.4
PIB nominal (milliards de dollars EU)	18	19	21	24	25	28	31	35	39	58	111		
Croissance du PIB nominal en dollars	-10.2	6.8	11.3	13.7	5.5	11.1	9.1	14.6	12.1	6.9	6.7	4.3	9.7
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	59.8	58.5	63.6	63.6	63.5	57.9	54.1	37.9	19.0		
En pourcentage des exportations	275.4	266.1	285.6	284.3	280.9	213.5	195.2	130.8	68.6		
Ratio service de la dette/exportations	12.2	14.6	12.7	27.9	19.7	19.5	23.3	14.9	13.6	14.8	9.1		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	7.3	9.3	10.2	10.7	11.2	11.5	11.8	13.9	18.9		
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	9.5	3.7	2.1	1.7	1.0	0.9	0.7	0.6		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	2.7	2.5	-2.2	3.5	2.1	8.0	8.8	8.3	6.3	3.1	1.3		

Existence d'une grande différence entre les deux critères?	Oui
Définition de la dette extérieure/intérieure basé sur la devise	Oui



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

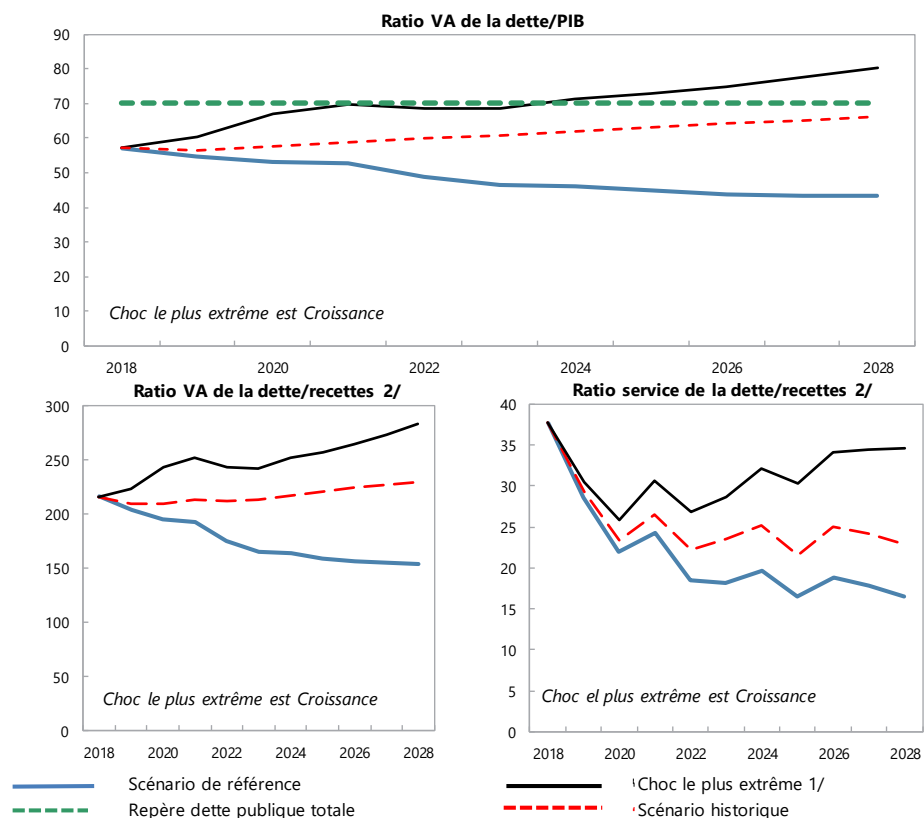
5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes de projection sont sur la première année de projection et les 10 prochaines années.

Graphique 3. Sénégal : indicateurs de la dette publique selon différents scénarios, 2018–28



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	49%	49%
Dette intérieure à moyen et long terme	45%	45%
Dette intérieure à court terme	5%	6%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	4.0%	4.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	17	17
Période de grâce moyenne	7	7
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	1.4%	1.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	4%	4%

Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2028 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

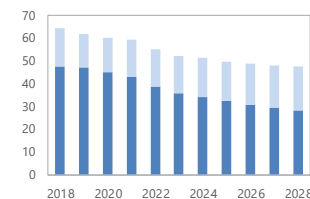
Tableau 6. Sénégal : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2015–38
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections										Moyenne 6/	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038	Historique	Projections		
Dettes du secteur public 1/	44.5	47.7	60.6	64.5	61.8	60.2	59.2	55.0	52.2	47.6	40.5	37.3	54.4		
dont : libellée en devises	32.3	33.6	40.4	47.6	47.2	44.9	43.0	38.7	35.7	28.3	20.0	27.0	37.4		
Variation de la dette du secteur public	2.1	3.2	13.0	3.8	-2.6	-1.7	-0.9	-4.2	-2.8	-0.5	-0.9				
Flux générateurs d'endettement identifiés	3.9	-0.6	-6.5	1.8	-1.0	-1.7	-0.9	-4.2	-2.8	-0.5	-0.9	2.0	-1.2		
Déficit primaire	2.2	1.6	0.9	3.1	2.3	1.7	1.7	1.0	1.1	1.2	0.7	2.6	1.6		
Recettes et dons	19.3	20.7	27.1	26.5	26.8	27.2	27.4	27.8	28.1	28.1	28.1	19.3	27.7		
<i>dont : dons</i>	2.2	2.2	2.2	2.1	2.0	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0				
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.4	22.4	28.0	29.6	29.2	28.9	29.0	28.9	29.1	29.2	28.8	21.9	29.2		
Dynamique automatique de la dette	2.2	-0.3	-6.0	-0.6	-3.3	-3.4	-2.6	-5.3	-3.8	-1.7	-1.6				
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.8	-1.4	-2.5	-2.1	-2.8	-2.9	-2.6	-5.0	-3.9	-1.2	-1.2				
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.8	1.2	0.7	1.4	1.3	1.4	1.4	1.2	1.2	1.2	0.6				
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-2.5	-2.6	-3.2	-3.5	-4.2	-4.3	-4.0	-6.1	-5.2	-2.3	-1.8				
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	4.0	1.1	-3.4				
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0.5	-1.9	-1.4	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.3	-0.1		
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	-0.5	-1.9	-1.4	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Résiduel	-1.7	3.8	19.5	3.6	-2.1	-0.4	-0.1	-0.3	0.1	-0.5	-0.4	2.3	-0.2		
Indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public 2/	53.3	57.2	54.6	53.3	52.6	48.9	46.4	43.2	37.6				
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	196.5	216.2	203.8	195.6	192.2	175.6	165.2	153.7	133.8				
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	30.1	35.6	25.9	37.7	28.6	22.0	24.3	18.4	18.2	16.5	11.9				
Besoin de financement brut 4/	6.8	7.4	8.0	12.3	10.0	7.7	8.4	6.1	6.2	5.8	4.0				
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.4	6.2	7.2	6.2	6.9	7.5	7.1	11.6	10.4	5.1	4.5	4.6	7.2		
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	2.3	3.2	2.5	4.5	3.8	4.1	4.1	4.1	4.3	3.6	3.5	2.2	3.9		
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.9	5.3	3.6	3.1	3.9	3.2	3.4	2.1	2.7	0.9	-0.4	3.5	2.1		
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	13.4	3.5	-10.8	2.6	...		
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1.1	0.8	1.8	2.3	1.8	2.0	1.3	2.0	1.1	1.7	2.0	1.4	1.8		
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	4.8	10.8	34.2	12.1	5.5	6.7	7.5	10.8	11.4	4.8	4.4	7.9	7.7		
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	0.0	-1.5	-12.1	-0.7	5.0	3.4	2.6	5.3	3.8	1.7	1.6	-4.5	2.7		
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				

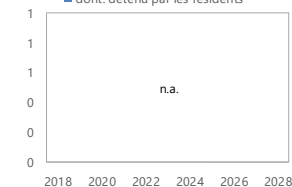
Définition de la dette extérieure/intérieure	basé sur la devise
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui

Dettes du secteur public 1/

■ don't en monnaie étrangère
■ don't en monnaie nationale



■ don't: détenu par les non-résidents
■ don't: détenu par les résidents



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Couverture de la dette: gouvernements central, étatiques et locaux plus fonds extrabudgétaires, banque centrale, dette garantie par le gouvernement, dette non garantie des entreprises d'État. La définition de la dette extérieure est basée sur la devise.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB sous-jacent à l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme, plus dette à court terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux créant / réduisant des dettes.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes de projection sont sur la première année de projection et les 10 prochaines années.

Tableau 7. Sénégal : Analyse de sensibilité pour de principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2018–28
(en pourcentage)

	Projections 1/											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Ratio VA de la dette/PIB												
Scénario de référence	39	40	38	36	33	30	29	27	26	25	24	
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	39	42	43	42	47	51	53	59	68	76	84	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	39	43	44	42	38	35	33	31	30	29	28	
B2. Solde primaire	39	41	40	38	35	32	31	29	28	27	26	
B3. Exportations	39	43	46	44	40	36	35	33	31	30	29	
B4. Autres flux 3/	39	42	43	41	37	34	32	31	29	28	27	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	39	51	42	40	36	33	31	29	28	27	26	
B6. Combinaison de B1-B5	39	48	49	47	42	39	37	35	33	32	31	
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	39	43	41	40	37	34	33	31	30	29	28	
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C4. Financement de marché	39	45	43	41	37	34	32	30	29	27	26	
Seuil	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	
Ratio VA de la dette/exportations												
Scénario de référence	177	181	170	161	120	108	106	92	87	86	82	
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	177	190	191	188	172	184	194	202	229	262	289	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	177	181	170	161	120	108	106	92	87	86	82	
B2. Solde primaire	177	183	178	170	127	115	113	99	94	92	89	
B3. Exportations	177	215	267	253	190	170	167	146	139	136	129	
B4. Autres flux 3/	177	189	191	181	135	122	119	104	99	97	92	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	177	181	147	139	103	92	90	79	74	73	71	
B6. Combinaison de B1-B5	177	211	187	212	158	142	139	122	116	113	108	
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	177	195	184	177	135	122	120	105	100	99	95	
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C4. Financement de marché	177	181	171	162	121	108	106	92	87	85	81	
Seuil	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	
Ratio service de la dette/exportations												
Scénario de référence	23	16	14	18	11	10	12	8	10	10	9	
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	23	16	16	21	14	14	19	13	18	20	21	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	23	16	14	18	11	10	12	8	10	10	9	
B2. Solde primaire	23	16	14	19	11	10	13	8	10	10	10	
B3. Exportations	23	18	19	26	16	14	17	11	14	14	15	
B4. Autres flux 3/	23	16	15	19	11	10	13	8	10	11	11	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	23	16	14	17	10	9	12	7	9	9	8	
B6. Combinaison de B1-B5	23	17	18	23	14	12	15	10	12	13	12	
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	23	16	15	19	11	10	13	8	10	10	10	
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C4. Financement de marché	23	16	15	20	13	11	14	10	11	9	9	
Seuil	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	
Ratio service de la dette/recettes												
Scénario de référence	20	14	13	16	11	10	13	8	11	11	10	
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	20	15	14	18	14	15	19	14	20	22	23	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	20	16	15	19	13	12	15	10	13	12	12	
B2. Solde primaire	20	14	13	17	12	11	13	9	11	11	11	
B3. Exportations	20	15	13	18	13	11	14	9	12	12	13	
B4. Autres flux 3/	20	14	13	17	12	11	13	9	12	12	12	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	20	18	16	19	13	12	15	10	13	13	11	
B6. Combinaison de B1-B5	20	16	15	20	14	13	15	10	13	14	13	
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	20	14	13	17	12	11	13	9	12	11	11	
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C4. Financement de marché	20	14	13	17	13	12	15	11	12	10	9	
Seuil	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en rouge indique une violation du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le compte courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 8. Sénégal : analyse de sensibilité pour des indicateurs clés de la dette publique, 2018–28

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections 1/										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	57	55	53	53	49	46	46	45	44	43	43
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	57	56	58	59	60	61	62	63	64	65	66
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	57	60	67	70	69	69	71	73	75	78	80
B2. Solde primaire	57	56	56	56	52	49	48	47	46	46	45
B3. Exportations	57	57	60	59	55	52	52	50	49	48	48
B4. Autres flux 3/	57	57	58	57	53	50	50	48	47	47	46
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	57	64	60	57	51	46	44	41	38	36	34
B6. Combinaison de B1-B5	57	55	57	57	53	51	52	51	51	51	51
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	57	61	60	59	54	51	51	49	48	48	47
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	57	55	53	53	49	46	46	45	44	43	43
Public debt benchmark	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	216	204	196	192	176	165	164	159	156	155	154
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	216	209	210	213	212	213	218	221	224	227	230
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	216	223	244	252	244	242	252	257	264	274	283
B2. Solde primaire	216	208	207	203	185	174	172	168	164	163	161
B3. Exportations	216	212	221	217	198	186	183	178	175	172	169
B4. Autres flux 3/	216	211	212	208	190	179	176	172	168	166	164
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	216	241	222	210	184	166	157	146	137	129	121
B6. Combinaison de B1-B5	216	204	208	207	192	183	183	181	180	180	181
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	216	229	219	214	195	183	181	176	172	170	169
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	216	204	196	193	176	166	163	159	155	154	153
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	38	29	22	24	18	18	20	17	19	18	16
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 2/	38	29	23	27	22	23	25	22	25	24	23
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	38	30	26	31	27	29	32	30	34	34	35
B2. Solde primaire	38	29	22	26	21	20	21	18	20	19	18
B3. Exportations	38	29	22	25	19	19	20	17	19	19	19
B4. Autres flux 3/	38	29	22	25	19	19	20	17	19	19	18
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	38	29	25	28	21	20	22	18	21	19	17
B6. Combinaison de B1-B5	38	28	23	26	21	21	23	20	23	22	21
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	38	29	24	30	24	21	22	19	20	19	18
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	38	29	23	25	20	20	21	19	20	17	16

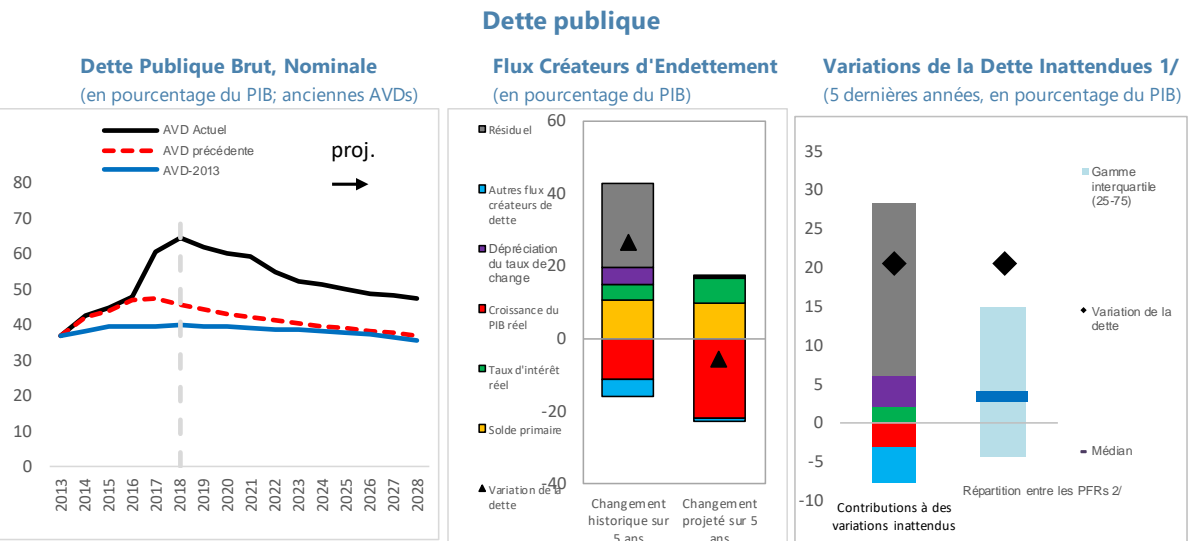
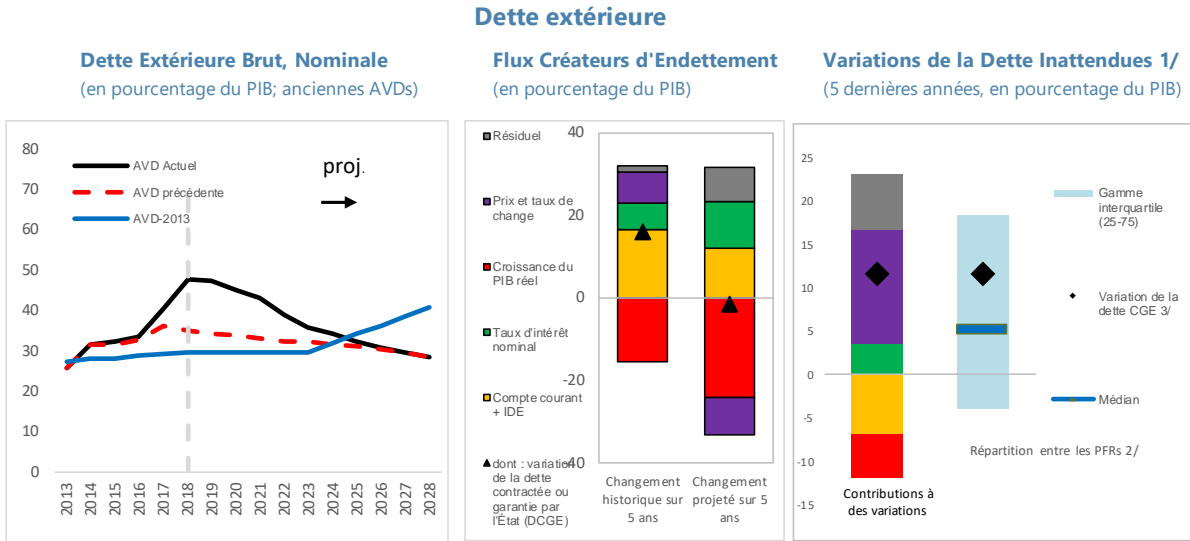
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en rouge indique une violation du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le compte courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

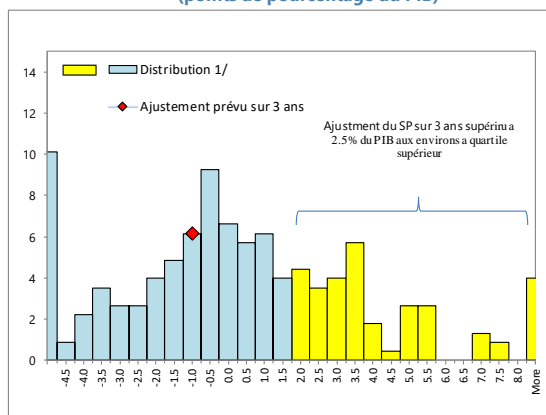
Graphique 4. Sénégal : facteurs de la dynamique de la dette — scénario de référence, 2013–28



1/ Différence entre les contributions anticipées et effectives sur les ratios d'endettement
 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.
 3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

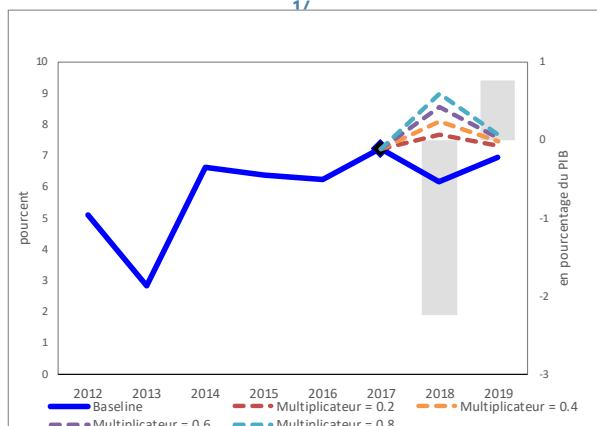
Graphique 5. Sénégal : outils de réalisme, 2013–28

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



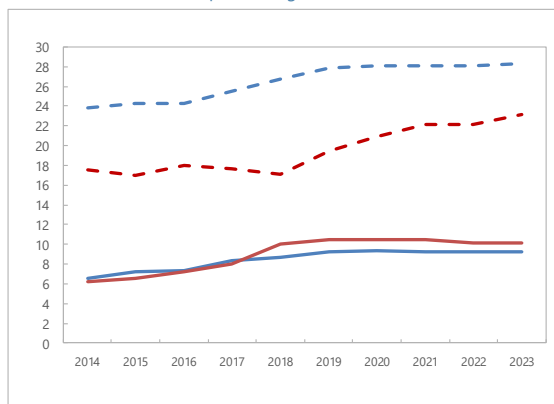
1 / Les données couvertes les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles



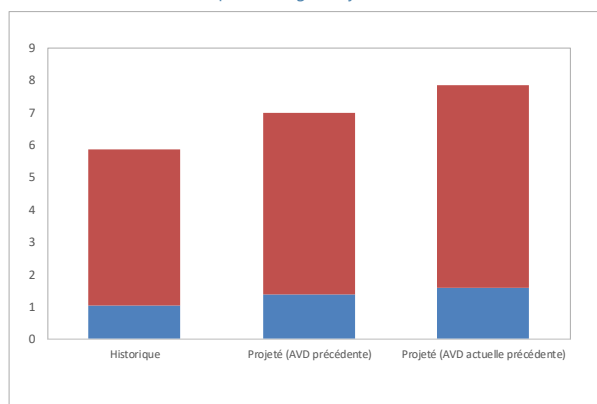
1 / Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente
 — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente
 - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution du capital du gouvernement

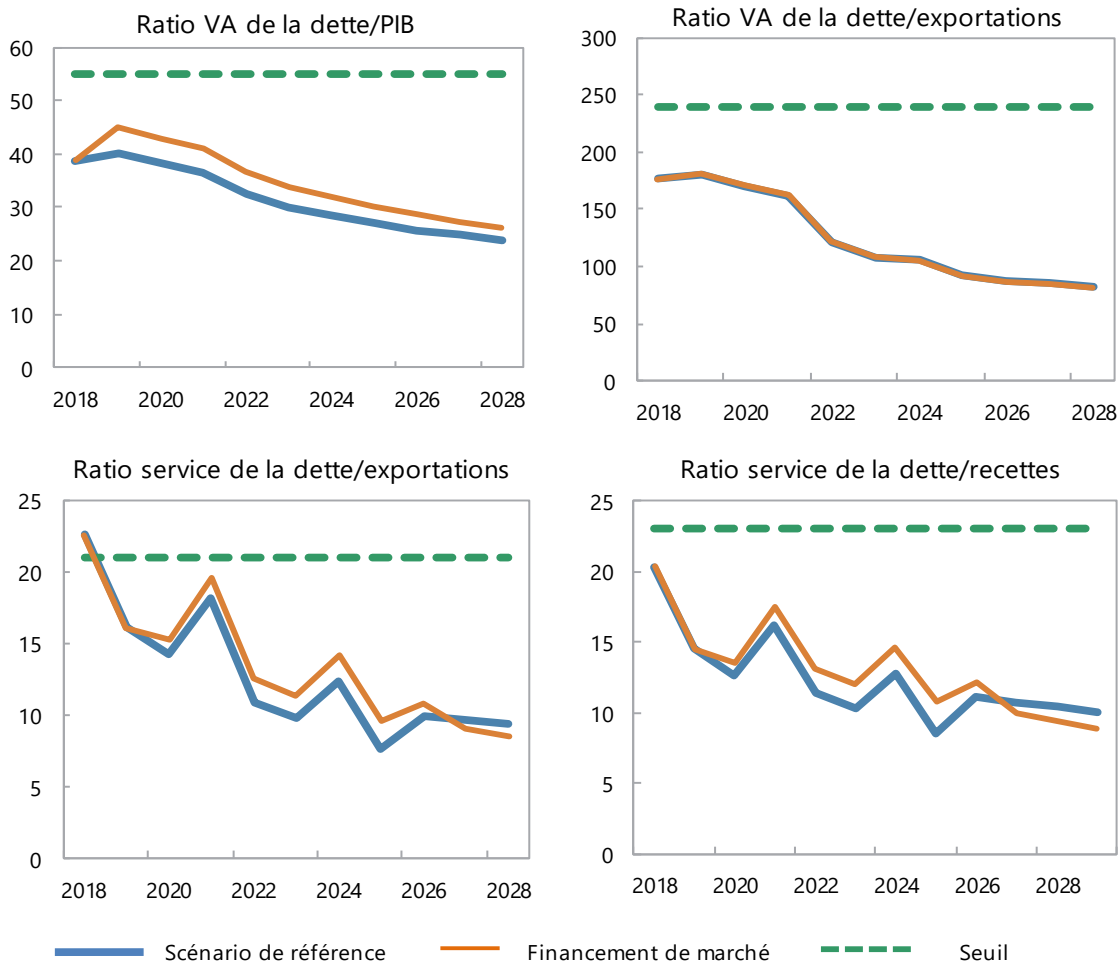
Source : estimations des services du FMI.

Graphique 6. Sénégal : indicateurs des risques liés au financement sur les marchés, 2018–28

	BFB 1/	EMBI 2/
Des repères	14	570
Valeurs	12	470
Rupture de repère	Non	Non
Besoins potentiellement accrus en termes de liquidité	Faible	

1/ Besoins bruts de financement (PNG) maximum sur un horizon de projection de référence de 3 ans.

2/ Les spreads EMBI correspondent aux dernières données disponibles.



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.



SÉNÉGAL

Le 27 décembre 2018

**RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES
CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV,
SEPTIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA
POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE
MODIFICATION DE CRITÈRES D'ÉVALUATION — ANNEXE
D'INFORMATION**

Rédigé par

Les services du Fonds monétaire international
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	15
QUESTIONS STATISTIQUES	16

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2018.)

Compte des ressources générales :	(millions de DTS)	% quote-part
Quote-part	323,60	100,00
Avoirs du FMI en monnaie locale (taux de change)	281,28	86,92
Position dans la tranche de réserve	42,33	13,08
Département des DTS :	(millions de DTS)	% allocation
Allocation cumulative nette	154,80	100,00
Avoirs	16,11	10,41
Encours des achats et des prêts :	(millions de DTS)	% quote-part
Accords FCE	31,55	9,75

Accords financiers les plus récents :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FCE	19 déc. 2008	10 juin 2010	121,35	121,35
FEC ¹	28 avril 2003	27 avril 2006	24,27	24,27
FEC ¹	20 avril 1998	19 avril 2002	107,01	96,47

¹ Anciennement FRPC.

Paiements prévus au FMI ²

	À échoir				
	2018	2019	2020	2021	2022
Principal	12,14	16,18	3,24		
Commissions/intérêts	<u>0,37</u>	<u>1,47</u>	<u>1,44</u>	<u>1,43</u>	<u>1,43</u>
Total	<u>12,50</u>	<u>17,65</u>	<u>4,67</u>	<u>1,43</u>	<u>1,43</u>

² Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	Cadre renforcé
Date d'arrivée au point de décision	Juin 2000
Aide engagée	
par l'ensemble des créanciers (millions de dollars) ¹	488,30
dont : FMI (millions de dollars)	42,30
(Équivalent en millions de DTS)	33,80
Date du point d'achèvement	Avril 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	33,80
Aide intérimaire	14,31
Solde au point d'achèvement	19,49
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ²	4,60
Total des décaissements	38,40

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

² Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	100,32
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	94,76
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	5,56
II. Allègement de dette par mécanisme (millions de DTS)	

Échéance	Dette admissible		
	CRG	FRPC	Total
Janvier 2006	S/O	100,32	100,32

¹ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allègement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) : sans objet

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Système de change :

Le Sénégal, qui est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), a accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2 a), 3 et 4 des Statuts du FMI, et applique un système de change qui ne comporte pas de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. Le régime de change de l'UEMOA est un dispositif conventionnel de rattachement à l'euro.

La monnaie commune de l'union, le franc CFA, a été rattaché au franc français au taux de 1 FCFA pour 0,02 franc. À compter du 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 1 FCFA pour 0,01 franc. À compter du 31 décembre 1998, la parité est passée à l'euro au taux de 655,96 FCFA pour 1 euro.

Les autorités ont confirmé que le Sénégal n'a imposé aucune mesure susceptible d'entraîner des restrictions de change au sens des statuts du FMI. Elles informeront le FMI si une mesure de ce type est mise en place.

Les différents aspects du régime de change ont également été abordés dans le rapport intitulé : « UEMOA : Politiques communes pour les pays membres » (Rapport pays N 18/106).

Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations précédentes se sont tenues du 17 au 30 août 2016. Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations au titre de l'article IV le 2 décembre 2016 et le rapport des services du FMI a été publié le 4 janvier 2017 (rapport-pays n°17/1).

En achevant la troisième revue des résultats économiques du Sénégal dans le cadre du programme appuyé par l'ISPE, et en concluant les consultations de 2016 au titre de l'article IV avec ce pays, les administrateurs ont avalisé l'évaluation faite par les services du FMI de la façon suivante : avec la mise en œuvre de la première série de projets du Plan Sénégal Émergent (PSE), le Sénégal s'est placé sur une trajectoire de croissance plus vigoureuse, mais pour maintenir cette croissance à moyen terme, il faudra résolument mettre en œuvre des réformes qui permettront aux petites et moyennes entreprises (PME) de réussir et d'attirer l'investissement direct étranger (IDE), en vue d'assurer une production compétitive à l'échelle mondiale. Des efforts continus s'imposent pour renforcer la compétitivité du secteur privé, notamment en améliorant la transparence du processus de recouvrement des impôts, en abaissant les coûts de l'électricité et en améliorant sa distribution, et en créant un environnement dans lequel les PME et l'IDE pourront concourir à une croissance

diversifiée ; c'est ainsi que le secteur privé pourra prendre les rênes de la croissance à moyen terme. Les services du FMI saluent les efforts de refonte des règles relatives à la zone économique spéciale (ZES) s'inspirant de l'expérience de la Chine et de Maurice et des contributions d'organismes représentant des investisseurs de Chine, d'Europe, et des États-Unis. Il sera toutefois important que la ZES renonce aux trêves fiscales et adopte un régime d'imposition transparent, basé sur des règles, facile à respecter, et assorti de taux raisonnables.

Les autorités sont déterminées à préserver la stabilité macroéconomique. Les mesures prises pour intensifier la mobilisation des recettes et rationaliser la consommation des administrations publiques ont contribué à maîtriser les déficits budgétaires. Toutefois, ces efforts doivent être poursuivis avec une vigilance accrue, particulièrement en ce qui concerne la masse salariale, pour assurer un régime plus transparent et plus juste de rémunération des salariés de la fonction publique, et pour renforcer l'équité et l'efficacité du processus de recouvrement des impôts, permettant de réduire considérablement les dépenses fiscales. Avec des réformes qui assureront que chacun paye sa juste part de l'impôt dans un régime fiscal transparent, il devrait être possible de mobiliser davantage de recettes, tout en éliminant les mesures fiscales dissuasives auxquelles se heurtent les PME et l'IDE pour entreprendre des activités compétitives au niveau mondial. Le recours aux lettres de confort pour encourager les banques à financer les projets avant que ne soient décidées les affectations budgétaires risque de nuire à la discipline budgétaire en créant des passifs conditionnels, et devrait être limité au strict minimum.

Le secteur financier doit s'impliquer davantage pour accompagner une croissance impulsée par le secteur privé. Les indicateurs financiers connaissent une amélioration, mais à partir d'un faible niveau. Le contrôle régional doit être renforcé, notamment en vue de réduire encore les créances non productives. Il convient d'adopter des réformes au niveau national pour inciter davantage les établissements bancaires à octroyer des crédits.

Le Sénégal reste dans une situation de faible risque de surendettement, mais les niveaux de dette augmentent. Le recours accru à l'emprunt non concessionnel, notamment sur le marché régional, a alourdi la charge du service de la dette sur le budget. Pour préserver ce faible risque de surendettement, le Sénégal doit absolument maintenir les forts niveaux de croissance envisagés dans le cadre du PSE, tout en respectant la trajectoire prévue de rééquilibrage de ses finances publiques, ce qui imposera de faire avancer rapidement les mesures destinées à stimuler l'investissement privé. L'amélioration des processus de sélection, d'évaluation, et de suivi des projets d'investissement pour dégager un solide rendement économique, et l'accès le plus fréquent possible à l'emprunt concessionnel et semi-concessionnel dans le cadre d'une stratégie exhaustive de gestion de la dette, contribueront à maintenir la dette sur une trajectoire viable, tout en assurant la bonne mise en œuvre du programme d'investissement public envisagé dans le cadre du PSE. En outre, il est urgent de renforcer les opérations du Trésor, en proie à des difficultés dues à des arriérés de longue date et aux problèmes financiers du système postal. Les services du FMI saluent l'intention des autorités de faire un bilan de ces difficultés en procédant à un audit du Trésor d'ici fin mars 2017, et d'élaborer un plan d'action le plus rapidement possible.

Les perspectives de l'économie sénégalaise sont positives et les risques sont gérables, à condition de faire preuve d'un effort concerté pour continuer à améliorer la gouvernance économique. La réussite du PSE dépend de la mise en œuvre rapide d'une masse critique de réformes qui ont été identifiées, notamment dans le cadre des exercices d'apprentissage par les pairs, coordonnés par le FMI. Une analyse clairement présentée de l'économie politique de ces réformes devrait faciliter leur mise en œuvre. Toutefois, des risques, essentiellement intérieurs, sont présents : ils ont trait à la longue tradition de recherche de rente et de clientélisme, qui pourrait nuire à l'ouverture de l'espace économique et empêcher d'assurer que chacun paye sa juste part de l'impôt dans un régime fiscal transparent.

Si le pays ne parvient pas à venir à bout de ces groupes d'intérêt attachés à maintenir le statu quo, il pourrait, comme cela s'est déjà produit à quatre reprises depuis 1990, perdre l'élan de croissance qui l'anime actuellement. Du côté extérieur, les risques sont notamment l'augmentation éventuelle du coût de l'emprunt public et la faiblesse de la croissance dans les principaux pays partenaires. Les risques sécuritaires dans la région pourraient également avoir un impact négatif sur l'investissement, et par conséquent, sur la croissance et les exportations.

Participation au programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et aux rapports sur l'observation des normes de code (RONC) :

Une mission PESF a été effectuée conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en 2000 et en 2001. L'évaluation de la stabilité du système financier a été achevée en 2001 (Rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 01/189). Une mise à jour du PESF entamée en 2004 a mis l'accent sur les questions de développement (notamment la disponibilité à l'échelle nationale de services financiers de base et l'accès des PME au crédit), conformément aux priorités établies dans le DSRP (Rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 05/126). Un PESF régional pour l'UEMOA a été réalisé en 2007 et l'évaluation de la stabilité du système financier a été publiée en mai 2008 (SM/08/139). Un RONC sur les données a été publié en 2002. Une mission du département des finances publiques a préparé en 2005 un rapport du module sur la transparence des finances publiques du RONC.

Assistance technique (2010–18) :**A. AFRITAC Ouest**

Année	Domaine	Thème
2010	Gestion de la dette Comptabilité nationale Administration douanière Administration fiscale Administration douanière	Renforcement de la gestion de la dette publique Comptes nationaux trimestriels (CNT) ; comptes du secteur institutionnel Audit et analyse des risques Modernisation de l'administration fiscale Mission de suivi
2011	Comptes nationaux Administration des douanes Gestion des finances publiques Gestion de la dette Administration fiscale	CNT ; comptes du secteur institutionnel Audit et analyse des risques Renforcement des systèmes d'information de gestion financière : plan directeur informatique et interconnexions (3 visites d'AFW) Renforcement de la gestion de la dette publique Mise en place d'une cellule des moyennes entreprises
2012	Statistiques de finances publiques Comptes nationaux Administration fiscale Comptes nationaux Administration des douanes Gestion des finances publiques	Statistiques de finances publiques annuelles Comptes nationaux annuels et trimestriels Identification et immatriculation des contribuables Comptes nationaux annuels et trimestriels Audit et analyse des risques Préparation du budget ; nomenclature budgétaire en conformité avec L'UEMOA, planification et budgétisation à moyen terme et gestion de la masse salariale (5 visites : 2011-12)
2013	Gestion des finances publiques Analyse de la dette publique Gestion de la dette publique	Assistance aux fonctions, à l'organisation et aux processus du Trésor, norme conforme à l'UEMOA et bilan de l'administration centrale (4 visites, 2014) Régime financier des agences autonomes ; atelier AVD Aider les autorités à produire un document sur la politique nationale d'emprunt.
2014	Administration fiscale Administration des douanes Statistiques de finances publiques Contrôle et réglementation des banques Dette publique	Identification et immatriculation des contribuables Audit et analyse des risques Statistiques de finances publiques annuelles et trimestrielles Mission de la BCEAO sur la mise en œuvre de Bâle II et III Gestion de la dette publique, émission des titres d'État

Année	Domaine	Thème
	Gestion des finances publiques	Gestion de la masse salariale : méthode et modèle CBMT : articulation avec le cadre macroéconomique
2015	Administration fiscale Gestion des finances publiques Contrôle et réglementation des banques Gestion de la dette publique Comptes nationaux Statistiques de finances publiques	Identification et immatriculation des contribuables Exécution du budget ; rationaliser la chaîne des dépenses et décentraliser la gestion budgétaire (2 visites) Mission de la BCEAO sur la mise en œuvre de Bâle II et III Gestion de la dette publique, émission des titres d'État, diversification des instruments du marché de la dette Mise à jour du système de comptabilité nationale Atelier SFP (formation sur la méthodologie régionale et internationale)
2016	Contrôle et réglementation des banques Gestion de la dette publique Comptes nationaux Statistiques de finances publiques Prix de transfert Gestion des dépenses publiques Administration des recettes	Mission de la BCEAO sur la mise en œuvre de Bâle II et III Gestion de la dette publique, appui à la politique d'émission des titres d'État Mise à jour du système de comptabilité nationale (SCN 2008) ; ONA Mise en œuvre du TOFE/mise à jour SFP Atelier sur les prix de transfert avec un accent sur le secteur des télécommunications Balance générale des comptes de l'État, appui à la décentralisation des fonctions de GFP Renforcement des douanes et centre des impôts pour les moyennes entreprises.
2017	Comptes nationaux Administration des recettes Gestion de la dette publique Statistiques de finances publiques Gestion des finances publiques	Appui au changement d'année de référence en utilisant le SCN 2008 Appui aux douanes (gestion des risques) et aux organismes fiscaux Développement d'une stratégie d'endettement à moyen terme Appui à la mise en œuvre des SFP2001 Appui à la gestion financière dans les ministères de tutelle (AE/CP)

Année	Domaine	Focus
2018	<p>Contrôle bancaire</p> <p>Administration des recettes</p> <p>Gestion des finances publiques</p> <p>Gestion de la dette publique</p> <p>Macrobudgétaire</p> <p>Comptes nationaux</p> <p>Statistiques de finances publiques</p>	<p>Atelier sur les normes internationales relatives au contrôle des risques de crédit</p> <p>Renforcement des activités de recherche au sein des organismes fiscaux et douaniers : contrôle de la valeur en douane</p> <p>Mise en œuvre de la comptabilité en droits constatés; appui à l'amélioration de la documentation liée au budget ; appui à la mise en œuvre de AE/CP</p> <p>Formation sur l'utilisation du cadre révisé de viabilité de la dette ; formation sur la gestion des risques du portefeuille de dette.</p> <p>Renforcement des capacités techniques liées au cadre macroéconomique</p> <p>Renforcement des systèmes de comptabilité nationale trimestrielle</p> <p>SFP : consolidation des statistiques (notamment, accroître les statistiques au-delà de l'administration centrale)</p>

B. Siège

Département	Date	Prestataire	Objet
Finances publiques	Jan. 2010	Expert FAD	Revue de la chaîne des dépenses
	Fév. 2010	Services FMI/AFRITAC	Gestion des finances publiques
	Juil. 2010	Expert FAD	Gestion des finances publiques (compte unique du Trésor et prévisions de trésorerie)
	Oct. 2010	Services FMI/Expert AFRITAC	Administration des recettes
	Nov. 2010	Services FMI/Expert	Examen de la politique et des dépenses fiscales
	Déc. 2010	Services FMI	Gestion des finances publiques et comptabilité (État, entreprises publiques, organismes)
	Mai 2011	Expert FAD	Gestion des finances publiques
	Sep. 2011	Services FMI/Expert	Administration des recettes
	Nov. 2011	Expert FAD	Décentralisation de l'autorité budgétaire

Déc. 2011	Expert FAD	Consolidation des comptes
Jan. 2012	Experts FAD	Système de remboursement des crédits de TVA, exonérations fiscales et processus de réforme
Mai et sep. 2012 et fév.	Services/experts FAD	Missions multi-modules sur la réforme fiscale et l'administration
Mars. 2012	Experts FAD	IRPP et fiscalité des secteurs banques et télécommunications
Juil. 2012	Experts FAD	Exécution du budget, information budgétaire et gestion de trésorerie
Jan. 2013	Expert FAD	Renforcement de la gestion de trésorerie et compte unique du Trésor
Fév. 2013	Expert FAD	Décentralisation de l'autorité budgétaire
Fév. 2013	Expert FAD	Système de remboursement des crédits de TVA, exonérations fiscales et
Mars. 2013	Experts FAD	Budgétisation et exécution de la masse salariale
Mars. 2013	Experts FAD	Exonérations fiscales et minières Documents de TVA et exonérations
Avr. 2013	Experts FAD	Diagnostic et modernisation des
Juin. 2013	Experts FAD	Budgétisation des dons extérieurs
Juil. 2013	Experts FAD	Comptabilité publique, gestion de trésorerie
Août. 2013	Experts FAD	Politique/administration fiscales
Sep. 2013	Services/experts FAD	Politique/administration fiscales
Oct. 2013	Experts FAD	Gestion des finances publiques
Nov. 2013	Experts FAD	Administration des douanes
Déc. 2013	Experts FAD	Comptabilité publique, gestion de trésorerie
Fév. 2014	Experts FAD	Application des directives de l'UEMOA

Fév. 2014	Experts FAD	Rationalisation des dépenses
Mars 2014	Experts FAD	Administration fiscale
Mars 2014	Experts FAD	Gestion des finances publiques
Avr. 2014	Experts FAD	Administration fiscale, développer le système informatique pour
Avr. 2014	Experts FAD	Administration fiscale, gestion des arriérés d'impôts
Avr. 2014	Experts FAD	Module 1 de l'atelier régional UEMOA
Oct. 2013	Experts FAD	Réforme budgétaire
Avr. 2014	Experts FAD	Gestion des dépenses et de l'investissement publics
Avr. 2014	Experts FAD	Gestion budgétaire
Mars 2015	Experts FAD	Élaboration d'une stratégie de croissance
Jan. 2015	Experts FAD	Réforme de l'administration fiscale
Sep. 2015	Experts FAD	Gestion des dépenses et de l'investissement publics
Nov. 2015	Experts FAD	Réformes fiscales et Direction générale des impôts
Fév. 2016	Experts FAD	Réformes fiscales
Mars 2016	Experts FAD	Cadre budgétaire
Juin 2016	Experts FAD	Établissement de l'impôt
Juil. 2016	Experts FAD	Administration des douanes
Juil. 2016	Experts FAD	Examen du programme TPA-TTF et conception d'un projet préliminaire au titre du Fonds fiduciaire pour la mobilisation des recettes
Août 2016	Experts FAD	Évaluation du système informatique afin de recenser ses forces et faiblesses en préparation au hackathon
Sep. 2016		Visite d'une délégation technique du Sénégal au ministère des Finances français pour des échanges sur la gestion de l'information et des finances publiques

	Nov. 2016	Experts FAD	Réunion hackathon : identifier les projets dans le domaine des nouvelles technologies afin d'améliorer les fonctions fiscalité et GFP
	Avr. 2017	Experts FAD	Manifestation d'apprentissage par les pairs sur les partenariats public-privé (PPP)
	Avr. 2018	Experts FAD	Appui à la révision du code pétrolier
	Nov. 2018	Experts FAD	Mission d'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA)
Statistiques	Juil. 2015	Services FMI	Gestion de la dette publique
	Jan. 2016	Services FMI	Contrôle bancaire
	Mars 2016	Services FMI	Gestion de la dette publique
	Mars 2012	Services FMI	Statistiques monétaires et financières
	Sep. 2013	Services FMI	Statistiques monétaires financières
	Déc. 2013	Services FMI	Statistiques de finances publiques
	Oct. 2014	Services FMI	Statistiques monétaires et financières
	2015	Expert STA	Comptes nationaux (plusieurs visites)
	Juil. 2016	Expert STA	Comptes nationaux (changement d'année de référence)
	Août 2016	Services FMI	Statistiques monétaires et financières
	Nov. 2016	Expert STA	Comptes nationaux (changement d'année de référence)
	Déc. 2016	Experts STA	Statistiques de finances publiques
	Avr. 2017	Services FMI	Appui pour faire le bilan de la mission sur les statistiques de finances

Département	Date	Prestataire	Objet
	Nov. 2017	Services FMI	Comptes nationaux
	Mars 2018	Services FMI	Indicateurs de solidité financière

Juridique	Jan-fév. 2012	Services/expert LEG	Législation fiscale (générale, TVA)
	Jan-fév. 2012	Expert LEG	TVA
	Mai 2012	Services/expert LEG	Législation fiscale (générale, procédures)
	Juin 2012	Expert LEG	Procédures fiscales
Marchés monétaires et de capitaux	Sep. 2010	Services FMI	Évaluation des besoins
	Jan.-fév. 2011	Services FMI/ Banque mondiale	Stratégie d'endettement à moyen terme
	Jan. 2013	Services FMI	Contrôle bancaire régional
	Avr. 2013	Services FMI	Dettes publiques
	Nov. 2013	Services FMI	Gestion de la dette publique
	Nov. 2013	Services FMI	Restructuration bancaire
	Jan. 2014	Services FMI	Supervision bancaire
	Fév. 2014	Services FMI	Mission de la BCEAO sur la mise en œuvre de Bâle II
	Avr. 2014	Services FMI	Émission de titres publics
	Juil. 2014	Services FMI	Gestion de la dette publique
	sept. 2014– fév. 2015	Services FMI	Mission de la BCEAO sur la mise en œuvre de Bâle II
	Juil. 2015	Services FMI	Gestion de la dette publique
	Jan. 2016	Services FMI	Contrôle bancaire
Mars 2016	Services FMI	Gestion de la dette publique	

C. Représentant résident

Un représentant résident du FMI est en poste à Dakar depuis le 24 juillet 1984. Mme Cemile Sancak occupe ce poste depuis septembre 2017.

D. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

L'application par le Sénégal des normes 2012 du GAFI a été évaluée par le Groupe

intergouvernemental d'action contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest (GIABA) lors d'une visite sur place en septembre 2017. Le rapport d'évaluation été adopté par la Plénière du GIABA en novembre 2018 et sera publié lorsque le GAFI aura examiné sa qualité et sa cohérence. D'après les résultats préliminaires de cette évaluation, le cadre LBC/FT présente des déficiences stratégiques ; le cadre manque de robustesse et sa mise œuvre n'est pas assez efficace. Il ressort de cette évaluation que le Sénégal sera probablement mis sous surveillance du Groupe d'examen de la coopération internationale du GAFI et risque de figurer dans la déclaration publique du GAFI après une période d'observation d'un an. Depuis qu'il a été évalué, le Sénégal a adopté un nouveau cadre de LBC/FT, transposant ainsi la loi uniforme de l'UEMOA dans sa législation nationale.

RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES

A. Banque mondiale

<http://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal>

B. Banque africaine de développement

<https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/senegal/>

C. Banque ouest-africaine de développement (BOAD)

<https://www.boad.org/presentation/>

D. Banque islamique de développement

<https://www.isdb.org/fr/country/senegal>

QUESTIONS STATISTIQUES

(Au 31 octobre 2018)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Général : Les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance et le suivi du programme. Les données sur les comptes nationaux, la production et les indicateurs sociaux présentent des insuffisances. Les autorités sont engagées à améliorer la qualité et la disponibilité des indicateurs économiques, financiers et sociaux et comptent notamment sur l'assistance technique du FMI, des autres organisations internationales et des donateurs pour y parvenir.

Comptes nationaux : depuis que l'année de référence a été changée de 1999 à 2014, les comptes nationaux sont généralement établis suivant le *Système de comptabilité nationale de 2008*. Les séries basées sur la nouvelle année de référence sont à présent disponibles pour la période allant de 2007 à 2016 et les séries trimestrielles sont également disponibles jusqu'au deuxième trimestre 2018, à l'exception des données relatives à la demande. Toutefois, en raison de contraintes financières, les enquêtes auprès des entreprises et des ménages ne sont pas effectuées régulièrement. Bien que des enquêtes régulières auprès des ménages (annuelles ou trimestrielles) ne soient pas réalisées pour établir la consommation et la formation brute de capital fixe, le Sénégal met actuellement en œuvre un indice de chiffre d'affaires qui fournira des informations relatives à la consommation des ménages (d'après certaines hypothèses). Sur le plan de la production, l'ANSD a également mis en œuvre de nouvelles normes pour établir un indice de production industrielle basé sur l'indice des prix à la production. Les indices des prix à la production pour les services sont publiés. Pour le secteur primaire, les prix sectoriels de l'agriculture sont publiés sur une base mensuelle (avec toutefois des préoccupations quant à la notion de prix à la production), comme c'est le cas pour les industries de la pêche. Dans d'autres secteurs comme la sylviculture et l'agriculture, la couverture doit être améliorée (par exemple production, prix). Des efforts continuent d'être déployés pour améliorer les procédures de collecte des données, renforcer la coordination entre les organismes statistiques et réduire les retards dans la diffusion des données. Le centre d'assistance technique régionale (AFRITAC Ouest) aide le Sénégal à redéfinir l'année de référence et à améliorer plus généralement les statistiques du secteur réel. Avec l'assistance technique du FMI, le Sénégal commence aussi à mieux prendre en compte les activités liées aux ressources naturelles, qui seront importantes dans le contexte des récentes découvertes de pétrole et de gaz.

Statistiques de finances publiques (SFP) : les SFP sont établies par le ministère de l'Économie et des Finances à partir des données fournies par les directions des douanes, des impôts et du trésor et diffusées trimestriellement sous forme de tableaux des Opérations financières de l'état (TOFE) dans les publications du ministère. AFRITAC Ouest réalise des missions d'assistance technique visant à améliorer la cohérence de l'information budgétaire et à adopter progressivement la méthodologie du *Manuel de statistiques de finances publiques 2001/2014*, conformément à la directive TOFE de l'UEMOA. Les autorités ont repris la communication des données annuelles dans *l'Annuaire des SFP* et

communiquent des données plus fréquemment à l'administration centrale budgétaire pour publication dans les *Statistiques financières internationales* (SFI). Plus récemment, les autorités, avec l'aide du FMI, ont amélioré la couverture des comptes budgétaires de l'administration centrale aux administrations publiques. Cependant, ces données n'ont été communiquées que pour l'année 2015. La collecte des données se fait actuellement de façon ponctuelle (essentiellement pour répondre à des besoins immédiats, par exemple pour élargir le périmètre de l'AVD), et des structures devront donc être mises en place pour veiller à ce que les informations nécessaires soient recueillies régulièrement.

Statistiques du secteur extérieur : puisque le Sénégal est l'un des huit états membres de l'UEMOA, la direction générale de la BCEAO pour le Sénégal recueille les données conformes au MBP6 depuis 2013. Depuis que le Sénégal a souscrit à la NSDD en novembre 2017, la BCEAO diffuse des statistiques trimestrielles relatives à la balance des paiements et à la position extérieure globale sur la page récapitulative nationale de données du Sénégal (<http://nso.sénégal.opendataforafrica.org/rarkwmf/national-summary-data-page-nsdd>) ; les dernières périodes de référence disponibles sont les premier et deuxième trimestres de 2018. Dans le cadre du projet triennal JSA-AFR (mai 2016-avril 2019), qui vise à améliorer l'adéquation, la ponctualité et la fréquence des SSE dans les 17 pays francophones d'Afrique occidentale et centrale, le Sénégal a bénéficié de trois missions d'assistance technique, la dernière en juin 2018. La mission a constaté que la couverture des transactions trimestrielles est déjà satisfaisante car les principales sources de données sont disponibles sur une base trimestrielle (commerce extérieur, tourisme, envois de fonds des migrants, emprunts extérieurs, statistiques monétaires et bancaires, estimations des crédits commerciaux). Les autres problèmes de couverture (notamment les données sur les services et les recettes) devraient être résolus pour l'essentiel grâce à la refonte en cours du système d'information des transactions internationales réalisée par les services de la BCEAO, qui sera mise en œuvre dans les pays membres en 2020. Plusieurs membres de la direction nationale de la BCEAO pour le Sénégal ainsi que du siège de la BCEAO et l'ANSD ont participé à un atelier régional JSA-AFR sur les biens et services et le revenu secondaire à Dakar, du 12 au 16 octobre 2018. Ceci devrait permettre de mieux couvrir les opérations transfrontalières informelles.

II. Normes et qualité des données

Fin 2017, le Sénégal est devenu le quatrième pays d'Afrique subsaharienne à souscrire à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI, qui établit un niveau d'exigence élevé pour la ponctualité et la périodicité des données économiques et financières diffusées.

Un RONC sur les données a été publié sur le site du FMI le 2 décembre 2002.

Statistiques monétaires et financières : Les statistiques monétaires et financières sont établies et diffusées mensuellement par la BCEAO. En août 2016, la BCEAO a migré vers les formulaires de déclaration normalisés pour les SMF de la banque centrale et des autres institutions de dépôt. Depuis novembre 2016, la BCEAO a continuellement transmis les SMF du Sénégal au moyen des formulaires de déclaration standardisés au département des statistiques du FMI pour Publication dans les *Statistiques financières internationales* (International Financial Statistics).

Surveillance du secteur financier : La BCEAO a récemment finalisé les indicateurs de solidité financière pour les établissements collecteurs de dépôts au Sénégal. La communication en ligne des données statistiques du FMI devrait commencer d'ici fin décembre 2018.

**Sénégal — Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance
(au 11 décembre 2018)**

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de la communication ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	Q
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	11/2018	12/2018	M	M	M
Monnaie centrale	09/2018	11/2018	M	M	M
Monnaie au sens large	09/2018	11/2018	M	M	M
Bilan de la banque centrale	09/2018	11/2018	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	09/2018	11/2018	M	M	M
Taux d'intérêt ²	08/2018	08/2018	M	M	M
Indice des prix à la consommation	09/2018	10/2018	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	2017	10/2018	A		
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	10/2018	11/2018	T	T	T
Encours de la dette garantie par les administrations publiques et l'administration centrale ⁵	2018	10/2018			
Solde des transactions extérieures courantes ^{8/9}	2017	10/2018	A	A	A
Exportations et importations de biens et services ^{8/9}	2017	10/2018	A	A	A
PIB/PNB ^{8/9}	2017	10/2018	A	I	A
Dette extérieure brute ⁹	2017	10/2018	A	I	A
Position extérieure globale ⁶	2014	10/2016	A	A	A

¹ Inclut les avoirs de réserves donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris les positions des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

⁷ Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); trimestrielle (T); annuelle (A); irrégulière (I); non disponible (ND).

⁸ Estimation

⁹ Communiqué aux services pendant la mission.

**Déclaration de Messieurs Mohamed-Lemine Raghani, Administrateur,
et Oumar Diakite, Conseiller, à propos de la
réunion du Conseil d'Administration sur le Sénégal
du 15 janvier 2019**

Au nom de autorités sénégalaises, que nous représentons, nous souhaitons remercier le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les services du FMI de leur appui constant aux efforts du Sénégal pour mettre en œuvre l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), préserver la stabilité macroéconomique et favoriser une croissance vigoureuse, durable et inclusive. Nos autorités apprécient le dialogue constructif noué avec les services du FMI au cours de la récente Consultation de 2018 au titre de l'Article IV et de la septième revue du programme appuyé par l'ISPE.

Les entretiens ont porté sur l'amélioration de l'exécution du budget, sur le renforcement de la compétitivité de l'économie et du rôle du secteur privé et sur le développement de la stabilité et de l'inclusion financières. Les défis structurels à moyen et long termes liés aux retombées des découvertes de pétrole et de gaz sur le cadre macroéconomique ainsi que l'incidence macroéconomique des inégalités des revenus et entre hommes et femmes au Sénégal ont aussi été évoqués. À cet égard, les autorités sont globalement d'accord avec l'évaluation et les principales recommandations des services du FMI présentées dans le rapport. Elles sont conformes à leur stratégie d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes développée dans le Plan Sénégal émergent (PSE). Par ailleurs, les autorités estiment pertinente les recommandations destinées à optimiser la gestion des recettes pétrolières et gazières qui donnera une nouvelle dimension à la croissance économique, avec la possibilité de répercussions positives considérables sur les autres secteurs économiques.

L'année 2018 marque la fin de la première phase du PSE (2014–18) : des progrès sensibles ont été accomplis pour améliorer le niveau de vie de la population, tout en positionnant le Sénégal sur une trajectoire de croissance durable. La mise en œuvre du programme appuyé par l'ISPE reste satisfaisante. Le programme a renforcé le cadre macroéconomique et des investissements dans des infrastructures essentielles ont été effectués pour augmenter la productivité. Pour le moyen terme, les autorités ont formulé un Plan d'action prioritaire (PAP) dans le cadre de la phase 2 du PSE afin de remédier aux difficultés structurelles et de maintenir la forte croissance récente.

En ce qui concerne le financement de la phase 2 du PSE, les autorités ont organisé à Paris, les 17 et 18 décembre 2018, une réunion du Groupe consultatif animée par la Banque mondiale, la SFI et le PNUD. Elles sont reconnaissantes à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'aux investisseurs privés qui se sont engagés à fournir des ressources importantes pour l'application du PAP.

Évolution économique en 2018 et résultats obtenus dans le cadre de l'ISPE

Selon les estimations, le PIB réel a augmenté de 6,8 % en 2018 et l'inflation est restée en deçà de 2 %. Le taux de croissance du Sénégal a été supérieur à 6 % pour la quatrième année consécutive, la croissance non agricole étant évaluée à 5,9 %. La forte demande intérieure, résultant notamment des investissements publics réalisés pendant la phase 1 du PSE et de la consommation privée, a concouru au dynamisme de l'économie en 2018.

En ce qui concerne le budget, les autorités ont subi un manque à gagner sur les recettes du fait du rendement inférieur aux attentes de certaines nouvelles mesures fiscales et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés dans certains sous-secteurs comme les télécommunications et les mines. Toutefois, les autorités maintiennent leur engagement d'atteindre leurs objectifs budgétaires, notamment en améliorant le recouvrement des arriérés d'impôts, en renforçant la politique fiscale, en rationalisant les dépenses fiscales et en réduisant les dépenses non prioritaires.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par l'ISPE restent satisfaisants. Les autorités ont mis en œuvre les deux mesures préalables pour l'achèvement de la revue, ce qui améliorera sensiblement la gestion des finances publiques et limitera à l'avenir les tensions budgétaires liées à la situation de la Poste. Tous les critères d'évaluation quantitatifs (CEQ) et tous les objectifs indicatifs (OI) à fin juin 2018 ont été respectés, hormis le plafonnement trimestriel du montant des contrats du secteur public conclus par appel d'offres unique, le dépassement résultant principalement d'offres non sollicitées. S'agissant des réformes structurelles, des progrès notables ont été accomplis puisque quatre repères structurels ont été atteints sur les six prévus dans le cadre de la septième revue. Des mesures correctives ont été prises pour atteindre les deux repères restants. La mise en place du paiement des impôts au moyen de la banque mobile pour les contribuables n'ayant pas accès à internet progresse grâce aux crédits budgétaires accordés par le ministère des Finances. En outre, le processus de sélection des fournisseurs est en cours de finalisation. Les autorités intensifieront aussi leurs efforts pour appliquer le plan d'action destiné à réduire les dépenses fiscales afin d'accroître les recettes.

Des progrès considérables ont également été réalisés dans l'application des réformes destinées à moderniser le Trésor et dans l'amélioration de la gestion administrative et financière du Fonds national des retraites. La mise en œuvre des trois projets lancés dans le cadre du « Hackathon » avance également, l'objectif étant de permettre à l'administration fiscale de tirer pleinement parti des innovations technologiques.

Politique macroéconomique et réformes structurelles à moyen terme

Le PAP de la phase 2 du PSE (2019–23) a pour but de maintenir la dynamique de réforme des années récentes et de porter la croissance annuelle moyenne à 8 % ou plus. Les autorités privilégient les mesures qui renforceront la transformation et la diversification structurelles de l'économie sénégalaise, assureront la fourniture adéquate de services publics de base et accéléreront la réduction de la pauvreté.

Poursuivre l'assainissement budgétaire et améliorer la gestion des finances publiques et la gouvernance

À l'avenir, les autorités poursuivront leurs efforts d'assainissement budgétaire conformément à leur engagement dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). À cette fin, elles accroîtront leurs efforts pour améliorer la mobilisation des recettes intérieures, rendre les dépenses publiques plus efficaces et remédier aux facteurs de vulnérabilité et aux risques sous-jacents pour les finances publiques.

Sur le plan des recettes, elles continueront à mettre l'accent sur le perfectionnement du cadre de politique fiscale, la modernisation des administrations fiscale et douanière et la rationalisation des dépenses fiscales. Dans ce but, elles ont décidé d'appliquer les mesures envisagées dans le budget de 2018 pour simplifier les impôts, notamment dans le secteur des télécommunications, et pour majorer les taux d'imposition de produits comme le tabac, les boissons alcoolisées et les produits cosmétiques. On attend de ces mesures une mobilisation accrue des recettes. D'autres encore seront prises pour améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts. S'agissant de l'incidence des subventions énergétiques sur le budget en fonction de l'évolution des cours internationaux du pétrole : les autorités sont déterminées à traiter ce problème à l'avenir.

Sur le plan des dépenses publiques, les autorités continueront à s'efforcer de les rendre plus efficaces en appliquant le cadre budgétaire pluriannuel, en rehaussant la qualité de l'investissement public grâce à une meilleure sélection et exécution des projets et en rationalisant les dépenses courantes, tout en protégeant les dépenses sociales. Sur ce point, elles sont déterminées à parachever les résultats tangibles en matière sociale obtenus pendant la première phase du PSE en ciblant les catégories les plus vulnérables de la population au moyen de programmes destinés à augmenter les revenus des ménages pauvres et à fournir une couverture médicale universelle.

Afin de mieux contrôler et gérer les risques pour les finances publiques, les autorités ont restreint les conditions d'émission de lettres de garantie et continueront à étendre la couverture des opérations du secteur public pour améliorer l'évaluation des engagements conditionnels et des risques qu'ils représentent pour la viabilité du budget et de la dette.

S'agissant de la viabilité de la dette, les autorités se félicitent de l'évaluation des services du FMI selon laquelle le risque de surendettement du Sénégal reste faible. Elles sont conscientes de la nécessité d'améliorer encore à moyen terme les ratios d'endettement. À cet effet, elles poursuivront leurs efforts d'assainissement budgétaire et pratiqueront une politique d'emprunt prudente de nature à préserver la viabilité de la dette.

Les autorités apprécient le concours des services du FMI dans l'analyse des conséquences sur l'économie sénégalaise de la future production de pétrole et de gaz. Le document de questions générales formule des recommandations pertinentes qui aideront

à établir un cadre permettant d'évaluer les recettes budgétaires et de choisir une règle optimale pour leur allocation.

Améliorer le climat des affaires et promouvoir le développement du secteur privé

En appliquant le Programme triennal de réforme de l'environnement des affaires et de la compétitivité (PREAC), le Sénégal a beaucoup progressé dans l'amélioration du climat des affaires. Des zones économiques spéciales ont été créées pour donner davantage d'opportunités économiques au secteur privé sur lequel on compte pour augmenter l'investissement dans les secteurs prioritaires comme l'agriculture, l'horticulture, l'agroalimentaire, les infrastructures, le pétrole, le gaz, les mines, l'économie numérique, le tourisme et la finance.

D'ici la fin de la phase 2 du PSE, les autorités s'attendent à ce que les découvertes de pétrole et de gaz accélèrent la progression de l'économie sénégalaise vers le statut d'économie émergente en orientant la transformation industrielle du pays vers de nouveaux secteurs créateurs d'emplois et en favorisant l'inclusion sociale. Toutefois, elles reconnaissent la nécessité de remédier aux contraintes afin de bâtir une économie émergente solide. C'est pourquoi elles continueront à traiter les problèmes structurels, notamment dans les domaines de l'énergie, du foncier et du système judiciaire, tout en rationalisant les procédures administratives et le droit du travail et en améliorant l'information sur le crédit.

Étant donné son rôle crucial pour l'économie et les finances publiques, le secteur de l'électricité figure au premier rang des priorités des autorités. L'objectif de la stratégie « *gaz pour l'électricité* », qui bénéficie du soutien du Compte du défi du millénaire, est d'assurer à tous les sénégalais l'accès à une énergie moderne, propre et abordable, y compris dans les zones rurales. Les autorités poursuivront aussi leurs efforts pour améliorer la situation financière de la compagnie publique d'électricité (SENELEC) avec l'aide de la Banque mondiale.

En ce qui concerne l'inclusion financière, les activités du bureau d'information sur le crédit se développent, un nombre accru de contrats et de prêts étant déclaré. En outre, les autorités ont créé en août 2018 un mécanisme destiné à financer les petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif de soutien mis en place par la banque centrale régionale (BCEAO). De plus, elles ont adapté les nouvelles dispositions juridiques et réglementaires de la finance islamique aux secteurs bancaire et de la microfinance du Sénégal.

Le PSE s'attaque également à d'autres obstacles structurels à la croissance tels que l'inégalité des revenus et la participation des femmes au marché du travail. Comme le souligne le document de questions générales, le Sénégal a beaucoup progressé en ce qui concerne l'accès des femmes à l'éducation, la réduction des disparités entre les hommes et femmes, et la participation des femmes au marché du travail. Toutefois, les autorités sont déterminées à poursuivre leurs efforts pour remédier aux inégalités persistantes de revenus et entre les hommes et les femmes, notamment en améliorant encore l'accès à l'éducation des filles et en augmentant leur nombre moyen d'années de scolarisation.

Conclusion

Les autorités sénégalaises maintiennent leur engagement à l'égard de l'ISPE. Elles continueront d'appliquer des politiques et des réformes saines destinées à réaliser une croissance économique solide et durable, à préserver la stabilité macroéconomique et à améliorer la gestion des finances publiques et le climat des affaires afin de placer fermement le pays sur la trajectoire de l'émergence.

Compte tenu des progrès satisfaisants réalisés dans la mise en œuvre du programme et de l'engagement résolu des autorités à poursuivre les réformes nécessaires pour atteindre les objectifs de l'ISPE, nous sollicitons l'appui des administrateurs pour l'achèvement de la septième revue dans le cadre du programme appuyé par l'ISPE et leur approbation de la demande de modification des critères d'évaluation.